



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE
LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS**



PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DOMAINE LOGEMENT HÉBERGEMENT

**ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN DIAGNOSTIC
TERRITORIAL PARTAGE A 360° DU SANS-ABRISME AU MAL-LOGEMENT**

DIAGNOSTIC DE L'ARIEGE

2015

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
1 – PANORAMA DES DOCUMENTS ET DES SYSTEMES D’INFORMATION DISPONIBLES.....	7
1.1 – ANALYSE DES DOCUMENTS EXISTANTS ET DES THEMATIQUES A APPROFONDIR.....	7
1.2 – CAPACITE DES SI ET BASES DE DONNEES LOCALES A APPUYER LES INVESTIGATIONS DU DIAGNOSTIC 360°.....	8
2 – ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE ARIEGEOIS.....	11
1.1 – ANALYSE DES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES EN ARIEGE.....	12
1.2 – ANALYSE DES DYNAMIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES EN ARIEGE.....	16
1.3 – DISPONIBILITE GLOBALE ET QUALITE DU PARC DE LOGEMENTS ORDINAIRES ET SOCIAUX EN ARIEGE.....	22
3 – ANALYSE DE L’ADEQUATION ENTRE L’OFFRE ET LES BESOINS EXISTANTS ET A VENIR.....	25
3.1 – QUELLES SONT LES SITUATIONS DE VIE QUI NECESSITENT, AU VU DE LEUR POIDS ET DE LEUR EVOLUTION, UNE ANALYSE DE L’ADEQUATION DE L’OFFRE PAR RAPPORT AUX BESOINS ?.....	25
3.2 – LE PARC DE LOGEMENT ORDINAIRE EST-IL ADAPTE AUX CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION (NOMBRE, COMPOSITION, REVENU DES MENAGES) ?.....	31
3.3 – L’OFFRE GLOBALE DE LOGEMENT ET D’HEBERGEMENT PERMET-ELLE D’ABSORBER LES BESOINS NOUVEAUX (QUANTITATIVEMENT ET QUANTITATIVEMENT) ET DE PROPOSER DES SORTIES VERS LE HAUT ?.....	35
3.3.1 – Les besoins.....	35
3.3.2 – L’offre.....	38
3.4 – AU REGARD DU PRINCIPAL FACTEUR DECLENCHEUR DE LEURS DIFFICULTES EN MATIERE DE LOGEMENT, COMMENT LES PUBLICS SE REPARTISSENT-ILS DANS L’OFFRE D’HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT ACCOMPAGNE A UN INSTANT T ?.....	40
3.5 – QUELS SONT LES PUBLICS DITS « INVISIBLES » ?.....	42
4 – ANALYSE DES PARCOURS INDIVIDUELS.....	44
4.1 – QUI SONT LES PUBLICS POUR LESQUELS LES PARCOURS SONT LES PLUS COMPLEXES ET LES MOINS FLUIDES ?.....	44
4.2 – QUELLES SONT LES RAISONS DES RUPTURES DE PARCOURS CONSTATEES ?.....	46
5 – BESOINS D’ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE.....	48
5.1 – QUELS SONT LES PUBLICS POUR LESQUELS UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, MEDICO-SOCIAL OU SANITAIRE, EST NECESSAIRE ET A UN IMPACT FORT SUR LA CAPACITE D’ACCES OU DE MAINTIEN DANS UN LOGEMENT STABLE ?.....	48
5.2 – QUELLE EST L’OFFRE ACTUELLE EN MATIERE D’ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, ET EN QUOI PERMET-ELLE OU NON DE REpondre AUX BESOINS IDENTIFIES ?.....	49
5.3 – QUELLE EST L’OFFRE ACTUELLE EN MATIERE D’ACCOMPAGNEMENT SANITAIRE, ET EN QUOI PERMET-ELLE OU NON DE REpondre AUX BESOINS ?.....	51
6 – ANALYSE DE LA COORDINATION DES ACTEURS ET DES DISPOSITIFS.....	54
7 – PRIORISATION DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS.....	57

7.1 – ANALYSE DES PRIORITES.	57
7.2 – IDENTIFICATION DES ACTIONS PERMETTANT D’AMELIORER LA CONNAISSANCE ET D’ACTUALISER LES DIAGNOSTICS.....	57
7.3 – IDENTIFICATION DES PISTES DE TRAVAIL.	57
8 – ANNEXES.....	60

PREAMBULE

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013 souligne la nécessité de réaliser des diagnostics territoriaux partagés dits à 360°.

L'instruction du gouvernement du 20 août 2014 assigne comme objectif à ces diagnostics de disposer sur chaque territoire, d'une vision objective, globale et partagée des problématiques des personnes, de la rue aux difficultés d'accès ou de maintien dans le logement, mise en perspective avec l'offre existante.

L'objectif de ce travail est également d'aboutir à une meilleure coordination des acteurs. Par ailleurs, il doit permettre l'identification des axes d'action et de progrès et la définition des priorités du territoire sur la base d'une analyse partagée de l'offre et de la demande, y compris au niveau infra-départemental.

Ces diagnostics ont vocation à alimenter et orienter le contenu des différents documents de planification ou de programmation et notamment les futurs plans départementaux pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (Loi ALUR) qui seront comme les PDALPD, copilotés par le préfet et le Conseil départemental.

La ministre du logement et de l'égalité des territoires insiste sur la nécessité de rechercher un partenariat institutionnel et associatif large pour élaborer ce diagnostic.

Le comité de pilotage, installé le 3 février dernier, a ainsi permis le lancement et le cadrage de la démarche, sous l'égide du secrétaire général de la Préfecture et de la directrice de l'Action pour le Développement Social et la Santé (ADS) du Conseil départemental. Il a eu pour objet de valider la composition des groupes de travail et le calendrier d'élaboration du document. S'est ensuivie une réunion de présentation de la démarche aux partenaires conviés.

En termes de méthodologie, il a été décidé de faire piloter les groupes de travail par institution / association partenaire. Chaque pilote, acteur de son organisation, a été désigné. Ainsi les trois axes se sont réunis deux fois entre le 13 mars et le 29 avril – cf. composition (a) et calendrier (b) –.

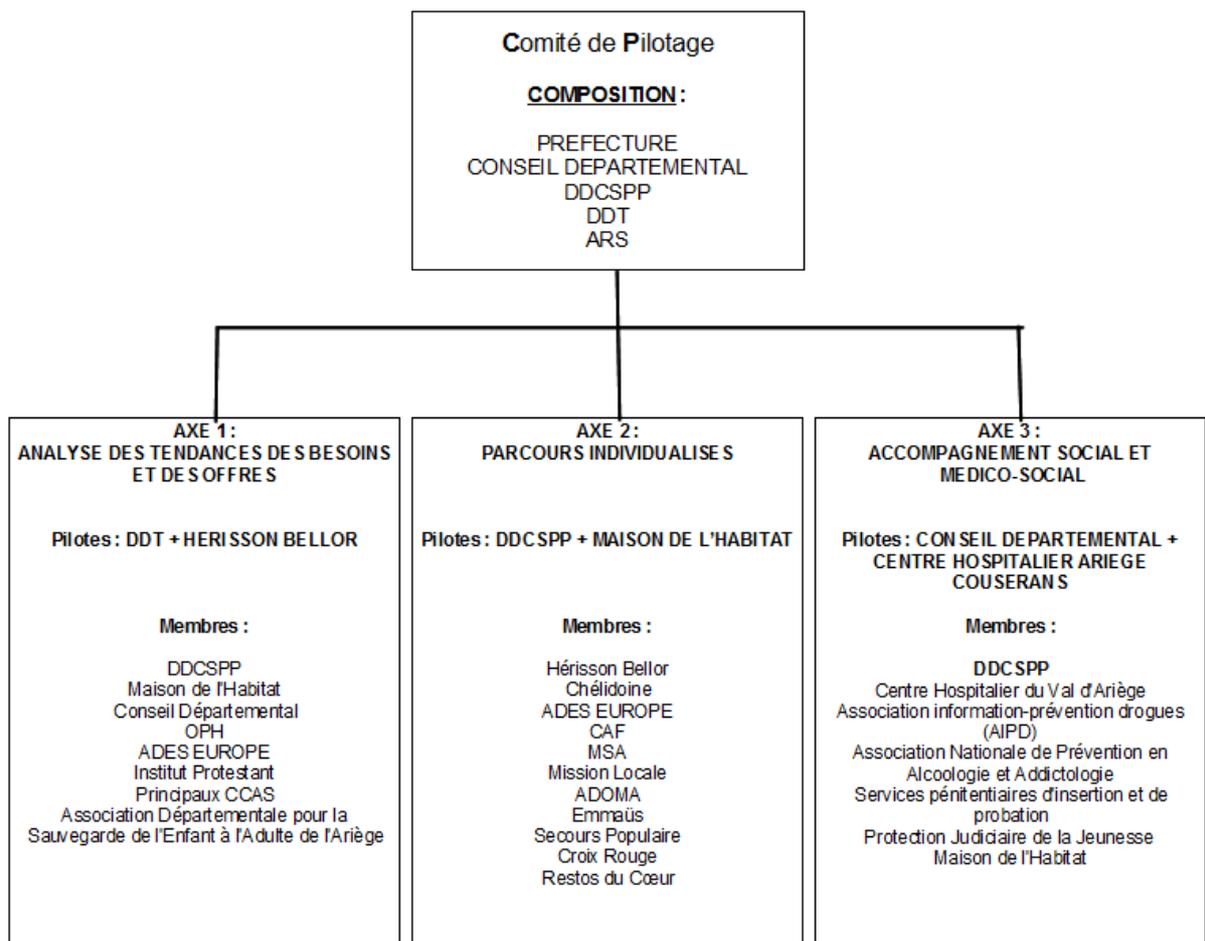
Un bilan de mi-parcours a été présenté en comité de pilotage le 23 avril et l'ensemble des pilotes ont associé le résultat de leurs travaux le 20 mai.

La Maison de l'Habitat de l'Ariège (MHA) a contribué très largement à l'élaboration du document final en assurant une mission d'aide et de soutien en vue de collecter l'ensemble des indicateurs, en participant aux travaux des trois ateliers et à l'écriture de ce diagnostic.

Après la mi-juin, le document rédigé a été diffusé aux membres du comité de pilotage pour validation et rendre possible une dernière rencontre de ce comité le 30 juin.

La finalisation de cette maquette servira à entamer les travaux du futur Plan Départemental d'Accès au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), à partir du second semestre. La maquette du diagnostic sera également présentée devant le Conseil départemental.

(a)



(b)

ACTIONS	2014			2015					
	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Recensement des premières données en interne	→								
Réunions en comité de pilotage					Lancement Mardi 3 février		Bilan à mi-parcours Jeudi 23 avril		Clôture Mardi 30 juin
Réunions en ateliers de travail					Présentation aux partenaires Mardi 3 février	Axe 1 : 13 mars Axe 2 : 24 mars Axe 3 : 27 mars	Axe 1 : 3 avril Axe 2 : 28 avril Axe 3 : 29 avril	Réunion des Pilotes Mercredi 20 mai	
Rédaction du diagnostic 360°				→					

Ce travail repose sur les analyses :

- des indicateurs statistiques les plus pertinents pour produire des éléments de constats sur l'hébergement et le logement dans le département de l'Ariège et éclairer les orientations futures des démarches programmatiques ;
- des caractéristiques du territoire ariégeois ;
- des tendances des besoins et des offres ;
- des parcours individualisés ;
- de l'accompagnement social, médico-social et sanitaire ;

- de la coordination des acteurs et des dispositifs.

Ce document en présente les éléments clés et termine par une priorisation des enjeux et recommandations.

1 – PANORAMA DES DOCUMENTS ET DES SYSTEMES D'INFORMATION DISPONIBLES.

1.1 – Analyse des documents existants et des thématiques à approfondir.

Position du diagnostic 360° au regard des autres diagnostics déjà réalisés, en cours ou à venir, dans le domaine de l'hébergement, du logement, de l'habitat, de l'accompagnement social, médico-social et sanitaire.

Le département de l'Ariège est doté des différents schémas programmatiques couvrant le périmètre d'analyse des diagnostics à 360° : PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées), PDAHI (plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion), le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, le PTSH (plan territorial de sortie de l'hiver) et le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté qui viendront alimenter le futur plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

À ces documents peuvent être ajoutés le projet régional de santé ainsi que les contrats de ville des trois communes éligibles à la politique de la ville (Foix, Pamiers et Saint-Girons).



Analyse des modalités de traitement des questions clés du 360° par les documents existants.

	Questions-clés à traiter dans la démarche 360°	Niveau de réponse à la question par les documents programmatiques	Commentaires
1. Vue globale des publics et des offres d'hébergement et de logement	Le parc de logements ordinaires est-il adapté aux caractéristiques de la population ?		PDALPD
	L'offre globale permet-elle d'absorber les besoins nouveaux, quantitativement et qualitativement ?		PDAHI PDALPD PLAN PAUVRETÉ
	Comment les publics se répartissent dans l'offre d'hébergement et de logement accompagné ?		PDAHI
	Quels sont les publics invisibles ?		PLAN PAUVRETÉ → ACCÈS AUX DROITS
2. Les parcours	Quels sont les publics pour lesquels les parcours sont les plus complexes et les moins fluides ?		
	Quelles sont les raisons des ruptures de parcours constatées ?		
3. L'accompagnement social et médico-social	Quelle est l'évolution des publics à risque, faisant potentiellement appel à des prestations d'accompagnement social autour du logement et de l'hébergement ?		PDALPD
	Quels sont les publics pour lesquels un accompagnement social est nécessaire, et a un impact fort sur la capacité d'accès ou de maintien dans un logement stable ?		PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ
	Quelle est l'offre actuelle en matière d'accompagnement médico-social, et son potentiel de mobilisation pour l'accès ou le maintien dans le logement ?		PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

La colonne « niveau de réponse à la question par les documents programmatiques » évalue le niveau d'analyse du sujet qui est représenté par un cercle plus ou moins plein (25%, 50%, 75%, 100%).

1.2 – Capacité des SI et bases de données locales à appuyer les investigations du diagnostic 360°

Vue de synthèse sur les sources existantes, le taux de disponibilité des informations (au regard du 360°) et leur qualité

Type de données	Outil de traitement de l'information utilisé dans le département	Qualité actuelle des données disponibles
Suivi et qualification des demandes – volet Urgence	Bilan SIAO	Bonne
Suivi des orientations – volet Urgence	Bilan SIAO	Bonne
Suivi et qualification des demandes – volet Insertion	Bilan SIAO	Bonne
Suivi des orientations – volet Insertion	Bilan SIAO	Bonne
Demandes de logement social	SNE	Moyenne
Demandes de logement social prioritaires	SYPLO	Moyenne

Capacités d'hébergement et niveau d'occupation	Bilan SIAO	Bonne
Capacités de logement – parc social	RPLS	Bonne
Capacités de logement – parc privé	Filocom	Bonne

Les données SIAO recensées, répertoriées et analysées sont d'une grande fiabilité. Elles ont été utilisées pour l'élaboration du diagnostic et des contrats de ville.

Synthèse sur la qualité des données disponibles dans le(s) SIAO

Fiabilité et disponibilité des données du volet urgence du SIAO (dont le 115)	
Nombre de places régulées par le SIAO (en volume et % du parc départemental) ¹	59 places soit 100 %
Outil de suivi des demandes	Bonne
Qualité du suivi des demandes	Bonne
Qualité de la qualification des demandes	Bonne
Qualité du suivi des orientations	Bonne
Fiabilité et disponibilité des données du volet insertion du SIAO	
Nombre de places régulées par le SIAO (en volume et % du parc départemental) ²	<p>91 places soit 95 %</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Maison relais 42 places ↳ CHRSI 44 places ↳ Résidence sociale 5 places <p>Quelques places ALT ne sont pas comptabilisées</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ 5 places de maisons relais (Saint-Girons) ↳ Quelques places ALT directement gérées par les CCAS
Outil de suivi des demandes	Bonne
Qualité du suivi des demandes	Bonne
Qualité de la qualification des demandes	Bonne
Qualité du suivi des orientations	Bonne

- **Le niveau de déploiement de SYPLO :**

L'outil SYPLO qui permet la gestion du contingent préfectoral est déployé sur l'Ariège depuis le milieu d'année 2013. Par conséquent, 2014 est la première année complète en utilisation.

Sont utilisées et seront analysées, après cette année de référence, les données relatives au :

- niveau de réalisation du contingent,
- vivier de demandeurs.

¹ Totalité des places pérennes d'urgence sur lesquelles le SIAO / 115 peut orienter les demandes (places existantes et non uniquement vacantes). Les places temporaires ne sont pas comprises.

² Totalité des places pérennes sur lesquelles le SIAO / 115 peut orienter les demandes (places existantes et non uniquement vacantes).

La gestion du contingent préfectoral est directe et en stock. A l'heure actuelle, l'utilisation de SYPLO reste aux mains de la DDCSPP et n'a pas été déployée auprès des partenaires. Compte tenu du nombre de places et de la bonne coordination effectuée par le SIAO, son déploiement auprès des structures d'hébergement ne semble pas nécessaire.

SYPLO a permis en Ariège d'avoir une visibilité du vivier de la demande. La fiabilité de SYPLO est conditionnée par le bon enregistrement des données RPLS / SNE.

En Ariège, il n'existe pas d'observatoire des loyers.

- **La fiabilité des données RPLS / SNE :**

Les bailleurs ont l'obligation d'enregistrer l'ensemble des demandes qui sont répertoriées dans le SNE. La fiabilité est moyenne avec un décalage sur les résidences mises en service dans l'année, sans n° RPLS, il est impossible de compléter correctement le SNE.

- **Le suivi des accords collectifs :**

Un bilan annuel est effectué, en partenariat avec la DDT, avec le principal bailleur en Ariège, au sujet du contingent préfectoral/accord collectifs.

Une fréquence annuelle est suffisante dans la mesure où la gestion directe permet un suivi quasi quotidien des attributions.

- **Observatoire régional de l'habitat et/ou de l'hébergement :**

Il existe un observatoire régional de l'habitat KOALHa - Kit pour l'Observation et l'Analyse sur le Logement et l'Habitat - qui met à disposition des acteurs locaux une information relative aux politiques du logement et à leurs enjeux dans les territoires de la région Midi-Pyrénées.

2 – ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE ARIEGEOIS.

Avec 4 890 km², l'Ariège est un petit département. Situé au sud de la région Midi-Pyrénées, il partage une longue frontière avec l'Espagne et l'Andorre.

Pendant près d'un siècle, le développement économique de l'Ariège a été marqué par la prédominance des industries du textile et de la métallurgie. Puis, avec la mutation du secteur secondaire, le territoire ariégeois a connu, pendant plusieurs décennies, une forte désindustrialisation qui a touché tout particulièrement l'activité textile de l'est du département. Le territoire ariégeois a ainsi dû s'engager dans un long processus de reconversion économique s'appuyant d'une part sur l'existence d'un tissu industriel et artisanal traditionnel et d'autre part sur de nouveaux secteurs d'activités. Ainsi, depuis quelques années, l'Ariège connaît une réorganisation de ses espaces et de son économie favorisée, notamment, par la proximité avec le réseau économique toulousain. En effet, le nord du département bénéficie de la présence de nombreuses entreprises industrielles sous-traitantes de la filière aéronautique (métallurgie, peintures, chaudronnerie, etc.). Le nord du département profite également de la présence du 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes (1^{er} RCP) basé à Pamiers. Le personnel militaire (1 100 personnes), civil (35 personnes) et leurs familles (450 ménages environ) constituent un facteur de dynamisme économique appréciable. La plupart résident à Pamiers et dans sa périphérie. Seuls 10 % ont fait le choix de vivre hors département.

Le territoire étant majoritairement rural, la présence du secteur primaire (agriculture et élevage) reste substantielle. Certaines communes ont d'ailleurs une nette vocation agricole.

Parallèlement, un tourisme vert et sportif s'est développé, tout particulièrement dans la partie sud du département. En effet, même si de larges plaines occupent le nord, l'Ariège est d'abord un territoire montagneux. Cette caractéristique essentielle en fait un département touristique. De plus, l'économie ariégeoise bénéficie de la double saisonnalité été-hiver, ce qui favorise les multi-activités dans les zones de montagne (stations de sports d'hiver, activités thermales, pistes de randonnée, etc.). Enfin, l'attrait de l'Ariège est également dû aux richesses naturelles, patrimoniales et culturelles qu'offre son territoire.



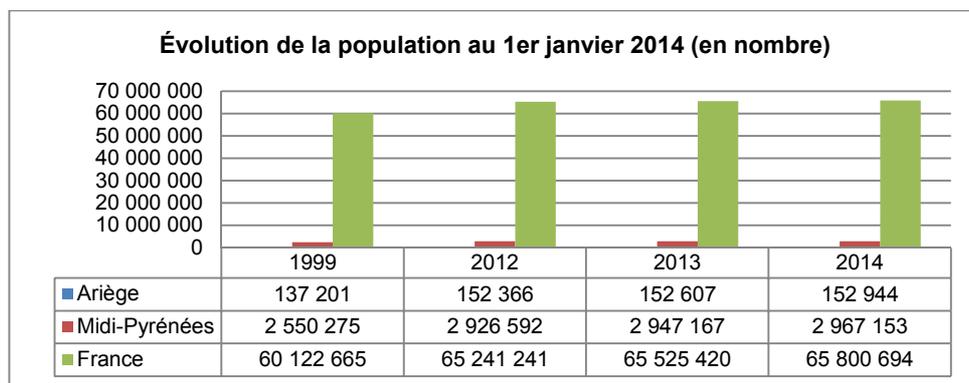
1.1 – Analyse des dynamiques démographiques en Ariège.

L'Ariège est le département le moins peuplé de la région Midi-Pyrénées, avec une densité de population faible (31 habitants au km² contre 64 habitants au km² au niveau régional et 115 habitants au km² au niveau national). L'Ariège est aussi l'un des départements métropolitains les moins peuplés (90^e rang) avec 152 944 habitants au 1^{er} janvier 2014.

Population de l'Ariège

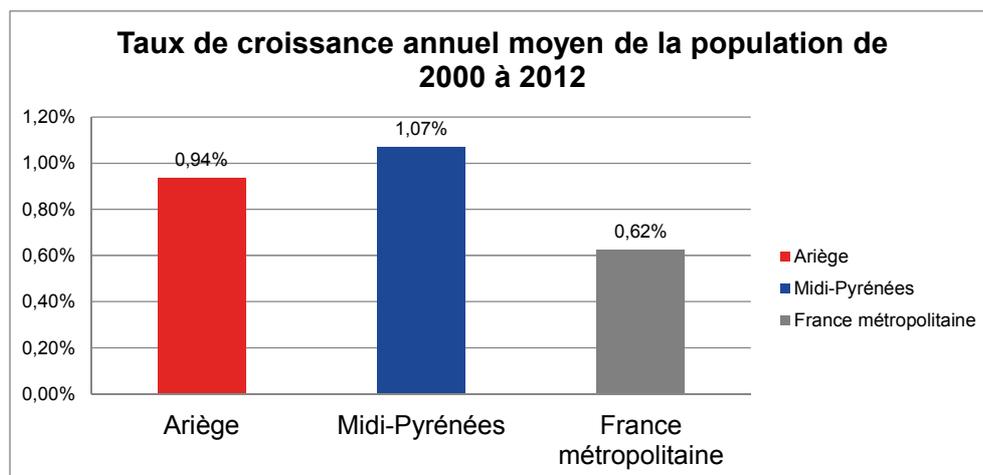
Année	1999	2006	2011
Population	137 201	146 289	152 286
Densité moyenne (hab/km ²)	28,1	29,9	31,1

Sources : Insee, RP2006 et RP2011.



Source : Insee, état civil (données domiciliées).

Cependant, le taux de croissance annuel moyen de la population y est rapide (+ 0,94 % par an entre 2000 et 2012), bien qu'inférieur à celui de la région Midi-Pyrénées (+ 1,07 %). Il est cependant supérieur à celui de la France métropolitaine (+ 0,62 %). Plus précisément, c'est entre 2006 et 2011 que la population ariégeoise a le plus augmenté, grâce, essentiellement, à l'arrivée de populations venues s'installer sur le territoire. Un déficit naturel moins important ces dernières années participe également, mais dans une bien moindre mesure, à cette dynamique récente.



Source : INSEE.

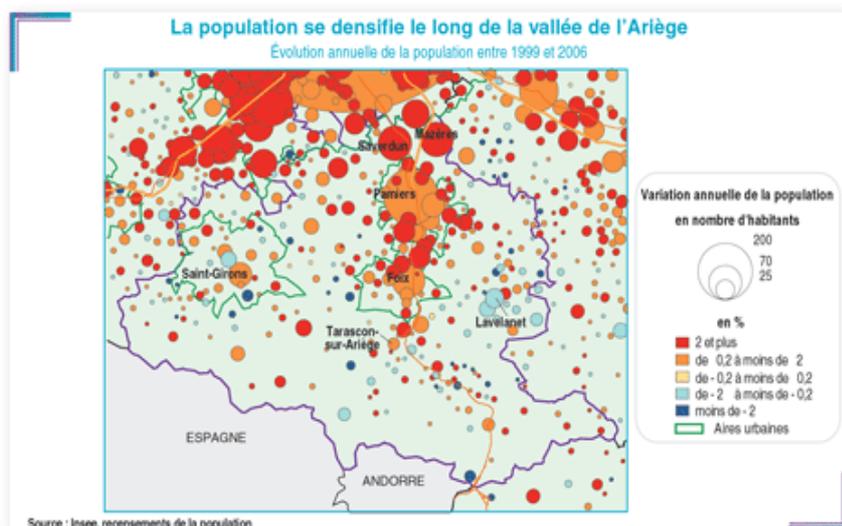
Ce dynamisme démographique masque cependant de fortes disparités au niveau départemental. En effet, la poussée démographique de l'agglomération toulousaine s'étale jusqu'à la périphérie et rapproche progressivement le

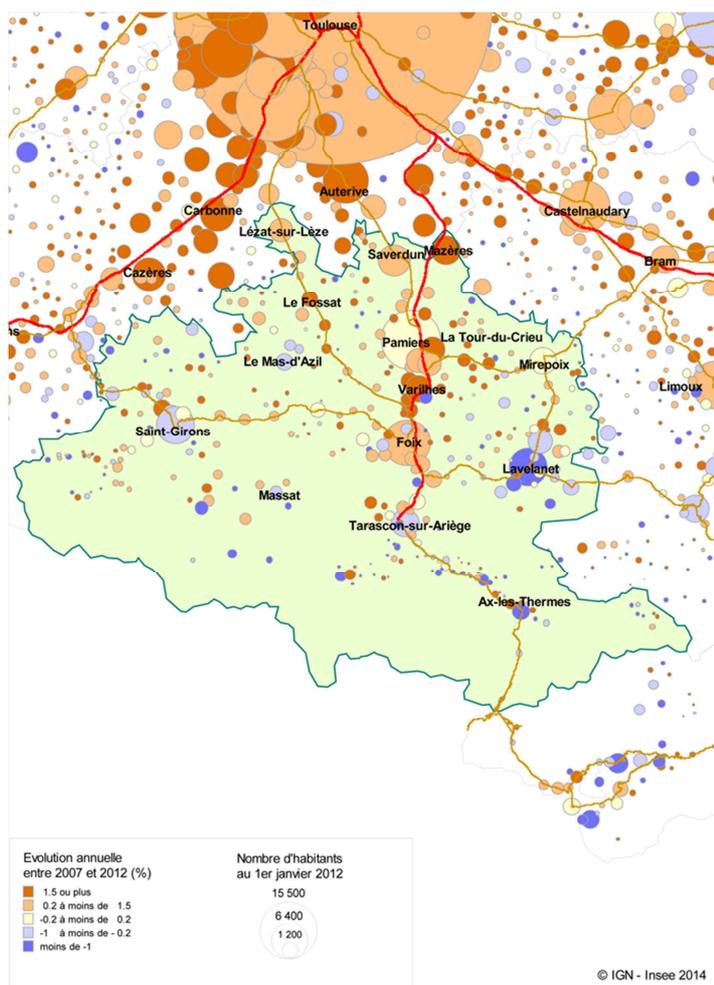
nord du département ariégeois à la grande aire urbaine de Toulouse. Ce phénomène a été rendu possible par l'amélioration des infrastructures routières et se traduit par une densification de la population le long des axes de communication, depuis Toulouse jusqu'aux villes moyennes proches comme Pamiers, Mazères ou encore Saverdun. Ce couloir d'urbanisation se prolonge jusqu'à Foix, le chef-lieu de préfecture, et dynamise, par là même, de nombreuses petites communes situées sur cet axe. Cependant, en s'éloignant de ces villes soumises à l'influence de l'aire urbaine de Toulouse et des voies d'accès rapides vers elle, les taux de croissance démographique annuels deviennent plus faibles. C'est ainsi que la Basse-Ariège concentre aujourd'hui près de 40 % des habitants, notamment à Pamiers, seule grande aire urbaine de l'Ariège avec 34 454 habitants au 1^{er} janvier 2012 et une évolution annuelle moyenne entre 2007 et 2012 qui s'est élevée à 1 %. Les unités urbaines de Foix et Pamiers concentrent d'ailleurs à elles seules le tiers de la population ariégeoise. Les autres territoires (Haute-Ariège, à l'exception de l'unité urbaine de Foix, Couserans et Pays d'Olmes), plus montagneux, sont moins densément peuplés et leurs unités urbaines perdent des habitants. En effet, l'évolution annuelle moyenne de la population municipale entre 2007 et 2012 a été de - 0,9 % pour Lavelanet, - 0,3 % pour Tarascon-sur-Ariège et - 0,2 % pour Saint-Girons. Ainsi, la partie montagneuse reste une zone très faiblement habitée (moins de 10 habitants au km²). Au niveau départemental, cette situation géographique privilégiée du nord par rapport au sud favorise le développement démographique et surtout économique du premier au détriment du second et accentue l'inégale répartition des activités et de l'emploi entre les quatre territoires ariégeois.

Population municipale au 1^{er} janvier 2012 et évolution annuelle moyenne

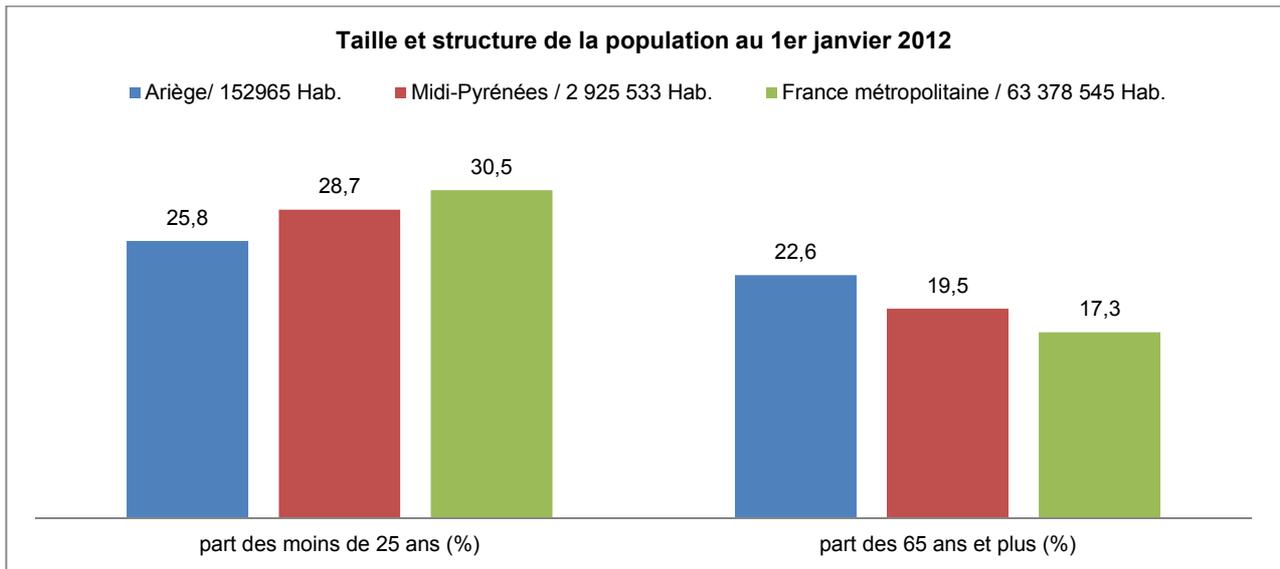
	Population en 2012	Population en 2007	Évolution annuelle moyenne entre 2007 et 2012 (%)
Ariège	152 366	148 568	0,5
Midi-Pyrénées	2 926 592	2 812 254	0,8
France métropolitaine	63 375 971	61 795 238	0,5
Grande aire urbaine			
Pamiers	34 454	32 732	1,0
Principales unités urbaines			
Pamiers	26 286	25 618	0,5
Foix	14 592	14 354	0,3
Saint-Girons	9 681	9 766	-0,2
Lavelanet	7 368	7 697	-0,9
Tarascon-sur-Ariège	5 637	5 711	-0,3

Sources : Insee.

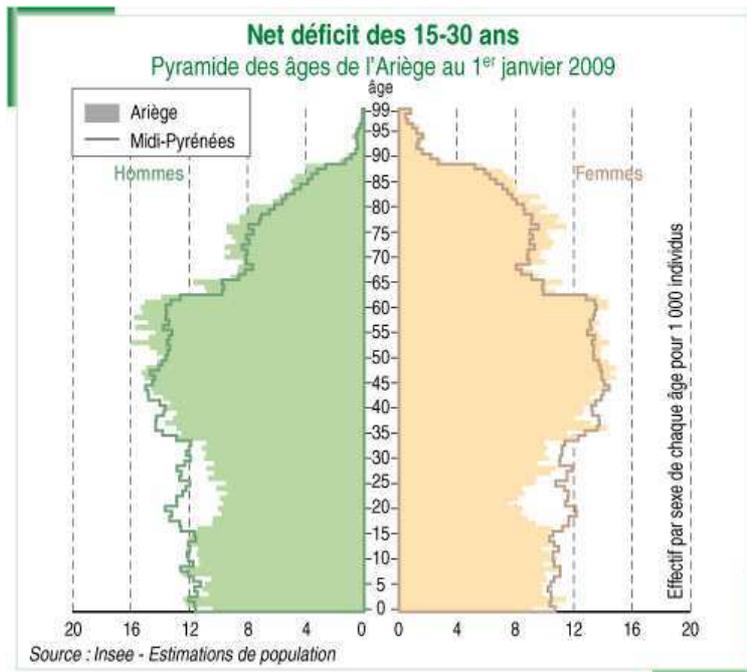




L'Ariège est aussi l'un des départements métropolitains comptant le plus de personnes âgées. Au 1^{er} janvier 2012, il compte 22,6 % de seniors (personnes âgées de 65 ans et plus) contre 19,5 % en région Midi-Pyrénées et 17,3 % en France métropolitaine. Cette tendance devrait progresser fortement dans les prochaines décennies. Si les dynamiques de fécondité, de mortalité et de flux migratoires restaient identiques, près d'un ariégeois sur trois aurait plus de 65 ans en 2040, contre un sur quatre en France métropolitaine. Plus précisément, d'ici 2040, le nombre d'ariégeois âgés d'au moins 65 ans devrait progresser de 80%, celui du 3^{ème} âge de 75% et celui du 4^{ème} âge de près de 150%. À l'inverse, la part des jeunes âgés de moins de 25 ans dans la population départementale est inférieure à celle de la région Midi-Pyrénées (28,7 % au 1^{er} janvier 2012) et de la France métropolitaine (30,5 % au 1^{er} janvier 2012) puisqu'elle était de 25,8 %.



Source : Insee.



Population par âge en 2007 et 2040 (en %)

	Année	Ariège	Midi-Pyrénées	France
Moins de 20 ans	2007	21,7	22,8	25,0
	2040	19,9	21,0	22,6
20 à 64 ans	2007	56,0	58,2	58,6
	2040	48,8	51,9	51,8
65 ans ou plus	2007	22,2	18,9	16,3
	2040	31,2	27,2	25,6
Total (en milliers)	2007	149	2 810	63 601
	2040	192	3 596	73 196

Note : les projections pour 2040 sont celles du scénario central d'Omphale.

Source : Insee, Omphale 2010.

Enfin, le nombre moyen de personnes par ménage en Ariège est de 2,1 contre 2,2 en région Midi-Pyrénées et 2,3 au niveau national. De plus, le nombre de familles monoparentales progresse de manière importante ces dernières années.

Familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans au 1^{er} janvier 2011 (en nombre)

	Ariège	Midi-Pyrénées	France
Couples sans enfant	20 890	375 954	7 564 284
Couples avec enfant(s)	16 602	328 040	7 694 756
Familles monoparentales dont :	6 097	109 312	2 614 575
Hommes avec enfant(s)	1 153	19 993	432 201
Femmes avec enfant(s)	4 944	89 319	2 182 374
Total familles avec	43 589	813 306	17 873 615

Source : Insee, RP2011.

1.2 – Analyse des dynamiques économiques et sociales en Ariège.

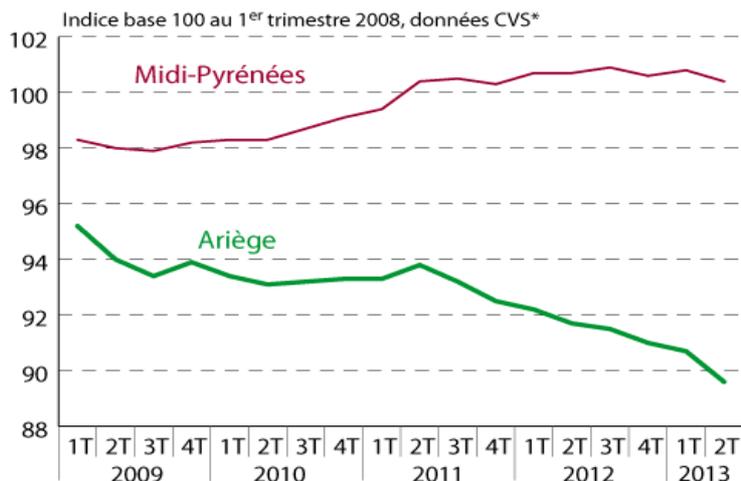
En Ariège, l'économie est fortement tournée vers le secteur tertiaire qui concentre près de trois emplois sur quatre (72,8 % au 31 décembre 2012). C'est toutefois un peu moins que la moyenne régionale et nationale. Entre fin 2007 et fin 2012, sous l'effet de la crise économique et financière amorcée en 2008, l'emploi salarié a fléchi plus fortement en Ariège que dans la plupart des départements Midi-Pyrénées. Presque tous les secteurs d'activité perdent des salariés : l'industrie, les services aux entreprises et la construction (hors intérim) sont les plus touchés. Entre 2012 et 2013, l'emploi salarié s'est replié fortement (- 2,2 %), en particulier dans les industries traditionnelles et historiques situées principalement au sud du département. À l'inverse, les entreprises implantées dans la vallée de l'Ariège restent les plus dynamiques car plus proches de la grande aire urbaine de Toulouse.

	Emploi au 31 décembre 2012 au lieu de travail		Variation annuelle moyenne de l'emploi (fin 2007 à fin 2012)	Taux de chômage au 4 ^e trim. 2013
	Total (milliers)	dont : tertiaire ³ (%)	(%)	
Ariège	51,5	72,8	-1,0	12,2
Midi- Pyrénées	1 210,4	76,3	0,4	10,0

Source : Insee.

³ Tertiaire marchand et tertiaire non marchand.

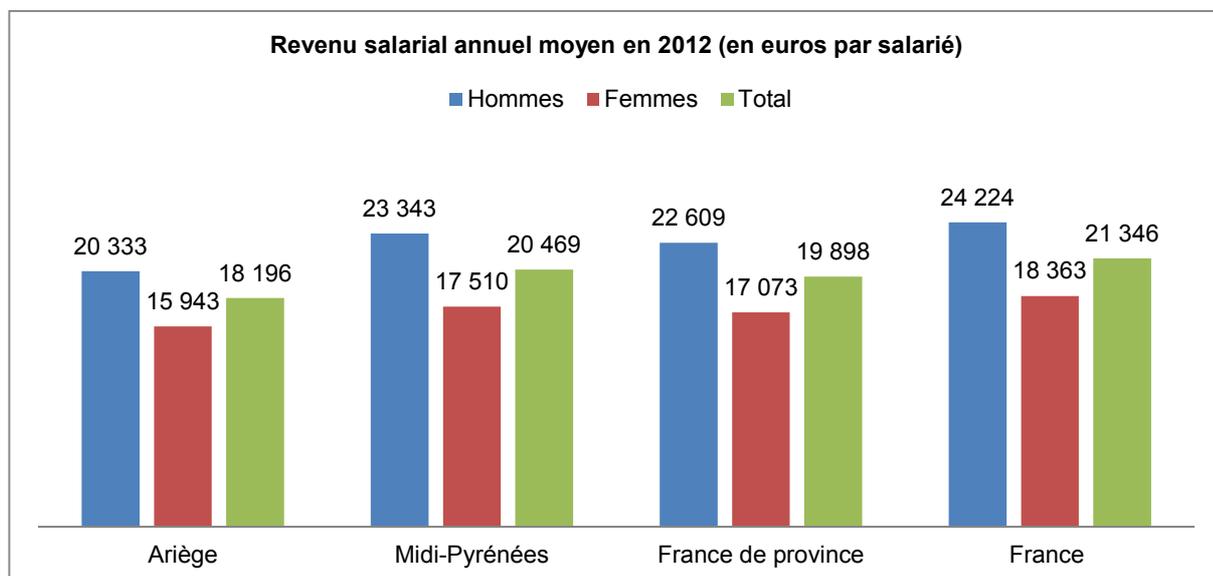
Estimation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations trimestrielles d'emploi marchand hors agriculture et particuliers employeurs

Chaque année, les entreprises de l'Ariège ont recours à de la main-d'œuvre supplémentaire pour faire face aux absences ou aux surcroûts d'activité, temporaires et récurrents, liés principalement au rythme des saisons. Les activités liées au tourisme sont les plus grands pourvoyeurs d'emplois saisonniers dans le département (hébergement, restauration, commerce, transport, thermalisme, téléphériques et remontées mécaniques). Les saisonniers sont ainsi l'un des rouages de l'économie locale. Le recrutement se fait le plus souvent par contrat à durée déterminée : c'est le cas pour 8 à 9 emplois sur 10 selon les mois. Les missions d'intérim viennent compléter ce dispositif. La majorité des saisonniers ont moins de 25 ans et la plupart sont peu qualifiés. La grande majorité d'entre eux signent plusieurs contrats saisonniers. Cependant, cette suite de contrats précaires fragilise grandement leur situation de vie.

L'Ariège figure parmi les départements métropolitains les plus touchés par la pauvreté. Les salaires moyens les plus faibles s'observent dans ce département avec 18 196 euros de revenu salarial annuel moyen en 2012 contre 20 469 euros en région Midi-Pyrénées et 21 346 euros en France métropolitaine. Cette différence s'explique par une plus faible proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures dans le département. Ce fait impacte directement la part des ménages fiscaux imposés qui n'était que de 51,1 % en Ariège pour l'année 2011 contre 58,0 % en région Midi-Pyrénées et 61,0 % en France métropolitaine.



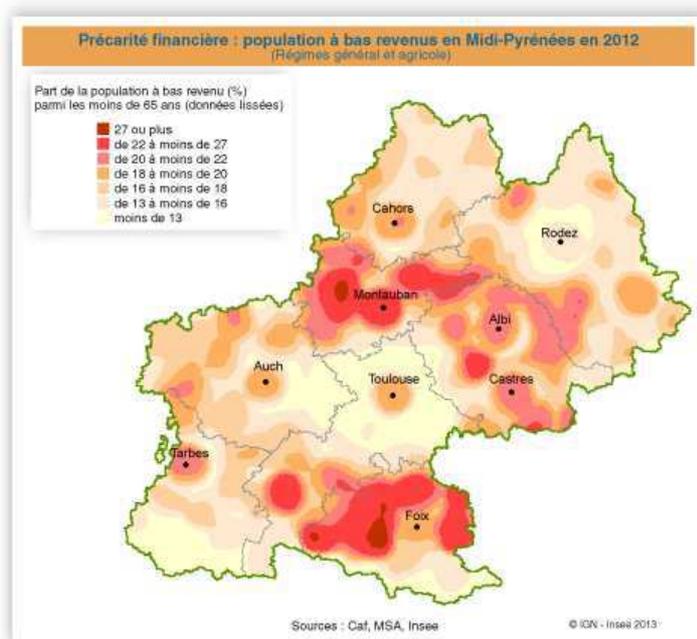
Source : Insee.

Quant au revenu fiscal médian annuel déclaré par unité de consommation, il s'établissait à 17 033 euros, soit moins qu'en région et qu'en métropole.

Revenu fiscal annuel en 2011 (en euros, en %)

	Ariège	Midi-Pyrénées	France métropolitaine
Nombre total de ménages fiscaux	67 610	1 257 378	26 701 110
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	51,1	58,0	61,0
Nombre moyen d'unités de consommation (UC) par ménage fiscal	1,53	1,56	1,59
Revenu fiscal déclaré par unité de consommation (en euros par UC)			
Revenu médian	17 033	18 907	19 218
1er décile (D1)	5 739	7 131	6 924
9e décile (D9)	31 928	36 759	38 960
Rapport interdécile (D9 / D1)	5,6	5,2	5,6
Structure du revenu fiscal déclaré (en %)			
Part des revenus d'activité⁴	60,1	66,8	68,8
Part des traitements et salaires	53,6	60,1	63,0
Part des bénéfiques	6,6	6,7	5,8
Part des retraites, pensions et rentes	34,0	26,7	24,8
Part des autres revenus	5,8	6,6	6,4

Source : Insee.



Enfin, toujours en 2011, le taux de pauvreté s'élevait à 18,6 %, soit une augmentation de 1,6 point par rapport à 2008, contre 14,6 % au plan régional et 14,3 % au national. Comme ailleurs, les familles monoparentales et les personnes vivant seules sont plus souvent touchées par la pauvreté.

⁴ Revenus salariaux et revenus des professions non salariées.

Taux de pauvreté en 2011

	Taux de pauvreté 2011 (%)	Écart taux de pauvreté 2011-2008 (en point)	Indicateur d'intensité de la pauvreté (%)
Ariège	18,6	+1,6	21,4
Midi-Pyrénées	14,6	+1,0	19,5
France Métropolitaine	14,3	+1,2	19,5

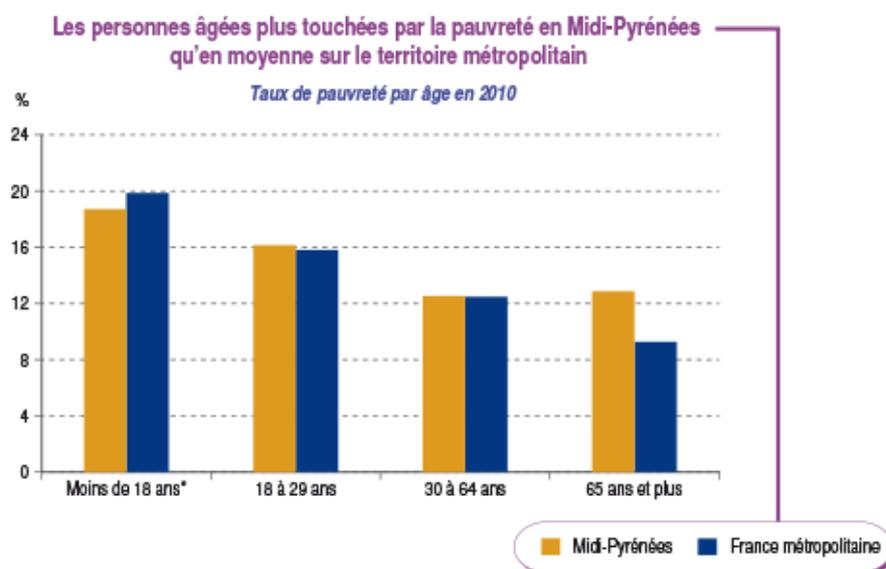
Source : Insee.

Pauvreté monétaire en 2011 (en %)

	Année 2011		
	Ariège	Midi-Pyrénées	France métropolitaine
Taux de pauvreté à 60 %	18,6	14,6	14,3
Taux de pauvreté à 50 %	11,0	8,2	7,9
Taux de pauvreté à 40 %	5,1	3,5	3,2
Intensité de la pauvreté	21,4	19,5	19,5
Niveau de vie médian des personnes sous le seuil de pauvreté (en euros)	9 215	9 444	9 447

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee.



* Comprend aussi les enfants des familles vivant sous le seuil de pauvreté
Source : Insee-Revenus disponibles localisés 2010

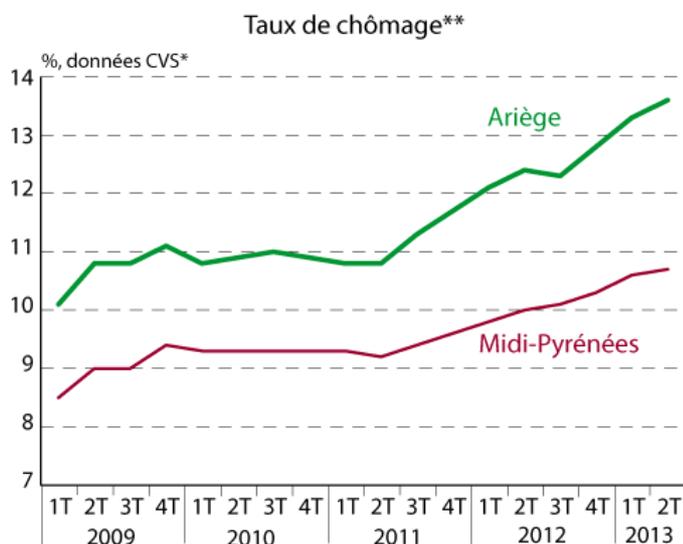
Le chômage touche davantage la population ariégeoise que l'ensemble de la population midi-pyréenne et française, l'écart se creusant depuis 2002. En 2010, 11 % de la population active de l'Ariège était au chômage : c'est un taux jamais atteint depuis 1997. Fin 2014, c'est 12,4 % de la population active qui est au chômage, ce qui est toujours supérieur au taux régional et national. Le marché du travail se dégrade plus fortement pour les hommes que pour les femmes. Les jeunes de moins de 25 ans et les seniors sont particulièrement touchés.

Emploi en Ariège

Indicateurs clés	Date de mise à jour	Date de valeur	Valeur	Tendance/période précédente	
				Département	Région
Taux de chômage (en %)	16/01/2015	3ème trimestre 2014	12,4	Hausse	Hausse

Demandeurs d'emploi (A, B, C)	09/02/2015	décembre 2014	13 747	Hausse	Hausse
--------------------------------------	------------	---------------	--------	--------	--------

Source : Insee.



Source : Insee, taux de chômage localisés

La population couverte par les principaux minima sociaux (allocation aux adultes handicapés, allocation de solidarité spécifique, allocation de solidarité aux personnes âgées et revenu de solidarité active) est également plus importante en Ariège qu'en moyenne en région Midi-Pyrénées ou en France métropolitaine. Au plan régional, l'Ariège est l'un des départements les plus concernés par la plupart des formes de précarité.

Les différentes périodes de dégradation de la vie économique ont contribué à une détérioration du marché du travail avec pour corollaire l'entrée de nombreuses personnes dans les dispositifs des minima sociaux destinés à la population en âge de travailler. Le poids du revenu de solidarité active socle y est particulièrement important. En effet, en 2012, le revenu de solidarité active était le premier poste de dépenses dans l'Ariège avec 28,5 % du montant des aides versées au niveau départemental. D'ailleurs, le nombre de ses bénéficiaires est en hausse continue. Ainsi, fin 2013, 6 902 personnes touchaient le Revenu de solidarité active (RSA) en Ariège. Le taux d'allocataires pour 1 000 personnes âgées de 25 à 64 ans dans le département était de 87,8 ; taux bien supérieur à celui de la région (62,0) et de la métropole (68,6). Cette augmentation du recours aux minima sociaux pourrait également s'expliquer par une meilleure connaissance des dispositifs existants par le public.

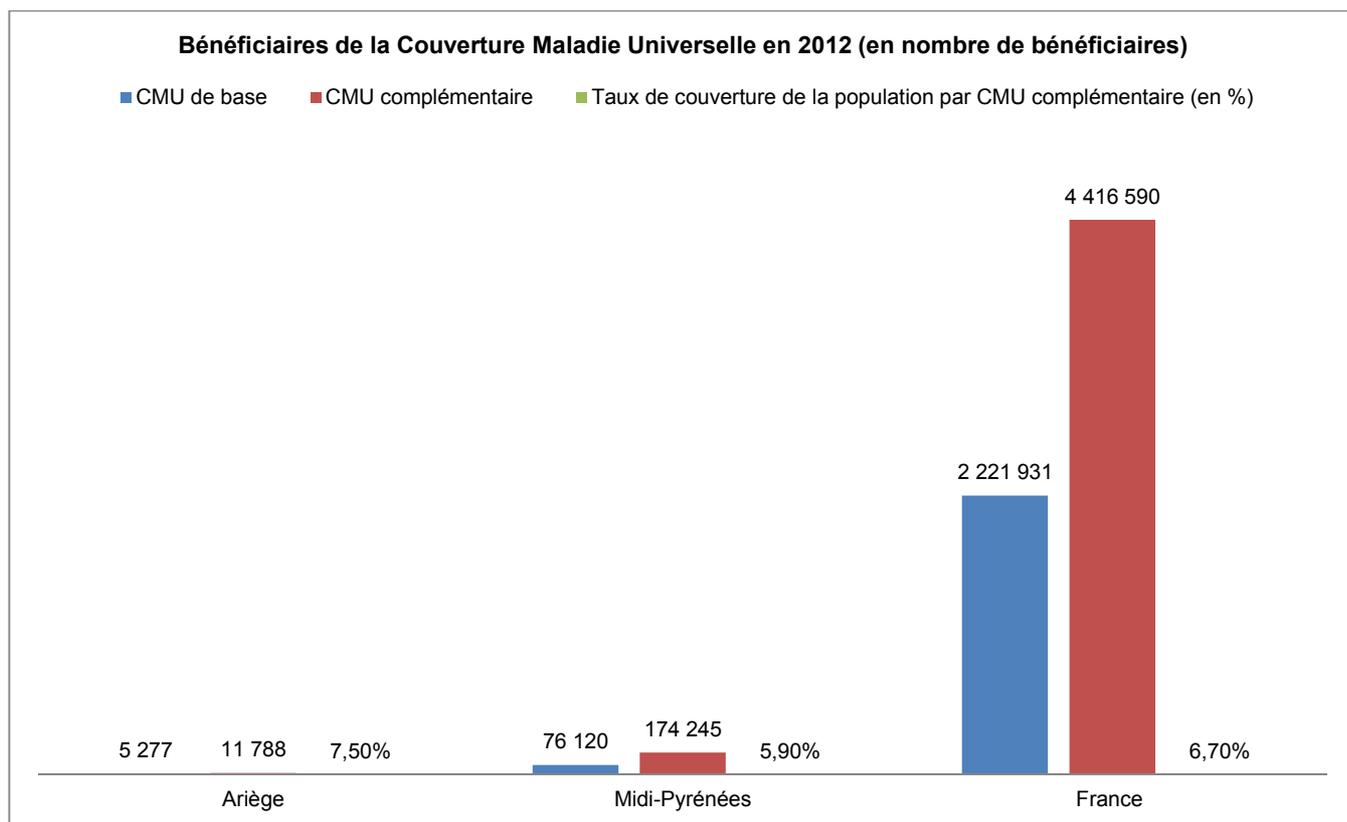
Dépenses d'aide sociale du Conseil départemental de l'Ariège en 2012 (en %)

Aides aux familles et à l'enfance	14,0
Aide aux personnes handicapées	22,1
Aide aux personnes âgées	6,9
Revenu de solidarité active	28,5
Allocation personnalisée d'autonomie	19,5
Autres	8,9
Dépenses brutes obligatoires (en euros par habitant)	624,9

Source : DGCL-DESL, comptes administratifs des départements.

En 2012, en Ariège, 5 277 personnes étaient couvertes par la couverture maladie universelle (CMU) de base et 11 788 par la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), soit pour cette dernière un taux de couverture de

7,5 % de la population départementale. C'est plus qu'au niveau régional (5,9 %) et national (6,7 %).



Note : moyenne des effectifs sur les 12 mois de l'année concernée.

Sources : CCMSA, CNAMTS, Registre social des indépendants.

Fin 2013, l'allocation pour les adultes handicapés était versée à 3 503 personnes. Un taux d'allocataires de l'AAH de 3,6 pour 1000 habitants de 20 à 64 ans place l'Ariège⁵ au 80^e rang des départements contre 2,7 en moyenne en France.

L'allocation de soutien familial était versée à 1 595 foyers et l'allocation de solidarité spécifique à 1 151 personnes (en 2012). Globalement, le nombre des bénéficiaires, toutes allocations confondues, croît de manière constante.

**Bénéficiaires de prestations sociales solidarité et insertion
au 31 décembre 2013 (en nombre de bénéficiaires)**

	Ariège	Midi-Pyrénées	France
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	345	10 324	221 770
Taux d'allocataires pour 1 000 personnes de moins de 20 ans	10,4	15,4	13,8
Allocation adulte handicapé (AAH)	3 503	53 592	1 014 076
Taux d'allocataires pour 1 000 personnes de 20 à 64 ans	41,2	31,7	26,8
Allocation de soutien familial (ASF)	1 595	27 002	741 736
Revenu de solidarité active (RSA)	6 902	94 069	2 326 974
Taux d'allocataires pour 1 000 personnes de 25 à 64 ans	87,8	62,0	68,6

Champ : bénéficiaires des prestations versées par les CAF et la MSA, au lieu de résidence, y compris la Caisse Nationale Maritime.

⁵ Selon une étude de la DREES, le taux élevé de l'AAH est à mettre en perspective des caractéristiques sociodémographiques : une population âgée, la part importante de communes rurales isolées, un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, l'équipement en établissements de santé plus ou moins élevé mais le personnel médical moins spécialisé que pour la moyenne de la métropole.

Sources : CNAF, Insee, MSA.

Allocataires de l'Allocation de Solidarité Spécifique en Midi-Pyrénées

	au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2012	Évolution 2011/2012 (%)
Ariège	1 004	1 151	14,6
Midi-Pyrénées	15 005	16 961	13,0
France métropolitaine	340 800	378 200	11,0

Source : Pôle emploi.

1.3 – Disponibilité globale et qualité du parc de logements ordinaires et sociaux en Ariège.

Concernant les résidences principales, le taux de croissance annuel moyen de leur nombre est de 1,5 %. Plus précisément, il est de 1,7 % pour celles occupées par des propriétaires et de 1,8 % pour celles occupées par des locataires. Quant aux résidences secondaires, elles représentent un quart du parc de logements en Ariège.

		Ariège	Midi-Pyrénées	France métropolitaine
2010	Nombre de résidences principales en 2010	68 555	1 288 040	27 106 997
	Nombre de résidences principales occupées par des propriétaires en 2010	45 572	785 813	15 658 182
	Nombre de résidences principales occupées par des locataires en 2010	20 634	466 988	10 758 416
	Nombre de résidences principales occupées gratuitement en 2010	2 348	35 238	690 399

		Ariège	Midi-Pyrénées	France métropolitaine
1999	Nombre de résidences principales en 1999	58 331	1 070 772	23 810 161
	Nombre de résidences principales occupées par des propriétaires en 1999	37 819	631 176	13 034 632
	Nombre de résidences principales occupées par des locataires en 1999	16 989	381 703	9 685 760
	Nombre de résidences principales occupées gratuitement en 1999	3 523	57 893	1 089 769

Taux de croissance annuel moyen du nombre de résidences principales

	Ariège	Midi-Pyrénées	France métropolitaine
Résidences principales	1,5%	1,7%	1,2%
Résidences principales occupées par des propriétaires	1,7%	2,0%	1,7%
Résidences principales occupées par des locataires	1,8%	1,9%	1,0%

L'une des fragilités de l'Ariège au regard des problématiques d'accès au logement est le nombre important de logements à partir du T3, qui correspondaient à un besoin antérieur, alors que la demande actuelle porte plus sur les logements T1 et T2, qu'ils soient privés ou sociaux. Ces logements de taille plus modeste sont, en effet, plus adaptés aux situations des personnes isolées ; public de plus en plus nombreux en Ariège.

En Ariège, le nombre de bailleurs sociaux est très faible. À lui seul, l'Office Public de l'Habitat gère près de 90 % du parc social. Au 1^{er} janvier 2014, le taux de vacance du parc de logements sociaux proposés à la location était de 7,6 %, ce qui est nettement supérieur aux taux régional (3,7 %) et national (3 %). Plusieurs facteurs permettent

d'expliquer cette situation. D'abord, il n'y a pas de tension sur l'habitat dans le département. En effet, la demande de logements sociaux, est concentrée à 63 % sur les grands axes routiers et plus spécialement sur l'axe nord-sud (Pamiers – Foix – Tarascon-sur-Ariège) et l'offre locative répond globalement bien aux besoins de la population. À l'opposé, un nombre important de logements vacants sont localisés à travers un secteur diffus et loin des principales villes, ce qui en fait une offre inadaptée à la demande. De plus, une partie de ce parc immobilier est vieillissant (environ 40 ans).

Vacance et mobilité dans le parc locatif social au 1^{er} janvier 2014 (en %)

	Ariège	Midi-Pyrénées	France métropolitaine
Parc des logements vacants dans le parc locatif social	7,6	3,7	3
Proportion de logements ayant fait l'objet d'un emménagement	13,9	12,7	9,7

Note : hors logements emménagés pour la première fois dans le parc social.

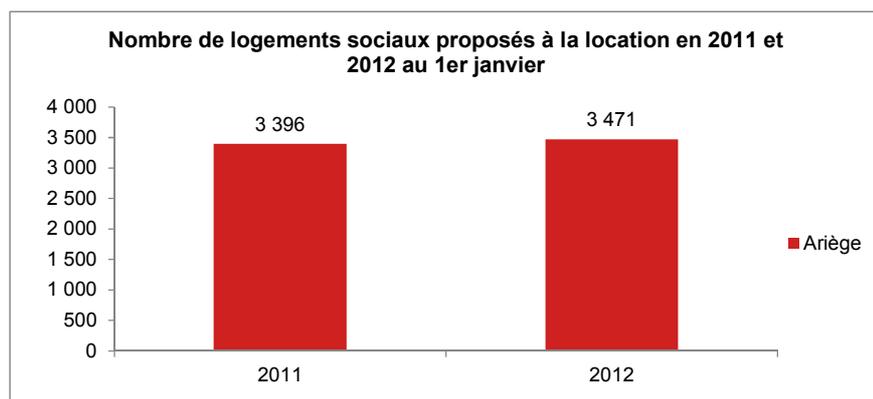
Source : SOeS, répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux.

Typologie du parc locatif social au 1^{er} janvier 2014 (en %)

	Ariège	Midi-Pyrénées	France métropolitaine
Part des logements collectifs	83	81,1	84
Part des logements individuels	17	18,9	16

Source : SOeS-DREAL, RPLS.

Depuis 2007, la construction de logements sociaux est en constante progression pour compenser le déficit important de l'offre HLM dans le département. Ainsi, au 1^{er} janvier 2011, le nombre de logements sociaux proposés à la location en Ariège s'élevait à 3 396. Il a progressivement augmenté pour atteindre 3 471 au 1^{er} janvier 2012 et 3 485 au 1^{er} janvier 2014. De plus, le taux global de logements sociaux est supérieur à 10% sur les principales villes du département. Malgré ces efforts, le parc social reste globalement assez faible en Ariège.



Source : RPLS 2011 et 2012.

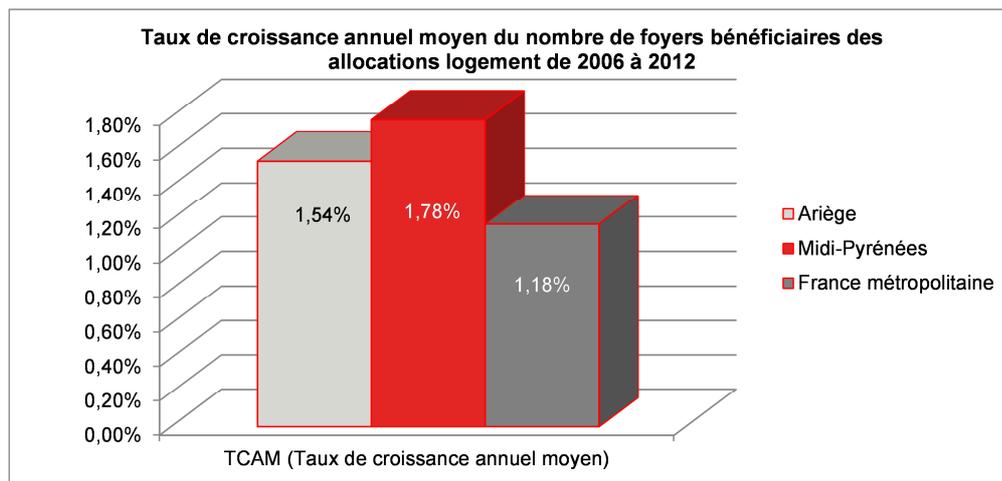
La majorité des demandeurs de logements sociaux bénéficient de revenus de transfert. C'est ainsi que 97,7 % des demandeurs sont destinataires d'au moins une des quatre grandes prestations sociales et 20 % perçoivent le revenu de solidarité active sociale. Fin 2013, 16 004 ménages du département ariégeois percevaient une des trois allocations d'aide au logement.

Bénéficiaires de prestations sociales au 31 décembre 2013 : logement (en nombre de ménages bénéficiaires)

	Ariège	Midi-Pyrénées	France
Allocation logement familiale	4 627	61 417	1 314 474
Taux de ménages allocataires pour 1 000 ménages	67,4	47,7	47,3
Allocation logement sociale	6 897	150 347	2 403 990
Taux de ménages allocataires pour 1 000 ménages	100,5	116,7	86,5
Aide personnalisée au logement	4 480	110 399	2 773 221
Taux de ménages allocataires pour 1 000 ménages	65,3	85,7	99,8

Champ : bénéficiaires des prestations versées par les CAF et la MSA ; au lieu de résidence ; y compris la Caisse Nationale Maritime.

Sources : CNAF, MSA.



Sources : CAF.

Les familles monoparentales, plus exposées à la précarité sociale et locative, représentent 16,3 % des ménages demandeurs.

3 – ANALYSE DE L'ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LES BESOINS EXISTANTS ET A VENIR.

3.1 – Quelles sont les situations de vie qui nécessitent, au vu de leur poids et de leur évolution, une analyse de l'adéquation de l'offre par rapport aux besoins ?

Les tableaux ci-dessous présentent une estimation des besoins potentiels, voire avérés, en matière d'hébergement et de logement pour un ensemble de publics ayant une situation de vie « à risque ».

Évolution et poids des publics regroupés par situation de vie ayant potentiellement, voire réellement, un besoin d'hébergement et de logement et ayant comme dénominateur commun une problématique résidentielle (mode de logement non satisfaisant).

Situations de vie relatives à une problématique résidentielle (mode de logement non satisfaisant)	Source d'information	Quantification en personnes différentes en 2014	Evolution constatée par rapport à l'année précédente 2013
Personnes vivant dans la rue⁶	Maraudes, DDCSPP	-	Campagne hivernale 2012-2013 sur l'ensemble du département : 105 personnes (87 hommes et 18 femmes). Nombre de demandes annuelles d'élection de domicile sur la période 2010-2014 sur l'ensemble du département : entre 120 et 150.
Personnes sortant d'institutions carcérales⁷	SPIP (enquête annuelle de l'administration pénitentiaire)	<p>Sur l'ensemble des entrants au cours du deuxième semestre de l'année 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 48 personnes ont un logement ; - 16 personnes sont en situation d'hébergement précaire (chez un tiers, en foyer, etc.) ; - 16 personnes n'ont pas de logement ni de solution d'hébergement. <p>Sur l'ensemble des sortants au cours des deux premiers mois de l'année 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 personnes ont un logement ; - 3 personnes sont en situation d'hébergement précaire (chez un 	-

⁶ Source ne permettant pas d'appréhender toutes les personnes vivant réellement dans la rue, a fortiori en milieu rural. Les squats et les bidonvilles ne sont pas comptabilisés.

⁷ Tous les sortants d'institutions (prisons, hôpitaux psychiatriques, fin de contrats jeunes majeurs) ne présentent pas un besoin d'hébergement et de logement.

		<p>tiers, en foyer, etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 personnes n'ont pas de logement ni de solution d'hébergement. <p>En 2014, sur 10 dossiers SIAO instruits, une seule orientation en CHRS a été proposée. Aucune demande n'a abouti à l'obtention d'un logement.</p>	
Personnes sortant d'institutions psychiatriques	Centre Hospitalier Ariège Couserans	<p>Une Maison relais de 5 places gérée par le Centre Hospitalier Ariège Couserans. Les données sont difficiles à établir pour qualifier le nombre de personnes concernées. Au titre des demandes en insertion et logement adapté, le SIAO comptabilise, pour l'année 2014, 71 personnes souffrant d'une pathologie et ou d'un handicap (dont la majorité présente des souffrances psychiques et/ou des addictions) ayant effectué une demande. Le taux de réponse négative à ces demandes a été de 85 %.</p>	Chiffres à la hausse.
Personnes sortant de prise en charge ASE (aide sociale à l'enfance), y compris les bénéficiaires d'un contrat jeune majeur	Conseil départemental	<p>Nombre total de jeunes de plus de 18 ans faisant l'objet d'une fin d'une mesure de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance (familles d'accueil, foyer départemental) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 48 personnes en 2014 <p>Les statistiques de la Mission locale n'ont pu être collectées.</p>	<p>Nombre total de jeunes de plus de 18 ans faisant l'objet d'une fin d'une mesure de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance (familles d'accueil, foyer départemental) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 56 personnes en 2013 <p>Les statistiques de la Mission locale n'ont pu être collectées.</p>
Gens du voyage (en nombre de personnes)⁸	Non définie	<p>96 places disponibles dans l'ensemble des aires d'accueil du département.</p>	<p>Bilan 2010-2013 : Le taux d'occupation moyen s'élève à 35%.</p> <p>Le taux d'occupation moyen est stable sur les quatre dernières années.</p>

Situations de vie relatives à une problématique résidentielle (mode de logement non satisfaisant)	Source d'information	Quantification en ménages différents en 2014 (sauf mention contraire)	Evolution constatée par rapport à l'année précédente (2013)
Ménages en habitat potentiellement indigne	Filocom 2011 - MEDDE d'après	Pas de données pour l'année 2014.	Pas de données pour l'année 2013.

⁸ Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal logement.

	DGFIP, CD ROM PPI ANAH		<p>Nombre de personnes en habitat potentiellement indigne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 328 en 2011 ; - 15 714 en 2007 ; - 17 006 en 2003. <p>Les chiffres sont en baisse mais les données statistiques doivent être relativisées (fiabilité relative de la mise à jour des catégories cadastrales dans les fichiers fonciers).</p>
Ménages vivant chez un tiers⁹ ayant fait une demande de logement social enregistrée dans le SNE	Système National d'Enregistrement (SNE)	<p>Source Système National d'Enregistrement : en 2014, 230 ménages sur 1 144 demandes.</p> <p>Source Maison de l'habitat de l'Ariège : en 2014, 137 ménages.</p>	<p>Source Système National d'Enregistrement : en 2013, 226 ménages sur 1 079 demandes.</p> <p>Source Maison de l'habitat de l'Ariège : en 2013, 121 ménages.</p> <p>Chiffres en légère hausse.</p>
Ménages vivant en logement sur-occupé¹⁰ ayant fait une demande de logement social enregistrée dans le SNE	SNE	<p>Source Système National d'Enregistrement : en 2014, 162 ménages sur 1 144 demandes.</p>	<p>Source Système National d'Enregistrement : en 2013, 125 ménages sur 1 079 demandes.</p> <p>Chiffres en légère hausse.</p>
Ménages vivant dans une structure provisoire / non conventionnelle¹¹ ayant fait une demande de logement social enregistrée dans le SNE	SNE	<p>Source Système National d'Enregistrement : en 2014, 45 ménages sur 1 144 demandes.</p>	<p>Source Système National d'Enregistrement : en 2013, 38 ménages sur 1 079 demandes.</p> <p>Chiffres en légère hausse.</p>

Ces situations de vie présentent des besoins spécifiques potentiels ou réels en matière d'hébergement ou de logement. Or, l'offre existante, bien que diversifiée, se révèle souvent insuffisante ou inadaptée pour résoudre les problématiques résidentielles de ces publics :

- Les personnes vivant dans la rue. Peu de personnes vivent réellement dans la rue. Elles sont souvent hébergées chez des tiers ou vivent dans des camionnettes ou dans des squats. En réalité, cette catégorie comprend plusieurs types de profil. De manière générale, ces personnes ressentent des difficultés à envisager la vie dans un logement classique (autonomie, contraintes, obligations, isolement, etc.) ou rejettent

⁹ Catégories SNE : « chez parents / enfants, chez particulier et sous location ou hébergement temporaire » – en stock de demandes.

¹⁰ Catégorie SNE : « logement trop petit » – en stock de demandes.

¹¹ Catégories SNE : « squat, hôtel, centre enfance famille, camping / caravanning » – en stock de demandes.

volontairement les modes de logement trop normés.

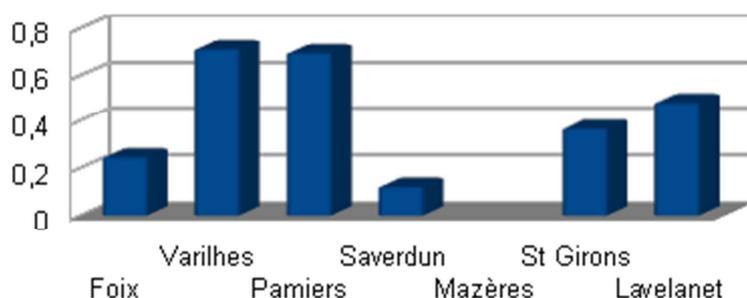
- Les personnes sortant d'institutions carcérales. Ces personnes peuvent s'adresser aux dispositifs existants, au même titre que les autres publics, mais ne bénéficient pas de places dédiées en logement temporaire ni même en hébergement.
- Les personnes sortant d'institutions psychiatriques. Il n'existe pas en Ariège d'offre en matière d'appartement thérapeutique ou autres logements adaptés à ce public.
- Les personnes sortant de prise en charge ASE (aide sociale à l'enfance) ou d'un contrat jeune majeur. Il s'agit d'un public qui n'a pas toujours accès à des prestations sociales. En cela et sauf insertion professionnelle, ses problématiques rejoignent celles des jeunes âgés de 18 à 25 ans sans emploi, c'est-à-dire une absence de revenus stables et des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement. Les besoins existent également en matière d'accompagnement à l'autonomie face au logement, notamment pour la gestion du budget, et d'accompagnement à l'insertion sociale. Enfin, l'accès à un foyer jeune travailleur est conditionné par l'obligation de percevoir des revenus.
- Les jeunes. En termes de solutions de logement à destination de ce public, les chambres chez l'habitant offrent un bon compromis entre un minimum de confort et la possibilité de se libérer de l'hébergement dans des délais brefs. Ce dernier avantage est particulièrement intéressant pour les jeunes cherchant un hébergement le temps d'un contrat à durée déterminée ou d'un apprentissage. Cependant, ce dispositif porté par la Mission Locale, rencontre peu de succès chez les jeunes.

La colocation est également une solution envisagée. Mais cette forme de location ne constitue par la majorité de la demande qui porte plutôt sur du logement ou de l'hébergement individuel.

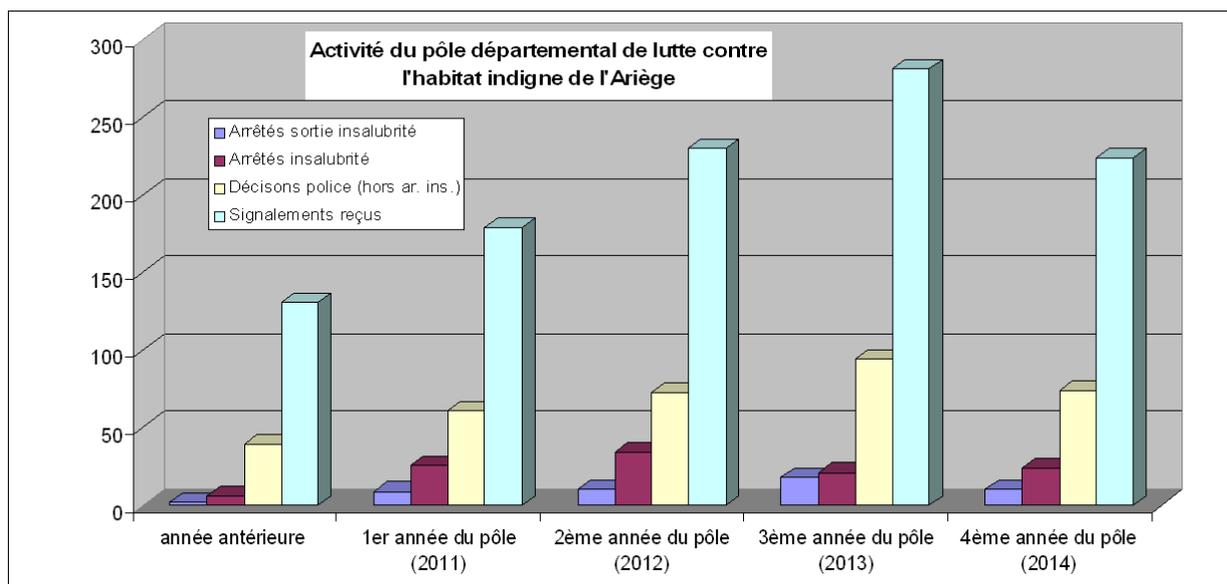
Concernant plus spécifiquement les apprentis, le service logement jeunes de la Mission Locale oriente ce public vers des logements du parc privé. Les jeunes bénéficient alors de l'aide « *mobili jeune* », en complément des prestations au logement de la Caisse d'Allocation Familiale.

- Les gens du voyage. Le taux d'occupation des aires d'accueil des gens du voyage (sept au total) est relativement faible sur l'ensemble du département ariégeois. De plus, il y a une tendance à la sédentarisation sur des terrains privés mais aussi directement sur certaines aires d'accueil (Pamiers et Saint-Girons).

Aires d'accueil des gens du voyage
Taux d'occupation moyen 2010-2013



- Les ménages en habitat potentiellement indigne. Le nombre de logements en mauvais état est assez important, aussi bien dans le parc des logements locatifs que dans celui des propriétaires occupants. D'ailleurs, l'activité du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne en Ariège est soutenue, s'accroît d'année en année et dépend des plaintes ou des signalements reçus et traités.



Évolution et poids des publics regroupés par situation de vie ayant potentiellement, voire réellement, un besoin d'hébergement et de logement et ayant comme dénominateur commun une problématique sociale ou administrative.

Situations de vie relative à une problématique sociale ou administrative	Source d'information	Quantification en ménages différents (sauf mention contraire) en 2014	Evolution constatée par rapport à l'année précédente (2013)
Ménages bénéficiaires d'une aide au logement, ayant fait l'objet d'une procédure de traitement d'un impayé de loyer	Caisse d'allocations familiales (CAF)	324 ménages sur 15 012 allocataires bénéficiaires d'une aide au logement en 2014.	385 ménages en 2013 (267 dans le parc privé et 118 dans le parc public).
Ménages ayant reçu notification d'un commandement de quitter leur logement	CCAPEX	92 ménages en 2014.	102 ménages en 2013. Chiffres relativement stables.
Ménages ayant des difficultés¹² à se maintenir dans le logement	SNE	491 personnes sur 1 144 demandes en 2014.	430 personnes sur 1 079 demandes en 2013. Chiffres en légère hausse (3%).
Ménages demandeurs de logement social en dessous du plafond de ressources pour un PLAI	SNE	862 personnes sur 1 144 demandes en 2014.	718 personnes sur 1 079 demandes en 2013. Chiffres en hausse (10%).
Femmes victimes de violences ayant fait une demande de logement accompagné et/ou	115 et volet insertion du SIAO	En 2014, sur l'ensemble du SIAO (urgence et insertion), 67 femmes différentes avec ou sans enfants ont effectué au moins une demande	En 2013, sur l'ensemble du SIAO (urgence et insertion), 57 femmes différentes avec ou sans enfants ont effectué au moins une demande

¹² Catégories SNE : « Démolition du logement, divorce / séparation, handicap, logement trop cher, problème de voisinage, procédure d'expulsion, raisons de santé, violences familiales » – en stock de demandes.

d'hébergement d'urgence ou d'insertion (nombre de personnes)¹³		d'hébergement d'urgence ou d'insertion au cours de l'année, soit 5,6 demandes d'hébergement par mois au SIAO urgence ou insertion.	d'hébergement d'urgence ou d'insertion au cours de l'année, soit 4,75 demandes d'hébergement par mois au SIAO urgence ou insertion. Chiffres en légère hausse.
Demandeurs d'asile (nombre de personnes en stock au 31/12)¹⁴	OFPPRA	112 personnes au 31/12/2014.	122 personnes au 31/12/2013.
Demandeurs d'asile (nombre de personnes en flux)	OFPPRA	47 personnes en 2014.	80 premières demandes (sur 102 demandes arrivées et enregistrées en préfecture).
Déboutés du droit d'asile (nombre de personnes en flux)	OFPPRA	48 personnes en 2014.	32 personnes en 2013 (mais 34 dossiers « 2013 » en cours au 16/02/2015).

Ces situations de vie présentent des besoins spécifiques, potentiels ou réels, en matière d'hébergement ou de logement, liés à des problématiques sociales ou administratives :

- Les ménages bénéficiaires d'une aide au logement, ayant fait l'objet d'une procédure de traitement d'un impayé de loyer. Pour ce public, les logements pour lesquels le résiduel de loyer est faible sont les plus adaptés, c'est-à-dire les logements à petite surface et à faible loyer.
- Les ménages ayant reçu notification d'un commandement de quitter leur logement. Les difficultés caractérisant ce type de situation de vie sont multiples. Lorsqu'un ménage adhère aux propositions d'accompagnement qui lui sont faites, une solution de relogement est souvent trouvée. Par contre, lorsqu'un ménage refuse d'entreprendre des démarches ou d'adhérer aux dispositifs mis à sa disposition, le relogement s'avère très difficile. Certaines procédures peuvent également s'arrêter suite au départ du ménage, ce qui peut entraîner une perte de contact avec la famille.
- Les femmes victimes de violences ayant fait une demande de logement accompagné et/ou d'hébergement d'urgence ou d'insertion. Il est constaté une augmentation des demandes, en particulier de la part des femmes seules. En 2014, le département de l'Ariège a assuré un accueil par semaine, soit une augmentation de 80 % par rapport à 2013. Étant donné l'augmentation des demandes en urgence de femmes victimes de violences en 2014, en particulier de femmes isolées, même si les réponses données aux demandes en provenance du département sont systématiquement positives, les trois places réservées aux femmes victimes de violences sont insuffisantes pour répondre aux besoins urgents de ce public. Effectivement, avec un taux d'occupation de 115 % en 2014, le dispositif spécifique de trois places a été sollicité tous les mois par le 115 et certains accueils n'ont pu s'effectuer, faute de places disponibles. Certaines demandes ont donc été réorientées par le 115 vers des places d'urgence généralistes du dispositif départemental d'accueil et d'hébergement d'urgence de Pamiers et vers des hôtels.
- Les demandeurs d'asile. Il existe en Ariège 119 places destinées à ce public (100 places en Centre d'accueil

¹³ Femmes victimes de violences (de natures diverses) dont l'ampleur et la gravité nécessitent un départ de la personne de son lieu de résidence habituel et un hébergement en urgence pour sa sécurité, ainsi que celle, éventuellement, de ses enfants.

¹⁴ Sont considérés comme demandeurs d'asile au sens de l'OFPPRA les premières demandes (mineurs accompagnants compris), les procédures prioritaires, les réexamens et les procédures prioritaires sur réexamens.

des demandeurs d'asile et 19 places dans le dispositif d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile). Par contre, il n'existe pas de Centre provisoire d'hébergement destiné à accueillir des réfugiés ou des personnes sous protection subsidiaire. Il est vrai que le nombre de réfugiés s'est accru en 2014 et 2015 (cf. chiffres CADA), et qu'en l'absence de cet accompagnement spécifique vers le logement autonome, le lien est actuellement assuré par le CADA. Le Centre d'accueil des demandeurs d'asile est occupé à 100 % de ses capacités. Or, plus le nombre de places en Centre d'accueil des demandeurs d'asile augmente, plus le besoin en hébergement d'urgence est important. En effet, lorsqu'ils sont déboutés, les demandeurs d'asile restent dans le département et redirige leurs demandes vers l'hébergement d'urgence.

3.2 – Le parc de logement ordinaire est-il adapté aux caractéristiques de la population (nombre, composition, revenu des ménages) ?

Ménages occupant un logement (parc privé ou public) et rencontrant des difficultés à s'y maintenir ou faisant face à une situation d'inconfort « critique ».

Type de difficulté	Nombre de ménages différents concernés en 2014 (sauf mention contraire)	Evolution au cours des 3 dernières années	Source
Ménages en habitat potentiellement indigne	Pas de données pour l'année 2014.	<p>Pas de données pour l'année 2013.</p> <p>Nombre de personnes en habitat potentiellement indigne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 328 en 2011 ; - 15 714 en 2007 ; - 17 006 en 2003. <p>Les chiffres sont en baisse mais les données statistiques doivent être relativisées (fiabilité relative de la mise à jour des catégories cadastrales dans les fichiers fonciers).</p>	CD ROM PPPI 2013
Ménages bénéficiaires d'une aide au logement, ayant fait l'objet d'une procédure de traitement d'un impayé de loyer dans le parc social ou privé	<p>324 ménages sur 15 012 allocataires bénéficiaires d'une aide au logement en 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 425 bénéficiaires ALF ; - 6 470 bénéficiaires ALS ; - 4 117 bénéficiaires APL). 	<p>Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement délivrée par la Caisse d'allocations familiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 924 en 2013 ; - 14 511 en 2012 ; - 14 025 en 2011. <p>Nombre d'allocataires en situation d'impayé de loyers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2013, 267 dans le parc privé et 118 dans le parc public, soit un total de 385 allocataires ; - En 2012, 240 dans le parc privé et 120 dans 	CAF

		<p>le parc public, soit un total de 360 allocataires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2011, 270 dans le parc privé et 136 dans le parc public, soit un total de 406 allocataires. <p>Chiffres relativement stables.</p>	
Ménages en situation de surendettement¹⁵	<p>En 2014, bien qu'en légère baisse de 2,1 %, le flux de dépôt de dossier a encore été soutenu, le seuil des 500 dossiers étant, pour la deuxième année consécutive, dépassé pour atteindre 502 dépôts. La part des redépôts augmente de près de 10 points, et atteint 44,7 %.</p>	<p>En 2013, le flux de dépôt de dossier a été soutenu. Le seuil des 500 dossiers a été dépassé pour la première fois et a atteint 513 dépôts. La part des redépôts est importante (35,5 %).</p>	<p>Rapport d'activité annuel de la commission de surendettement</p>

Le parc privé potentiellement indigne diminue légèrement au fil des années. Le pôle de lutte contre l'habitat indigne est très actif sur le département : sensibilisation, repérage, traitement des plaintes et/ou signalements, etc.

De nombreux programmes d'amélioration de l'habitat sont mis en place en Ariège (9 actuellement) qui couvrent la majorité du territoire.

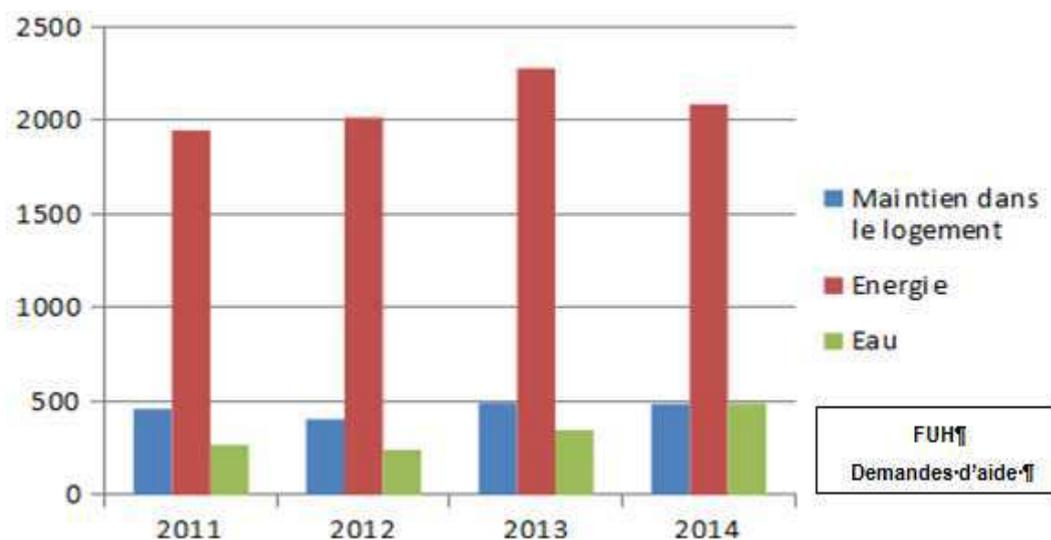
Des aides importantes sont mises en œuvre pour la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements au handicap ou à la perte d'autonomie.

Les difficultés pour se maintenir dans un logement se repèrent soit par le biais des impayés de loyer ou par le biais des impayés d'énergie. En effet, on constate souvent que lorsque deux voire trois factures liées au logement arrivent en même temps, cela déstabilise durablement le budget de la famille.

Ci-dessous sont déclinés les dispositifs mis en œuvre en faveur du soutien des ménages occupants :

- aides financières dans le cadre du Fonds Solidarité Logement ;
- accompagnement social et budgétaire pour se maintenir dans le logement ;
- aide au relogement dans le cas où le logement actuel ne répond plus aux possibilités de la famille ;
- création de dispositifs pour la création de logements à loyer modéré (aides de l'Anah en partenariat avec les collectivités locales, soutien aux associations accompagnant les publics en difficultés en finançant des mesures d'ASLL, d'AVDL...).

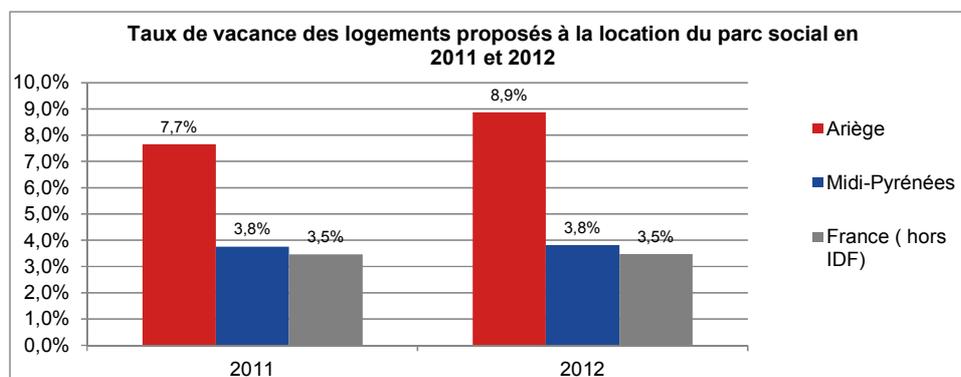
¹⁵ Nombre total de dossiers déposés auprès de la commission de surendettement.



Un climat hivernal tempéré et le changement de fournisseur explique la baisse constatée des demandes d'aide en matière d'énergie pour l'année 2014.

Disponibilité du parc social.

Indicateur	Année N-1	Evolution au cours des 3 dernières années	Source
Nombre de logements sociaux proposés à la location	En 2014, 3 451 logements HLM, 821 logements-foyers, 722 logements communaux et 1 800 logements privés à loyer maîtrisé, soit un total de 6 794 logements sociaux.	En 2013, 6 826 logements sociaux. La baisse de 2014 est liée à des démolitions et des déconventionnements.	Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) N-1
Taux de vacance des logements proposés à la location dans le parc social (y compris taux de vacance technique)	Au 01/01/2014, le taux de vacance s'élevait à 7,6 %, sur le parc HLM uniquement.	Au 01/01/2013, le taux de vacance du parc HLM s'élevait à 9,5 %.	RPLS N-1
Ancienneté moyenne des demandes, au 31/12/N-1 (en nombre de mois)	8,9 mois au 31/12/2014, sur le parc HLM uniquement.	8,4 mois au 31/12/2013, sur le parc HLM uniquement.	SNE
Délai moyen d'attente pour l'obtention d'un logement social	4,8 mois en 2014, sur le parc HLM uniquement.	4,5 mois en 2013, sur le parc HLM uniquement.	SNE



Sources : RPLS (Répertoire sur le parc locatif social) SOeS 2011 et 2012.

Concernant la vacance des logements proposés à la location dans le parc social, elle se situe principalement en Haute-Ariège, dans le Pays d'Olmes et, dans une moindre mesure, dans les quartiers les plus défavorisés de Pamiers. Ces logements se situent sur des secteurs géographiques très ciblés : le Pays d'Olmes (Villeneuve d'Olmes, Montferrier, Laroque d'Olmes dans une moindre mesure) et la Haute Ariège (L'Hospitalet, Quérigut, Mijanes, Vicdessos, Auzat, Mercus Tarascon). Il s'agit en majorité de grands logements (à partir du T3).

La problématique est bien moindre sur les villes qui feront l'objet d'un contrat de ville et où s'exprime la plupart de la demande : Foix, Pamiers, Saint Girons.

S'agissant du délai moyen d'attente pour l'obtention d'un logement social, l'Ariège a le délai le plus faible de la région Midi-Pyrénées. Les délais importants d'attente s'expliquent par des demandes très ciblées concernant le logement social, telles qu'un pavillon individuel avec jardin, un logement adapté pour personne handicapée, une localisation précise, etc. Les bailleurs sociaux remarquent d'ailleurs une augmentation du niveau d'exigence des demandeurs et un accroissement des refus pour les attributions.

Adéquation de la structure du parc de logements sociaux aux demandes des publics en attente d'un logement social.

Type de logement	A. Nombre de ménages demandeurs au 31/12/N-1 (en stock) Source : SNE	B. Nombre de logements dans le parc social en N-1 Source : RPLS	C. Nombre de logements vacants en N-1 Source : RPLS	D. Ratio de A/B : Nombre de ménages demandeurs au 31/12/N-1 / nombre de logements dans le parc social en N-1 Sources : RPLS et SNE	E ¹⁶ . Ratio de A/C : Nombre de ménages demandeurs au 31/12/N-1 / nombre de logements vacants en N-1 Sources : RPLS et SNE
Chambre	-	N/A	N/A	N/A	N/A
T1	89	60	11	1,48	8,09
T2	341	507	29	0,67	11,76
T3	427	1 371	95	0,31	4,49
T4	237	1 224	96	0,19	2,47
T5	49	371	34	0,13	1,44
T6 ou plus	1	12	1	0,08	1
TOTAL	1 144	3 545	266	0,32	4,30

Une grande part de la demande se concentre sur les petits logements, c'est-à-dire les T1 et T2 (38% des demandes), alors que le parc existant dans ce type de logement ne représente que 16% de l'offre. Pour les logements de type 3, il y a 37% de demandes pour 38% d'offre dans le parc. A l'inverse, pour les grands logements, le pourcentage de l'offre est plus important que celui de la demande.

Ainsi, en termes de typologie de logements, il existe un manque structurel de T1 (60 logements existants pour 89 demandes annuelles). En ce qui concerne les T2 et les T3, si le parc social peut structurellement absorber ces demandes, la vacance en N-1 n'a pas permis d'y répondre.

¹⁶ La colonne E n'est pas significative car il y a un problème de localisation de l'offre vacante par rapport à la demande.

Les demandes de petites surfaces peuvent correspondre à un véritable besoin. En effet, 50 % des ménages demandeurs d'un logement social sont constitués d'une personne seulement. Mais les demandes de petites surfaces peuvent aussi correspondre à une nécessité par manque de capacité financière des ménages à assumer un logement plus grand, plus coûteux en énergie et donc plus cher en termes de loyer et de charges. À titre d'exemple, les personnes bénéficiant du revenu de solidarité active ne peuvent pas accéder aux logements neufs du parc HLM car les loyers sont trop élevés.

Il conviendrait de rééquilibrer la production de logements vers une plus grande proportion de petits logements T1 et T2, au détriment de la proportion de logements T4. Il serait intéressant dans certains cas de structurer les immeubles pour supprimer des grands logements et en créer de plus petits. La colocation pourrait être une alternative, mais elle reste sous-développée et pas nécessairement adaptée à la demande actuelle, même si l'on peut l'estimer évolutive.

Certains logements sociaux ne correspondent plus aux besoins en terme de localisation car située dans des secteurs qui ont subi une désindustrialisation (territoire du Pays d'Olmes notamment), d'où une vacance importante dans le parc HLM dans ces territoires.

En termes de qualité, il y aurait des besoins en matière d'amélioration globale et de rénovation énergétique sur un grand nombre de résidences, améliorations que les organismes HLM ont programmé dans leur plan stratégique de patrimoine.

3.3 – L'offre globale de logement et d'hébergement permet-elle d'absorber les besoins nouveaux (quantitativement et qualitativement) et de proposer des sorties vers le haut ?

3.3.1 – Les besoins.

Quantification des personnes sans solution de logement.

Type de situations	Année 2013		Année 2014	
	Nombre en personnes	Nombre en ménages	Nombre en personnes	Nombre en ménages
Nombre de demandes d'hébergement effectués au 115	Non récolté en 2013	1878	3629	1867
Nombre d'attribution	Non récolté en 2013	353	411	324
Type de situations	Nombre de personnes <u>différentes</u>	Nombre de ménages <u>différents</u>	Nombre de personnes <u>différentes</u>	Nombre de ménages <u>différents</u>
Personnes et ménages différents ayant sollicité le 115 pour un hébergement d'urgence	779	522	762	539
Personnes et ménages différents ayant été hébergés en HU (hors hôtel)	175 (dont 52 étaient déjà hébergés en 2012 et toujours présents en 2013)	125 (dont 40 étaient déjà hébergés en 2012 et toujours présents en 2013)	292 (dont 65 étaient déjà hébergés en 2013 et toujours présents en 2014)	176 (dont 38 étaient déjà hébergés en 2013 et toujours présents en 2014)
Total personnes et ménages		12(dont 1 était déjà)	76 (dont 8 étaient déjà)	23 (dont 2 étaient déjà)

différents hébergés en hôtel	40 (dont 4 étaient déjà hébergés en 2012 et toujours présents en 2013)	hébergé en 2012 et toujours présents en 2013)	hébergés en 2013 et toujours présents en 2014)	hébergés en 2013 et toujours présents en 2014)
Nombre de demandes d'hébergement effectués au SIAO insertion (CHRS, ALT et logement accompagné)	485	284	413 (dont 73 concernaient des demandes 2013 toujours actives en 2014	263 (dont 53 concernaient des demandes 2013 toujours actives en 2014)
Nombre total d'admissions réalisées sur le volet SIAO insertion	N.C en personnes	86	95 (dont 5 concernaient des demandes 2013 toujours actives en 2014)	62 (dont 5 concernaient des demandes 2013 toujours actives en 2014)
Personnes et ménages différents ayant été hébergés en HI ¹⁷ et HS ¹⁸ et CHRS uniquement (hors ALT et logement accompagné)	95 (dont 33 étaient déjà hébergés en 2012 et toujours présents en 2013)	36 (dont 12 étaient déjà hébergés en 2012 et toujours présents en 2013)	73 (dont 38 étaient déjà hébergés en 2013 et toujours présents en 2014)	35 (dont 15 étaient déjà hébergés en 2013 et toujours présents en 2014)
Personnes et ménages différents sans solution de logement ¹⁹ ayant fait une demande de logement social	-	-	-	-

En 2013 et 2014, la demande en personnes et en ménages ayant sollicité le 115 aux fins d'un hébergement d'urgence est stable. Plusieurs leviers ont été activés ou peuvent l'être encore pour faire face à cette pression :

- La capacité d'accueil en hébergement d'urgence a augmenté au cours des dix dernières années, notamment en 2013 avec la pérennisation et création de 24 places sur Foix et Pamiers ;
- Une organisation hivernale spécifique est nécessaire pour répondre à la demande car le volet urgence du SIAO a un rôle central pendant la période de la trêve hivernale puisque le nombre de places mobilisables est multipliée par deux (de 59 places pérennes à 103 places mobilisables depuis 2013) ;
- Il y a une baisse du taux de rotation du fait de l'allongement des durées de séjour en hébergement d'urgence. La baisse d'orientation en 2014 du volet insertion s'explique par :
 - o moins d'entrées à la pension de famille par rapport à 2013, année d'ouverture ;
 - o la comptabilisation statistique des places FFV sur l'urgence et non plus sur l'insertion.
- L'offre de places en hébergement d'insertion est majoritairement inadaptée pour recevoir des publics sujets à des problématiques de santé lourdes (problèmes de santé mentale, d'addictions, etc.) pourtant elle est le seul et dernier recours avant la rue.

Nombre et modes d'hébergement des demandeurs et déboutés du droit d'asile.

	2012	2013	2014	Sources
Demandeurs d'asile (nombre de personnes en flux)	51 premières demandes (sur 67	80 premières demandes (sur 102 demandes	47 personnes.	OFPRA

¹⁷ HI = Hébergement d'Insertion = CHRS insertion et insertion hors CHRS.

¹⁸ 2 HS = Hébergement de Stabilisation = Stabilisation en CHRS et hors CHRS.

¹⁹ Catégories SNE : « Camping/caravanning, centre enfance famille, hôtel, RHVS, RS/foyer, sans abri, squat, structure d'hébergement » – en stock de demandes.

	demandes arrivées et enregistrées en préfecture)	arrivées et enregistrées en préfecture)		
Demandeurs d'asile (nombre de personnes en stock au 31/12)²⁰	81 personnes.	122 personnes.	112 personnes.	OFPRA
Déboutés du droit d'asile (nombre de personnes en flux)	44 personnes en 2012 (mais 4 dossiers « 2012 » en cours au 16/02/2015)	32 personnes en 2013 (mais 34 dossiers « 2013 » en cours au 16/02/2015)	48 personnes.	OFPRA
Taux d'occupation des places HU²¹ par des demandeurs d'asile, au 31/12 + Taux d'occupation des places HU par des personnes ayant des droits incomplets²² au 31/12 (impossible de distinguer les deux catégories donc chiffres globaux d'ESAP)	74 % au 31/12/2012 (sur places pérennes) 70% (sur places mobilisées)	92 % au 31/12/2013 (sur places pérennes) 86% (sur places mobilisées)	87 % au 31/12/2014 (sur places pérennes) 82% (sur places mobilisées)	Volet urgence du SIAO / 115
Taux d'occupation des places en HUDA par des déboutés sans titre et des régularisés en présence indue, au 31/12	0 %	0 %	0 %	Enquête trimestrielle du ministère de l'intérieur
Taux d'occupation des places CADA par des régularisés, des déboutés sans titre et des réfugiés en présence indue, au 31/12	Régularisés : 0 % Déboutés : 5.5 % Réfugiés : 0 %	Régularisés : 0 % Déboutés : 0 % Réfugiés : 0 %	Régularisés : 0 % Déboutés : 3.7 % Réfugiés : 0 %	DN@
Taux d'admission en CADA au cours de l'année²³	-	-	-	DN@

En stock, depuis 2012, le nombre de demandeurs d'asile ayant été enregistrées en préfecture de l'Ariège a augmenté et semble depuis 2013 se stabiliser autour d'une petite centaine. Dans le département, très peu de déboutés se trouvent en présence indue sur les dispositifs CADA et HUDA. Les dérogations qui sont sollicitées par les structures restent très exceptionnelles et sont accordées majoritairement pour faciliter l'organisation. Typiquement, les structures évitent une sortie la veille d'un jour férié (ex : le 31 décembre, instant de l'enquête). La présence de déboutés et d'étrangers en situation administrative précaire est très importante sur l'hébergement d'urgence, mais est relativement plus faible, selon que la référence est « places mobilisées ou places pérennes ». En effet, les places mobilisées constituées par des places pérennes (59) et par celles ouvertes en niveau 1 de plan grand froid (23) permettent, au vue de leur configuration pour certaines d'entre elles, de prendre en charge des isolés.

La capacité du CADA et de l'HUDA d'Ariège d'absorber le flux des demandes ne peut être réellement analysée au niveau départemental, puisque l'orientation d'hébergement est régionalisée.

Capacité du DALO à répondre aux demandes de relogement prioritaire ou d'hébergement.

²⁰ Sont considérés comme demandeurs d'asile les premières demandes (mineurs accompagnants compris), les procédures prioritaires, les réexamens et les procédures prioritaires sur réexamens.

²¹ HU = Hébergement d'Urgence (selon la nomenclature de l'enquête AHI semestrielle) = CHU, CHRS Urgence, RHVS, autres places d'hébergement exclusivement financées via l'ALT (non prises en compte par ailleurs).

²² Sont considérées comme des personnes ayant des droits incomplets les déboutés sans titres, régularisés temporaires, solliciteurs n'ayant pas encore formulé de demande d'asile, personnes en situation administrative irrégulière.

²³ Nombre d'admissions CADA au cours de l'année / nombre de demandes d'admission en CADA au cours de l'année.

Le dispositif DALO / DAHO est peu sollicité en Ariège. En 2014, aucun recours n'a été effectué. En 2013, 4 recours gracieux ont été portés devant la commission, 1 pour l'hébergement et 3 pour le logement. Deux recours contentieux ont eu lieu la même année. Aucun n'a abouti à un relogement.

3.3.2 – L'offre.

Analyse comparée du niveau d'équipement en places d'hébergement du département, au regard de sa population en difficulté sociales et de la moyenne régionale et nationale.

	Année N			Année N+1		
	Département	Région	France	Département	Région	France
a : Population de 20 à 59 ans (en milliers)	75	1 500	33 061	73	1 497	32 813
b: Intensité de la pauvreté (en %)	20.8	19.4	18.9	21.4	19.5	19.4
c : Nombre de places HU pérennes ²⁴ hors hôtel– Au 31/12	53 au 31/12/2013	2 693	59 294	53 au 31/12/2014	-	-
a/c: Ratio Equipement HU: Nombre de places HU pérennes (avec ALT) / Pop (pour 1 000 hab.)	0.70	1.8	1.8	0.72		
g : Nombre de places HI ²⁵ et HS ²⁶ – Au 31/12. Nombre de places / Pop (pour 1 000 hab.)	50 au 31/12/2013	947	31 039	50 au 31/12/2014	-	-
g/d : Ratio Equipement HI et HS : Nombre de places HI et HS / Pop pondérée (pour 1 000 hab.)	0.66	0.63	0.94	0.68	-	-
h : Nombre de places en pensions de famille ou maisons relais – Au 31/12	25 au 31/12/2013	571	11 143	25 au 31/12/2014	571	11 143
h/d : Ratio Equipement en pensions de famille ou maisons relais : Nombre de places en pensions de famille ou maisons relais / Pop pondérée (pour 1 000 hab.)	0.33	0.38	0.34	0.34	-	-

Pour l'Ariège, le ratio d'équipement en hébergement d'urgence rapporté à 1 000 habitants est deux fois inférieur à celui de la région et sur le plan national.

Concernant le taux en d'équipement en HI et stabilisation, il est comparable en Ariège par rapport à la moyenne régionale (0,66 et 0,63). Ces deux ratios restent faibles par rapport au niveau national.

²⁴ HU = Hébergement d'Urgence (selon la nomenclature de l'enquête AHI semestrielle) = CHU, CHRS Urgence, RHVS, autres places d'hébergement exclusivement financées via l'ALT (non prises en compte par ailleurs).

²⁵ HI = Hébergement d'Insertion = CHRS insertion et insertion hors CHRS.

²⁶ HS = Hébergement de Stabilisation = Stabilisation en CHRS et hors CHRS.

S'agissant des pensions de famille, le ratio d'équipement ariégeois est quasi similaire au ratio national et comparable au ratio midi pyrénéen.

Analyse de la fluidité de l'offre.

	2012	2013	2014	Sources
Taux de personnes n'ayant jamais été hébergées en hébergement d'urgence	75 %	81 %	89 %	Volet urgence du SIAO
Taux de personnes ayant bénéficié d'au moins une orientation par le volet insertion du SIAO	89,3 %	86 %	-	Volet insertion du SIAO
Taux de personnes ayant eu au moins une réponse positive par le volet insertion du SIAO	31 %	30 %	24 %	Volet insertion du SIAO
Taux de personnes sortantes de CHRS qui accèdent au logement accompagné ou autonome	69 % (en ménage)	73 % (en ménage)	77 % (en ménage)	CINODE (indicateur PAP)
Taux de femmes victimes de violences n'ayant jamais bénéficié d'une attribution de place d'hébergement (urgence et insertion) ou d'un logement accompagné ²⁷	56 %	-	23,5 % pour le volet urgence 56 % pour le volet insertion	115 / Volet insertion du SIAO

En Ariège, le dispositif SIAO s'appuie sur le 115 pour son volet urgence. Ainsi, la totalité des places d'hébergement d'urgence sont attribuées par le 115²⁸.

- o S'agissant de la capacité du secteur de l'hébergement d'urgence à proposer des solutions aux demandes d'hébergement, sur 2 891 appels en 2014, 1 867 (soit 64 %) ont concerné une demande d'hébergement, ce qui a représenté 3 629 demandes en personnes. Ce taux est similaire à 2013 (1 878 demandes d'hébergement en ménage). Cependant, les demandes peuvent concerner les mêmes personnes puisque certains usagers réitèrent leur demande. Ainsi, c'est en fait 539 ménages différents (522 ménages différents en 2013) qui ont appelé une ou plusieurs fois le 115 pour solliciter un hébergement d'urgence. Ces 539 ménages ont représenté 762 personnes. Comme au niveau régional, 80 % des ménages demandeurs ont été des personnes isolées avec une prédominance d'hommes (64 % des personnes isolées). Cependant, la part des demandes faites par des femmes isolées a doublé par rapport à l'année 2013, passant ainsi de 9 % à 16 %.

Avec un taux d'attribution à 11 %, le département de l'Ariège est largement en dessous de la moyenne régionale (29 %) et a le taux d'attribution le plus bas. Cette donnée doit cependant être tempérée car une grande partie des places attribuées sur l'Ariège (44 %) le sont sur des places en prise en charge durable alors que la moyenne régionale des attributions d'un hébergement pour une prise en charge sans limite de durée est à 10 %. L'Ariège appliquant majoritairement des orientations sur des places durables, ce département a, en conséquence, un taux d'attribution beaucoup plus bas.

En 2014, 65 % des places d'hébergement d'urgence durable attribuées ont concerné des personnes isolées, ce taux est passé à 92 % concernant les places attribuées avec limitation de durée pendant la période de la trêve

²⁷ Les solutions proposées ont été refusées ou sans suite ou demandes annulées.

²⁸ Source : Bilan SIAO 2014 de l'Ariège.

hivernale.

En ce qui concerne les non attributions, 99 % d'entre elles sont liées à un manque de places. Cependant, depuis la fin de l'année 2014, face au constat d'un manque croissant de fluidité du dispositif d'urgence laissant sans solution de nombreuses demandes de personnes isolées, le SIAO a réservé quelques places sur Pamiers et Saverdun pour des durées limitées à trois jours. Cette initiative vise à permettre aux personnes isolées, en particulier les hommes, de se reposer mais aussi à garder le contact avec un public qui pourrait se détourner du dispositif après avoir reçu plusieurs réponses négatives. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de ce qui est effectué par Emmaüs, dans le cadre du plan grand froid.

- S'agissant de l'orientation des publics vers des solutions stables et pérennes, le dispositif d'offre d'hébergement d'insertion est restée identique en 2014 et a offert le même nombre de places, soit 233 place en hébergement / logement d'insertion (hébergement d'insertion, logement conventionné ALT, résidence sociale, maison relais).

En 2014, l'activité du volet insertion du SIAO est restée stable avec 263 demandes actives enregistrées (en ménages) contre 289 en 2013. Le flux de demandes du SIAO ariégeois n'a représenté que 4 % de la part régionale de la demande. La part des personnes isolées est restée forte (67 %) et a été majoritairement constituée d'hommes (73 %).

76 % des demandes n'ont pas abouti en 2014. Cette baisse concernant les admissions s'explique principalement par deux constats : la baisse des admissions en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale en 2014 ainsi que la baisse très importante du nombre d'accueil en pension de famille du fait de l'ouverture en 2013 de la pension de famille de Lavelanet. Ces taux d'admission étaient très importants. Ils le seront également en 2015, en raison de l'ouverture d'une pension de famille à Foix. Quant aux motifs des refus des usagers, ils peuvent être variables (autre solution trouvée, refus du logement ou du quartier, absence d'adhésion aux modalités d'accompagnement proposées). Certaines structures ne sont pas non plus adaptées pour répondre de manière appropriée aux besoins des demandeurs (personnes ou familles en situation administrative précaire, personnes handicapées, personnes isolées, marginalisées, présentant des pathologies importantes en termes d'addictions et/ou de santé mentale).

3.4 – Au regard du principal facteur déclencheur de leurs difficultés en matière de logement, comment les publics se répartissent-ils dans l'offre d'hébergement et de logement accompagné à un instant T ?

REPARTITION DES PERSONNES DANS LES STRUCTURES AU 31/12/2014 SELON LEUR SITUATION RESIDENTIELLE

	HEBERGEMENT GENERALISTE						HEBERGEMENT SPECIALISE								LOGEMENT ACCOMPAGNE			AUTRES				
	C.H.R.S	Places F.V.C	C.H.U	HOTEL	Logements et chambres conventionnés A.L.T	Logements et chambres RHVS conventionnés A.L.T	C.A.D.A	H.U.D.A	C.P.H	Centre maternel	L.H.S.S	Résidence sociale "classique"	Maison relais - pension de famille	Résidence accueil	F.J.T	F.T.M	Logement du parc privé en sous location	Logement du parc social en sous location ou bail gérant	Logement en mandat de protection à vocation sociale parc privé	Aire des gens du voyage	Terrains familiaux ou équivalents	Habitat participatif
Personne vivant dans la rue	1		33		17		82	7			1					1	2	9				
Sortants d'institutions (prisons)	1																					
Sortants d'institutions (H.P)	2				4												1					
Sortants d'institutions / dispositifs (fin de contrat de jeune majeur)					1				4						2		1					
Habitat potentiellement indigne					2												3	24				
vivant chez un tiers	1		1		20		5	5	5						1		4	46				
vivent en surpeuplement					1													2				
vivant dans une structure provisoire / non conventionnelle					19		10	5		2							7	8	58			
public accueil de jour St Girons					3							3					1					
public accueil de jour St Girons Permanence sociale					3							2										
Sortants d'institution pour mineurs (MECS)											3			5								
Logement Autonome	6		1						6													
Dispositif Urgence/CHRS	25	2	3		9					2						5	4					
CADA / HUDA	2		17				3															
Autres			1											14								
TOTAUX	38	2	56	0	79	0	80	17	0	15	5	3	5	0	22	0	6	23	89	58	0	0

REPARTITION DES PERSONNES DANS LES STRUCTURES AU 31/12/2014 SELON LEUR SITUATION SOCIALE / ADMINISTRATIVE

	HEBERGEMENT GENERALISTE						HEBERGEMENT SPECIALISE								LOGEMENT ACCOMPAGNE			AUTRES						
	C.H.R.S	F.V.C	C.H.U	HU-ALT	HOTEL	Logements et chambres conventionnés A.L.T	Logements et chambres RHVS conventionnés A.L.T	C.A.D.A	H.U.D.A	C.P.H	Centre maternel	L.H.S.S	Résidence sociale "classique"	Maison relais - pension de famille	Résidence accueil	F.J.T	F.T.M	Logement du parc privé en sous location	Logement du parc social en sous location ou bail gérant	Logement en mandat de protection à vocation sociale parc privé	Aire des gens du voyage	Terrains familiaux ou équivalents	Habitat participatif	
Signalements impayés	1		1			3													5	7				
Personnes victimes de violence ayant fait une demande d'hébergement	9	2	1																					
Difficultés de maintien dans le logement						21								5				1	3	45				
Demandeurs d'asile			15					77	17			2												
Déboutés du droit d'asile	21		23	9	9			3				2						8						
ESAP			11			17					4													
Difficultés Parentales risque pour l'enfant											10													
Autres	7		5			29					1	1	3		22				4		58			
TOTAL	38	2	56	9	0	79	0	80	17	0	15	5	3	5	0	22	0	9	12	52	58	0	0	

Les publics sont-ils accueillis dans des structures proposant une réponse satisfaisante au regard de leur situation de vie ?

Globalement, les réponses proposées et apportées, sur un plan qualitatif, sont assez adaptées aux situations de vie des publics hébergés ou logés.

Cependant, ces réponses sont insatisfaisantes pour deux catégories de public :

- Les personnes ayant des problèmes de santé mentale et/ou d'addictions et pour lesquelles il y a une rupture de soins. Pour ces personnes, la difficulté n'est pas l'accès au logement mais la capacité à le gérer. En effet, assumer une telle responsabilité demande, pour elles, un temps de réadaptation. Or, certains publics sortant d'une prise en charge institutionnelle ne bénéficient pas toujours de l'accompagnement médico-social qui leur permettrait de réapprendre, voire d'apprendre à gérer un logement. Ce public se retrouve donc livré à lui-même. Par ailleurs, lorsqu'un accompagnement social ou médical est instauré, les délais nécessaires pour sa mise en place s'élevèrent à plusieurs mois. De fait, ces personnes sont insuffisamment suivies durant cette période et peinent à assurer la bonne tenue de leur logement ;
- Les ménages ne parvenant pas ou ne voulant pas s'adapter à la vie dans un logement classique, à ses contraintes (proximité avec le voisinage, entretien des lieux, etc.) et aux règles de vie s'y rattachant. Il existe, chez ce public, une demande ou un besoin de solutions alternatives au logement classique. Or, aucune offre de cette nature ne permet actuellement d'y répondre. Face à ce constat, des initiatives en matière de mode de vie alternatif ont été prises localement et se sont concrétisées par l'installation de quelques mobil-homes.

Certaines structures sont-elles saturées par des publics particuliers, mobilisant une offre non adaptée pour eux et bloquant la recherche de solutions pour d'autres publics ?

Cette problématique se pose particulièrement avec les personnes en situation administrative précaire. Le fait est qu'il n'existe pas de structures dédiées au public des primo-arrivants demandeurs du droit d'asile ni aux déboutés sortant du Centre d'accueil des demandeurs d'asile, si bien que ces publics se répartissent dans les structures d'urgence existantes, dans les structures d'hébergement d'insertion CHRS, et, dans une moindre mesure, dans les logements temporaires. D'ailleurs, l'accueil dans ce dernier type de logement ne doit théoriquement durer que quelques mois. En réalité, la situation de ces publics n'évoluant pas la plupart du temps (recherche d'emploi qui n'aboutit pas, procédure de demande de droits administratifs qui dure longtemps, etc.), la période de présence de ces publics dans les logements temporaires s'allonge jusqu'à être de plusieurs années. Le constat de l'allongement de la présence sur le dispositif est général et concerne l'ensemble du public qui en est bénéficiaire.

3.5 – Quels sont les publics dits « invisibles » ?

Le concept de « public invisible » renvoie à deux réalités. Il s'agit, d'une part, des personnes qui, bien qu'étant passées par un dispositif ou une structure, ont aujourd'hui été perdues de vue par les services en charge des politiques d'hébergement/de logement et, d'autre part, des personnes n'ayant jamais été prises en charge par ces services ou n'ayant jamais fait appel à eux, mais dont les besoins sont connus.

Ainsi, ces publics dits « invisibles » sont :

- Les jeunes sortant des dispositifs d'accompagnement lorsqu'ils atteignent la majorité. Leur suivi est difficile et le contact est généralement assez rapidement rompu après leur départ. Ce public va majoritairement être hébergé chez des tiers ;

- Les personnes sortant d'un établissement de santé et pour lesquelles le suivi médical et la dispensation de soins vont cesser ;
- Les personnes en situation d'urgence. Les places en hébergement d'urgence étant saturées, il y a rarement la possibilité de répondre dans l'immédiateté ou, tout au moins, sur le court terme à leur demande de prise en charge, si bien que beaucoup de ces personnes vont rapidement cesser de se manifester et le contact va de ce fait être perdu. Il s'agit principalement de personnes isolées ;
- Les personnes souffrant de pathologies mentales et/ou d'addictions et qui ne se manifestent pas pour recevoir aide et assistance ;
- Les personnes habitant dans un logement identifié comme précaire ou potentiellement indigne. C'est généralement suite à une visite à domicile que les besoins de ce public sont révélés ;
- Les personnes âgées isolées en perte d'autonomie. Par méconnaissance, par rejet ou par crainte d'une complexité administrative, les personnes âgées, en particulier celles vivant en milieu rural, n'engagent pas toujours les démarches pour bénéficier des prestations sociales. L'absence de recours à ces aides influe alors concrètement sur les conditions de vie de ce public. Là encore, c'est souvent à l'occasion d'une visite au domicile de ce public que la précarité des situations de vie est identifiée ;
- Les personnes arrivées en fin de procédure d'expulsion locative. Ce public ne formule pas de demande d'aide ou d'accompagnement et refuse, la plupart du temps, d'adhérer aux propositions qui lui sont faites ;
- Les personnes en situation de surendettement. Pour la deuxième année consécutive en 2014, le seuil des 500 dossiers de surendettement déposés auprès de la Banque de France a été franchi en Ariège. La part des redépôts a également régulièrement augmenté pour atteindre 44,7 % en 2014.

4 – ANALYSE DES PARCOURS INDIVIDUELS.

Il s'agit, dans un premier temps, d'identifier les catégories de public pour lesquelles les parcours d'accès au logement ou de maintien dans le logement sont particulièrement complexes et d'analyser, dans un second temps, les principales raisons des ruptures de parcours.

4.1 – Qui sont les publics pour lesquels les parcours sont les plus complexes et les moins fluides ?

Plusieurs catégories de public sont identifiées comme étant particulièrement exposées à des difficultés de maintien dans le logement. Pour d'autres, c'est l'accès à un logement qui est problématique. Les publics concernés sont :

- Les jeunes âgés de moins de 25 ans sans ressources (sans ouverture de droits aux prestations sociales). Les situations de vie de ce public sont multiples :
 - o Concernant les jeunes en apprentissage ou ayant un emploi précaire (contrat saisonnier, contrat à durée déterminée), ils recherchent des logements de faible surface, à petit loyer et pour des périodes courtes (de quelques semaines à quelques mois). Or, l'offre actuelle d'hébergement et de logement est insuffisamment adaptée et flexible pour répondre correctement à ces besoins spécifiques. En effet, le nombre de petits logements est relativement faible et leur localisation n'est pas idéale. Les démarches administratives (ouverture des droits au logement, préavis, etc.) peuvent être des freins à l'accès à un logement, tant pour le bailleur que pour le saisonnier. Par ailleurs, lorsque ces jeunes ne sont pas originaires du département ou sont trop éloignés de leur lieu de stage, certains d'entre eux assument le loyer de leur logement principal en plus de celui de leur hébergement en Ariège, ce qui est difficilement supportable financièrement et conduit bien souvent à des impayés de loyers ou à des abandons des formations en apprentissage.
 - o S'agissant des jeunes sans-domiciles fixes, ils formulent surtout des demandes de prise en charge immédiate du fait de l'urgence de leurs besoins et de leurs difficultés. Or, les procédures des dispositifs existants prennent plusieurs mois pour être mis en œuvre. Par conséquent, faute d'avoir reçu une réponse rapide et adaptée à leurs besoins, ces jeunes vont chercher à se faire héberger chez un tiers ou à rejoindre des squats.

- Les femmes victimes de violences conjugales ou isolées avec un ou plusieurs enfants à charge. Ce public est particulièrement vulnérable. Il est constaté une augmentation des demandes d'hébergement d'urgence et d'hébergement d'insertion de la part de femmes victimes de violences conjugales, notamment des femmes sans enfant. Certaines sont originaires d'autres départements et viennent en Ariège par le biais du SIAO afin d'être éloignées de leurs lieux de vie initiaux pour leur sécurité. Le nombre de femmes seules avec des enfants à charge et ayant besoin d'un logement est également en constante augmentation.

- Les personnes en situation de surendettement ou d'expulsion locative :
 - o Les ménages ne prennent pas toujours conscience de la gravité de leurs situations financières. Or, c'est lorsque les premières difficultés à payer les loyers sont ressenties que l'accompagnement social est le plus efficace et que les recherches de solutions peuvent être amorcées. Souvent, la prise de conscience intervient tardivement, c'est-à-dire une fois la procédure d'expulsion locative engagée, et, à ce stade, les solutions visant au maintien dans le logement ou à la recherche d'un nouveau

logement sont plus difficiles à mettre en œuvre. En revanche, un certain nombre des personnes visées par une procédure d'expulsion locative se retrouvent dans cette situation car elles ont délibérément refusé d'adhérer aux multiples solutions qui leur ont été proposées. En cela, ces personnes sont de mauvaise foi, ce qui complique davantage le traitement de leur situation locative.

- Les personnes âgées ou handicapées. Que les difficultés vécues par ces personnes soient liées à un état d'handicap ou à un âge avancé, la principale problématique qui se pose est celle du maintien dans un logement devenu inadapté à leurs situations de vie. Pour ces personnes, les petits logements à loyer modéré, en rez-de-chaussée ou accessibles par ascenseur sont les solutions d'habitat les plus adaptés.
Concernant plus spécifiquement le public des personnes âgées et très âgées, son poids dans la population totale est plus marqué que dans l'hexagone puisque 42,2% des personnes âgées ont atteint ou dépassé les 75 ans contre seulement 38,7% en moyenne métropolitaine. Les deux tiers de la population âgée ayant entre 65 et 79 ans vit en couple. À partir de 80 ans, seulement 37,6% des personnes âgées vivent encore en couple, ce qui accroît les risques d'isolement. Il est à noter que ce public est de plus en plus en souffrance (paupérisation des retraités).
- Les personnes sans-domicile fixe. Ce public cumule souvent des pathologies liées à l'addiction.
 - o Concernant les individus accompagnés de chiens, l'accès à l'hébergement d'urgence et, plus globalement, à la plupart des structures est devenu difficile car la présence d'animaux pose des problèmes d'hygiène et de sécurité (présence d'enfants, risque de morsures). Malgré des chenils, certaines personnes refusent l'offre d'hébergement qui leur est faite car elles ne veulent pas se séparer de leur animal.
 - o S'agissant des personnes vivant dans la rue depuis plusieurs années, elles constituent un public vieillissant, épuisé moralement et physiquement et pour lequel de nouvelles problématiques émergent, notamment en matière de santé. Ce public sans-domicile fixe vieillissant, jusque-là majoritairement dans la non demande, va désormais chercher à intégrer un véritable logement et non plus seulement un hébergement. Néanmoins, ces personnes vont connaître des difficultés pour gérer leur logement (obligations administratives, entretien des lieux, paiement des loyers, etc.).
- Les publics étrangers en situation administrative précaire. Ces publics sont en forte augmentation. Faute d'alternative, ces publics s'orientent par défaut vers les structures d'hébergement d'urgence existantes. Par ailleurs, lorsque des droits ont été ouverts, l'insertion sociale et professionnelle est freinée par plusieurs obstacles qui sont la barrière de la langue, les difficultés de mobilité géographique et le manque de qualifications professionnelles ; le parcours d'accès au logement se complexifie d'autant plus (insuffisance ou absence de ressources, manque d'autonomie pour la gestion du logement).
- Les personnes présentant des troubles de santé mentale et/ou ayant des conduites addictives. Faute de structures leur étant spécialement destinées, ces publics sont en demande sur celles existantes mais aussi dans la rue. Ces personnes ont tendance à s'exclure, ce qui complique leur suivi médical et social.
- Les personnes sortant d'un établissement pénitentiaire. En Ariège, il n'existe qu'un seul établissement pénitentiaire : la maison d'arrêt de Foix. La moitié des personnes sortantes ne sont pas originaires du département et le quittent dès leurs sorties. Quant aux autres, hormis toutes les difficultés sociales habituelles, l'absence d'un logement ou d'une solution d'hébergement constitue un frein à l'obtention d'un aménagement de peine. En effet, l'aménagement de peine est censé prévenir le risque de récidive, à la différence des sorties dites « sèches », c'est-à-dire sans le bénéfice d'un accompagnement adapté. L'absence d'une solution d'hébergement ou d'un

logement est donc un facteur de vulnérabilité, voire un facteur de récurrence.

Globalement, le nombre de ces publics s'accroît et leurs situations se sont complexifiées ces dernières années.

4.2 – Quelles sont les raisons des ruptures de parcours constatées ?

La complexité des parcours s'explique surtout par une accumulation de difficultés. À titre d'exemple, la dégradation de la situation économique individuelle des ménages est, la plupart du temps, engendrée par un événement imprévu tel que la perte d'un emploi, un problème de santé, une rupture familiale, une situation de surendettement, etc. C'est donc la combinaison de facteurs qui, le plus souvent, favorise la rupture des parcours d'accès au logement ou de maintien dans un logement :

- Les ressources financières insuffisantes ou absentes. La précarité financière est un facteur prépondérant de rupture de parcours. Les « travailleurs pauvres », les personnes subsistant grâce aux minima sociaux et les familles monoparentales sont les plus touchés par cette précarité financière qui rend difficile soit le maintien dans le logement, soit l'accès au logement. Le maintien dans le logement se complique d'autant plus lorsque s'ajoute un problème de surendettement, par exemple des factures de fourniture d'énergie impayées, et une menace d'expulsion locative.
- La rupture familiale ou conjugale :
 - o Pour les jeunes, la rupture familiale a un réel impact sur leurs situations de vie car ils perdent la possibilité d'être hébergés par la famille. Par ailleurs, s'ils ne sont pas autonomes financièrement, ils ne peuvent pas assumer leur propre logement et les charges afférentes.
 - o La rupture conjugale visée est celle intervenant suite à des violences subies au sein du couple. En quittant le foyer conjugal, souvent dans l'urgence, ces femmes perdent leur logement, qu'il s'agisse d'une location ou d'une propriété. De plus, si elles ne sont pas indépendantes financièrement et/ou si elles ont un ou plusieurs enfants à charge, elles se retrouvent généralement dans une situation financière précaire et cumulent ainsi plusieurs difficultés.
- L'interruption ou la fin d'un accompagnement ou d'un suivi liée à la sortie d'un établissement carcéral ou d'un établissement de santé :
 - o Pour les sorties d'un établissement carcéral, comme dit précédemment, l'Ariège n'est doté que d'une maison d'arrêt. Or, ce type d'établissement n'est destiné à recevoir que les prévenus et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à un an. Le temps entre l'entrée de ce public et sa sortie de la maison d'arrêt est insuffisant pour que soit mis en place un réel suivi des situations sociales. De ce fait, il n'y a pas d'accompagnement social et donc une perte totale de contact avec les sortants de prison non suivis dans le cadre d'une mise à l'épreuve ou d'un dispositif de bracelet électronique. De plus, il est difficile d'accéder à un hébergement ou à un logement après la détention car :
 - Le risque de rupture familiale avant, pendant ou après l'incarcération est important et peut engendrer l'exclusion du domicile familial ;
 - Le risque de perte du logement en cours d'incarcération du fait de l'impossibilité d'assumer les obligations se rattachant au bail d'habitation est également important ;
 - Pour les personnes issues de la rue et incarcérées, l'accès à un logement reste problématique. Or, dans le département de l'Ariège, il n'existe pas de structures

d'hébergement spécifiques pour ceux qui n'ont pas de solution de logement. Ainsi, du fait de tous ces éléments, il est difficile de sortir de détention avec une solution d'hébergement ou de logement. De surcroît, ces difficultés se cumulent souvent avec d'autres, tels que l'absence ou la faiblesse des revenus, l'illettrisme, l'absence de repères sociaux, les difficultés à effectuer des démarches administratives et, de plus en plus, l'éloignement géographique.

- S'agissant de la fin d'un accompagnement médical, les passages de relais entre les structures sont difficiles, ce qui est un frein à la fluidité des suivis de parcours et accroît le risque de rechute dans l'addiction ou d'aggravation des troubles psychiques.

- L'accès au logement sans accompagnement ou avec un accompagnement insuffisant pour les personnes rencontrant des difficultés de santé.
 - Pour pouvoir prétendre à accéder à un logement autonome, il convient d'être en capacité, d'une part, de gérer convenablement son budget et, d'autre part, d'assurer la bonne tenue du logement. Un accompagnement social dans la gestion du budget est donc souvent indispensable pour permettre le maintien dans le logement une fois celui-ci intégré. En présence de certaines pathologies, cet accompagnement social ne suffit pas et est plus efficace s'il est associé à un accompagnement médical.
 - Il convient également de préciser que la solution la plus adaptée ne consiste pas seulement ou uniquement à trouver un logement autonome à quelqu'un qui ne sera pas en capacité d'assumer cette responsabilité. Pour ce public, les habitats de type alternatif constitueraient des solutions plus indiquées et donc à développer.

- Le surendettement et/ou l'expulsion locative. Bien que le jugement de clôture de la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ait pour effet d'effacer toutes les dettes non professionnelles du débiteur, donc les dettes locatives, la procédure d'expulsion locative se poursuit, sauf si le juge de l'exécution est saisi pour suspendre la procédure. C'est pourquoi, même si un ménage résout un problème de surendettement, il ne lui sera peut-être pas possible de se maintenir quand même dans le logement qu'il occupe.

5 – BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE.

5.1 – Quels sont les publics pour lesquels un accompagnement social, médico-social ou sanitaire, est nécessaire et a un impact fort sur la capacité d'accès ou de maintien dans un logement stable ?

Poids et évolution des publics rencontrant potentiellement les besoins d'accompagnement social les plus forts.

Les outils de suivi des dispositifs actuellement disponibles sur le département de l'Ariège ne permettent pas de qualifier le poids et l'évolution des publics rencontrant potentiellement les besoins d'accompagnement social les plus forts. Cependant, ces publics ont pu être identifiés par les groupes de travail :

- Les personnes ayant des problèmes de santé mentale et/ou d'addictions. La priorité de ce public n'est pas l'accès aux soins. Ces personnes ont tout d'abord besoin de trouver des conditions de vie acceptables. Par la suite, la mise en place d'un accompagnement pluridisciplinaire de proximité permet d'envisager un parcours de soins. Cette action, qui se fait sur la durée, aide la personne à accepter éventuellement sa pathologie.
Il existe une véritable problématique concernant la prise en charge de ces personnes. En effet, une thérapie de longue durée doit être délivrée à ce public. Dans le même temps, il faut justifier cette thérapie, ce qui réduit de fait la durée des soins et constitue, par là même, une difficulté supplémentaire dans le parcours de réinsertion. Cette réinsertion se heurte également à une autre problématique, celle du logement. Les petits logements à faible loyer sont les plus indiqués. Or, la dégradation probable du logement par ce public sensible (instabilité des comportements) constitue un frein pour les bailleurs qu'il faut pourtant convaincre.
- Les personnes ayant des ressources insuffisantes, voire inexistantes pour accéder ou se maintenir dans un logement. Les publics les plus affectés par ces problématiques économiques sont les personnes âgées, les ménages en situation administrative précaire, les jeunes et les personnes isolées avec un ou plusieurs enfants à charge.
 - o Les personnes âgées occupent souvent le logement où vivait la famille auparavant. Les enfants partis, le logement devient trop cher à entretenir, à chauffer et à régler les charges et devient aussi inadapté face à la perte d'autonomie. L'une des solutions qui peut être envisagée est un accompagnement à la recherche d'un logement plus adapté aux besoins de la personne et aux capacités financières.
 - o S'agissant plus particulièrement des jeunes, leurs difficultés financières sont bien souvent générées par une accumulation de facteurs dont les principaux sont la rupture familiale, la fin des PEC ASE, l'absence d'emploi et/ou de ressources et le manque d'autonomie pour la gestion d'un budget.
- Les personnes vivant dans la rue depuis plusieurs années. Ce public est vieillissant et n'a pas ou peu l'expérience de la tenue d'un logement. Le besoin se situe donc en matière d'accompagnement dans

l'intégration d'un logement et dans sa gestion financière. Le besoin se situe également en matière de suivi médical. En effet, du fait de ses conditions de vie difficiles, ce public connaît des problématiques sanitaires multiples liées à un vieillissement précoce.

- Les personnes souhaitant vivre dans de l'habitat alternatif. Les solutions ne résident pas dans de l'accompagnement mais plutôt dans la mise en place d'une offre en matière de logements alternatifs (mobil-home, yourte, etc.)
- Les femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. Ces personnes ont besoin d'un accompagnement spécifique qui s'articule entre un soutien dans les démarches (juridiques et administratives), dans le prendre soin (psychologique et orientation santé), dans la prise en compte de l'enfant, victime collatérale de ces violences, et, lorsqu'elles ne peuvent ou ne veulent pas rester au domicile, dans la mise en place rapide d'une orientation vers un hébergement ou un logement avec un accompagnement adapté. Plusieurs associations assurent un accompagnement spécifique : l'UAV plateforme spécifique d'accueil, les accueils de jour, le CIDF et l'association de soutien judiciaire et d'orientation de l'Ariège qui assurent l'accompagnement juridique de ce public, le CHRS Hérisson Bellor qui propose un hébergement et un accompagnement global spécifique dans le cadre de places d'hébergement ciblées. Ce maillage à l'échelle départementale est particulièrement animé en Ariège par la déléguée aux droits des femmes.

5.2 – Quelle est l'offre actuelle en matière d'accompagnement social, et en quoi permet-elle ou non de répondre aux besoins identifiés ?

En termes de méthodologie, il a été décidé en groupe de travail d'adopter une définition stricto sensu des types d'accompagnement à recenser. Tous les accompagnements qui ne peuvent intégrer cette définition (inadéquation du financement ou inexactitude dans la dénomination) sont intégrés à la rubrique « autre accompagnement social spécifique ».

Offre d'accompagnement social qui peut être mobilisée dans le département au bénéfice de l'accès et du maintien au logement.

Offre d'accompagnement social	Chiffres clés associés pour 2013	Chiffres clés associés pour 2014
ASLL – Accompagnement Social Lié au Logement (classique, spécifique ou temporaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 156 • Nombre de ménages accompagnés : 715 • Nombre d'ETP : 4,9 • Liste d'attente : 292 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 163 • Nombre de ménages accompagnés : 788 • Nombre d'ETP : 4,9 • Liste d'attente : 318
FNAVDL – Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement + Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 53 • Nombre de ménages accompagnés : 193 • Nombre d'ETP : 1,22 • Liste d'attente : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 62 • Nombre de ménages accompagnés : 185 • Nombre d'ETP : 1,22 • Liste d'attente : 0

AEB – Aide Educative et budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 148 • Nombre de ménages accompagnés : 182 • Nombre d'ETP : 0,2 • Liste d'attente : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 156 • Nombre de ménages accompagnés : 224 • Nombre d'ETP : 0,3 • Liste d'attente : 0
MASP - Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP1 et MASP2)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 1 • Nombre de ménages accompagnés : 67 • Liste d'attente : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 3 • Nombre de ménages accompagnés : 64 • Liste d'attente : 0
MAESF - Mesure administrative d'accompagnement en économie sociale et familiale	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 0 • Nombre de ménages accompagnés : 0 • Liste d'attente : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 0 • Nombre de ménages accompagnés : 0 • Liste d'attente : 0
Autres accompagnements sociaux spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 609 • Nombre de ménages accompagnés : 731 • Nombre d'ETP : 0,18 • Liste d'attente : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 651 • Nombre de ménages accompagnés : 850 • Nombre d'ETP : 0,18 • Liste d'attente : 0

- **Accompagnement social lié au logement (ASLL) :** Les mesures comprises sont les ASLL du parc de la Maison de l'Habitat, proratisés en mois/mesure, et les ASLL préconisés dans le cadre du FUH. Pour la Mission Locale, l'offre correspond à une information, un conseil en entretien individuel, une participation à l'atelier collectif ou l'orientation vers un partenaire logement. Le nombre de ménages suivis sont ceux de la Maison de l'Habitat qui sont pris en charge dans l'ensemble du parc de logements de l'association (IML, ALT, GLA). La liste d'attente est celle des ménages en demande de logement à la Maison de l'Habitat.
- **Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) et accompagnement vers et dans le logement (AVDL) :** Les prestations AVDL sont réalisées par deux associations départementales (Hérisson Bellor et Maison de l'Habitat). À la Mission Locale, l'accompagnement vers et dans le logement comprend un accompagnement pour la recherche d'un logement dans le parc privé, un accompagnement pour la visite du logement, une assistance à la signature du bail avec une médiation après du bailleur, une recherche adaptée et une entrée dans le dispositif « chambre chez l'habitant » et enfin un suivi dans le logement.
- **Aide éducative et budgétaire (AEB) :** Elles sont réalisées par le service des Actions pour le Développement Social et la Santé (ADS) et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). L'offre d'AEB pour l'ADS n'est pas identique sur l'ensemble du territoire. S'agissant de la Mission Locale, l'AEB comprend un appui individuel et une participation à l'atelier « budget ».
- **Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP1 et MASP2) :** Seules les MASP de niveau 2 (gestion d'une prestation sociale) sont comptabilisées. Les MASP de niveau 1 ne sont pas contractualisées et sont incluses dans l'offre d'accompagnement social global proposée par l'ADS. S'agissant de la Mission Locale, la mesure d'accompagnement social personnalisé comprend un appui personnalisé sur la demande et le projet du jeune, un accompagnement sur le bon déroulement des démarches à entreprendre, un positionnement sur le dispositif de droit commun. Les propositions de

MASP de niveau 2 sont faites auprès de personnes en difficulté, notamment dans le cadre d'un maintien dans les lieux, mais peu d'entre elles sont acceptées.

- **Mesure administrative d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF) :** Les MAESF ne sont pas contractualisées par le Conseil départemental. Elles sont intégrées dans l'offre d'accompagnement global proposée dans le cadre de la polyvalence des secteurs.
- **Autres accompagnements sociaux spécifiques :** La Maison de l'Habitat s'occupe de l'accompagnement social renforcé dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne. L'Alogéa (bailleur social) a une conseillère en économie sociale et familiale qui intervient auprès des locataires du parc de ce bailleur pour les aider à saisir les dispositifs de droit commun, notamment dans le cadre du logement. L'Office Public de l'Habitat de l'Ariège a trois conseillères en économie sociale et familiale pour la gestion locative. Elles sont chargées de la préparation des commissions d'attribution des logements. Elles interviennent auprès des locataires en cas d'impayés de loyer. Le Centre Communal d'Action Sociale de Foix a une assistante sociale qui assure les visites des logements potentiellement indignes signalés sur la commune et accompagne les locataires dans d'éventuelles démarches de recherche de logement ou d'hébergement. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Olmes possède un service logement qui a en charge l'aide à la recherche de logement et accompagne certains locataires dans leurs démarches d'accès ou de maintien dans le logement.

5.3 – Quelle est l'offre actuelle en matière d'accompagnement sanitaire, et en quoi permet-elle ou non de répondre aux besoins ?

Le niveau de réponse de certaines structures, notamment concernant la liste d'attente, n'a pas toujours permis de qualifier l'adéquation des besoins avec l'offre actuelle en matière d'accueil sanitaire et médico-social.

Offre d'accompagnement sanitaire mobilisable au bénéfice de l'accès et du maintien au logement (des tableaux plus détaillés par structure seront mis en annexe).

Offre d'accompagnement sanitaire et médico-social	Chiffres clés associés en 2013	Chiffres clés associés en 2014
Places en CMP - Centres médico-psychologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 58 159 dont 12 989 pour des enfants et 45 170 pour des adultes • Nombre d'ETP médical : 5,4 • Nombre d'ETP autres : 48,36 • Nombre de mesures en liste d'attente : 557 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 47 038 dont 14 989 pour des enfants et 32 049 pour des adultes • Nombre d'ETP médical : 5,4 • Nombre d'ETP autres : 48,36 • Nombre de mesures en liste d'attente : 576
LHSS - Lits halte soins santé	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de places CMP : 4 • Nombre de ménages accompagnés : 25 • Nombre d'ETP médical : 0,5 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de places CMP : 4 • Nombre de ménages accompagnés : 16 • Nombre d'ETP médical : 0,5

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ETP social : 2 • Nombre d'ETP autres : 0,58 • Nombre de mesures en liste d'attente : 43 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ETP social : 2 • Nombre d'ETP autres : 0,58
CSAPA - Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 662 • Nombre d'ETP médical : 1,66 • Nombre d'ETP social : 2,4 • Nombre d'ETP autres : 1,53 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 842 dont nouvelles : 399 • Nombre d'ETP médical : 3,41 • Nombre d'ETP social : 2,98 • Nombre d'ETP autres : 3,28
CAARUD - Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 36 • Nombre d'ETP social : 1,3 • Nombre d'ETP autres : 0,36 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 41 • Nombre d'ETP social : 1,3 • Nombre d'ETP autres : 0,36
PASS - Permanences d'accès aux soins de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 0 • Nombre de mesures : 356 • Nombre d'ETP médical : 0,1 • Nombre d'ETP social : 1,5 • Nombre d'ETP autres : 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 0 • Nombre de mesures : 703 pour les trois PASS • Nombre d'ETP médical : 0,2 • Nombre d'ETP social : 2,5 pour les trois PASS • Nombre d'ETP autres : 0,5
SAMSAH – Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 30 • Nombre de mesures : 34 • Nombre de ménages accompagnés : 1 • Nombre d'ETP médical : 5,84 • Nombre d'ETP social : 4 • Nombre d'ETP autres : 2,47 • Nombre de mesures en liste d'attente : 91 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 30 • Nombre de mesures : 34 • Nombre de ménages accompagnés : 1 • Nombre d'ETP médical : 7,83 • Nombre d'ETP social : 4 • Nombre d'ETP autres : 2,63 • Nombre de mesures en liste d'attente : 153
EMPP – Equipe mobile de psychiatrie précarité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 176 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 4 687 personnes rencontrées • Nombre de mesures : 711 (file active 2014 dont 284 nouveaux patients) • Nombre d'ETP médical : 0,2 • Nombre d'ETP autres : 3
SAVS – Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 94 • Nombre de mesures : 128 • Nombre de ménages accompagnés : 82 • Nombre d'ETP social : 8,85 • Nombre d'ETP autres : 3,95 • Nombre de mesures en liste d'attente : 55 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 85 • Nombre de mesures : 121 • Nombre de ménages accompagnés : 82 • Nombre d'ETP social : 8,85 • Nombre d'ETP autres : 3,95 • Nombre de mesures en liste

- Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) : L'association information prévention addictions de l'Ariège (AIPD) et l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) n'ont pas de liste d'attente. Les premiers rendez-vous sont donnés entre huit et dix jours pour les premiers accueils. Il y a une hausse du nombre de consultations ainsi qu'une hausse du nombre de ménages demandeurs de consultations. De nouveaux points de contact ont été créés en 2014 et ont permis d'élargir le public. Dans le cadre de l'accompagnement psycho-social global qu'elles dispensent, l'AIPD et l'ANPAA aident les personnes à se maintenir dans leur logement mais ne reçoivent pas un financement spécifique pour un accompagnement au maintien dans le logement.
- Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) : 118 orientations SAMSAH en 2013 (84 orientations en attente en fin d'année et 154 orientations en 2014, soit 120 orientations en attente en fin d'année).
- Equipe mobile de psychiatrie précarité (EMPP) : L'activité a été mesurée sur 2014 avec 711 patients dont 284 nouveaux patients, 4 687 personnes rencontrées et 5 067 actes d'IDE et psychologue.
- Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) : 166 orientations en SAVS en 2013, soit 38 orientations en attente en fin d'année et 163 orientations en SAVS en 2014, soit 42 orientations en attente en fin d'année.
- Groupe d'entraide mutuelle : il existe trois lieux de resocialisation (Saint-Girons, Pamiers, Lavelanet) en Ariège. Il s'agit d'ateliers au cours desquels la thématique du logement peut être abordée.

6 – ANALYSE DE LA COORDINATION DES ACTEURS ET DES DISPOSITIFS.

Cartographie des instances opérationnelles et stratégiques en matière d'hébergement/de logement dans le département de l'Ariège.

Commission	Fréquence de réunion	Echelle	Animation et secrétariat	Cette instance a-t-elle un effet levier sur l'amélioration de l'accès au logement ?	Des chiffres permettent-ils d'objectiver l'efficacité de cette instance ?	Quelles sont les pistes d'amélioration du fonctionnement de cette instance ?
CCAPEX	Mensuelle	Département	DDCSPP	Cette commission permet de détecter les ménages prioritaires à reloger dans le cadre du Contingent Préfectoral ou les commissions PST. Toutefois, l'un des freins au logement des personnes est le faible nombre d'organismes HLM en Ariège et la concentration de la grande majorité du parc aux mains de l'OPHA. Cela pose d'importantes difficultés de reloger les personnes en procédure d'expulsion avec l'OPH.	Il est difficile de trouver des indicateurs pertinents pour mesurer l'efficacité de la CCAPEX, dans la mesure où les procédures se déroulent sur plusieurs années. Malgré cela, le nombre de ménages qui se retrouvent en réquisition de CFP est minoritaire par rapport aux ménages assignés (57/120 en 2014 ; 60/201 en 2013 ; 32/216 en 2012). L'indicateur de l'accord du CFP n'est pas pertinent puisque cette décision est laissée à l'appréciation du préfet. Par ailleurs, il est observé une augmentation des aides du FUH dans le cadre du Maintien dans le logement mais cette donnée est un indice et non un indicateur fiable permettant de mesurer l'efficacité de cette instance.	Le dispositif atteint ses limites en cas d'absence de mobilisation et/ou de refus d'adhérer aux démarches proposées de la part des ménages. Sur les pistes d'amélioration de l'instance : une réflexion est menée en lien avec la révision de la charte de la CCAPEX pour améliorer le fonctionnement de la CCAPEX et intégrer les dispositions prévues par la loi ALUR.
Commission pluridisciplinaire SIAO (urgence et insertion)	Mensuelle	Département	Hérisson Bellor	Cette instance permet une détection et une analyse des situations de ménages nécessitant un accompagnement par le biais de dispositif d'insertion et de logement adapté avant d'intégrer un logement autonome. Elle constitue un observatoire des besoins et ainsi une adaptation de l'offre en matière	Les indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de cette instance sont le taux d'accès des ménages vers l'hébergement, le logement adapté et autonome (source SIAO) ; ainsi que le nombre de personnes sortant d'hébergement relogées au sein du contingent préfectoral (source SyPLO)	Le fonctionnement de cette instance serait facilitée par une meilleure adéquation des besoins recensés et actuellement sans solution (problèmes psychiques, addictions, jeunes) et de l'offre

Commission d'attribution des logements (bailleur social)				d'hébergement d'urgence et d'insertion au logement adapté et autonome.		
	Mensuelle	Département	OPH 09	Cette commission est l'instance de décision statuant notamment sur les demandes du contingent et des accords collectifs	Les indicateurs sont ceux comptabilisés par SyPLO : le taux d'attribution par exemple	Travailler avec les partenaires sur la problématique des logements sociaux vacants.
Commission de surendettement	Mensuelle	Département	Banque de France	La commission émet des avis sur l'endettement du ménage pour trouver une solution durable.		La loi ALUR a renforcé le lien avec le social et notamment la CCAPEX ; lien qui était jusqu'alors insuffisant. Certains membres qui assistent à la CCAPEX doivent siéger en commission de surendettement.
	Ponctuelle	Département	DDCSP	La commission de médiation est très peu sollicitée.	SyPLO priorise les demandes de logement social au titre du DALO. En Ariège, aucun ménage n'en a été bénéficiaire.	
Comité technique du Pôle LHI	Bimensuelle	Département	DDT	L'instance permet un suivi des dossiers individuels afin de détecter et accompagner les besoins en relogement des ménages logeant dans des logements insalubres.	Indicateurs : - nombre de dossiers suivis en comité, - nombre de maintien sur place des locataires après sortie d'insalubrité	Plusieurs pistes d'amélioration sont envisagées : -renforcer le suivi des mesures coercitives, -pérenniser le dispositif -inciter les bailleurs privés à réaliser des travaux

Commission PST/LCTS		Département	EPCI et MHA sur secteur diffus	Le règlement intérieur permet de fixer les critères prioritaires d'accès au logement.	Le nombre d'attribution annuel	Pour renforcer cette instance, il faudrait améliorer l'évaluation des candidatures (il y a beaucoup de refus des attributions par les demandeurs).
Commission FUH	Mensuelle	Département	CD09	Attribution d'aides financières et éventuelle prescription d'un Accompagnement social Lié au Logement afin d'aider le ménage à la recherche et à l'installation durable dans un logement décent et autonome.	Taux d'intervention favorable de 70% des demandes d'aides déposées. 50% des mesures ASLL sont prescrites dans le cadre d'un accès dans le logement.	
Commission des impayés de loyers	Mensuelle	1 dans chaque Pays		Cette instance permet la détection de situations de ménages qui ne pourront pas se maintenir dans le logement (notamment inadapté sur le plan financier) et permet d'anticiper une aide au relogement en évitant l'enlèvement dans les dettes de loyer.	Indicateurs : le nombre de commandements de payer et de situations donnant lieu à assignations	Le dispositif atteint ses limites en cas d'absence de mobilisation et/ou de refus d'adhérer aux démarches proposées de la part des ménages.

7 – PRIORISATION DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS.

7.1 – Analyse des priorités.

Plusieurs pistes de travail prioritaires sont identifiées :

1. Renforcer l'expérimentation des places d'accueil de courte durée. Il s'agit de permettre à certains publics d'accéder à de l'hébergement par le biais de places d'accueil de courte durée qui couvriraient l'ensemble du département (Foix, Pamiers, Saverdun, Lavelanet). Les jeunes et les hommes isolés en seraient les principaux bénéficiaires.
2. Cibler des places ALT pour des publics ayant des problématiques spécifiques, à l'exclusion des publics souffrant de pathologies psychiatriques qui nécessitent une coordination de prise en charge (cf. partie 6 : analyse de la coordination des acteurs et des dispositifs).

7.2 – Identification des actions permettant d'améliorer la connaissance et d'actualiser les diagnostics.

- Renforcer la communication avec les associations, en particulier caritatives, et mettre en place un meilleur suivi statistique des fréquentations afin de disposer d'informations plus complètes, nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques. Par exemple, associer davantage les associations caritatives au plan grand froid.
- Partager les résultats des différentes expérimentations en matière d'hébergement et de logement afin de les pérenniser ou de débiter de nouveaux projets.

7.3 – Identification des pistes de travail.

Plusieurs pistes de travail sont identifiées :

- [Sur la thématique des parcs de logements ordinaires, sociaux et très sociaux :](#)
- Inciter les organismes HLM à revoir la typologie et la surface des logements (T1 et T2 à loyers modérés) et à adapter le montant de loyer sur les opérations neuves pour que le public aux ressources très modestes puisse y accéder.
- Utiliser les dispositifs d'aides au financement pour développer tant sur le parc public que le parc privé, des logements adaptés aux publics en difficultés (taille, montant de loyer, accessibilité...).

- Réhabiliter et rendre plus attractifs les centres-villes dans un objectif de mixité sociale (politique de la ville).
- Continuer à lutter contre habitat indigne en intensifiant le repérage, notamment des logements locatifs indignes occupés.
- Poursuivre les incitations à la rénovation de l'habitat pour les propriétaires occupants.
- Inciter à la réhabilitation énergétique des logements en collaboration avec l'ANAH.
- **Sur la thématique de l'hébergement d'urgence/de réinsertion :**
 - Renforcer l'expérimentation des places d'accueil de courte durée sur Foix et Lavelanet. L'engorgement des dispositifs d'urgence ne permet pas de répondre suffisamment favorablement aux publics que constituent les hommes isolés et les jeunes. En conséquence, depuis le début de l'année 2015, une première expérimentation a été initiée afin de cibler deux ou trois places d'accueil de courte durée, avec une durée d'hébergement limitée à trois jours pour permettre une mise à l'abri de ces publics. Il serait pertinent de compléter ce dispositif d'urgence en réservant des places d'accueil de courte durée sur les structures de Foix et Lavelanet (cf. point 1 « Analyse des priorités et urgences »).
 - Créer de nouvelles places en hébergement d'urgence réservées aux femmes victimes de violences conjugales : malgré l'ouverture de trois places dédiées à ce public, le besoin reste manifeste sur le département de l'Ariège.
 - Créer des places d'urgence sur le Couserans afin d'organiser une meilleure répartition de l'hébergement à travers le département.
 - Renforcer la couverture en hébergement d'urgence du plan grand froid en incitant de nouvelles communes à mettre des bâtiments à disposition.
- **Sur la thématique des logements accompagnés et/ou adaptés :**
 - Cibler de nouvelles places ALT pour des publics ayant des problématiques spécifiques : jeunes âgés de moins de 25 ans et sans ressources, sortants de prison, etc. (cf. point 2 « Analyse des priorités et urgences »).
 - Développer l'offre de sous-location, en particulier à destination des jeunes âgés de moins de 25 ans. Ce type de logement constitue un outil de stabilisation pour ce public. En effet, la sous-location permet le glissement du bail lorsque la situation économique et sociale du sous-locataire est stabilisée. Ainsi, les jeunes peuvent bénéficier, dans un premier temps, d'un accompagnement social et, dans un second temps, devenir autonome dans leur logement. Cette mise en œuvre est à coordonner avec la mise en place de la « garantie jeunes », expérimentée en 2015 en Ariège.
 - Développer l'offre de logements adaptés aux situations de vie des personnes handicapées et/ou âgées.

- Réfléchir à la création d'une hospitalisation à domicile « psychiatrique » afin de proposer un étayage sanitaire important aux patients et leur éviter une hospitalisation en institution. La problématique de la pénurie de médecins spécialisés se pose toutefois concernant l'articulation de ces dispositifs afin d'optimiser l'accompagnement des publics ayant des problèmes de santé mentale et/ou d'addictions.
- Renforcer l'offre de logements « intermédiaires » : maisons relais, baux glissants, etc.
- **Sur la thématique des réponses apportées aux besoins de certaines situations de vie :**
 - Intensifier l'analyse et le suivi des situations de vie les plus complexes, c'est-à-dire celles cumulant plusieurs facteurs de rupture de parcours d'accès ou de maintien dans le logement.
 - Réfléchir à la mise en place de modes d'habitat alternatif pour répondre à la demande grandissante pour cette forme particulière. Parmi les solutions envisageables, celle du mobil-home a été expérimentée par l'Office Public de l'Habitat.
 - En lien avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage en Ariège pour la période 2013-2019, étudier plusieurs points :
 - o La sédentarisation, avec la création de terrains familiaux ;
 - o La coordination en matière de gestion des aires d'accueil afin d'optimiser les places disponibles ;
 - o L'harmonisation des conditions d'accueil ;
- **Sur la thématique de l'articulation des actions de certains acteurs et la mise en cohérence des stratégies sectorielles :**
 - Travailler à une meilleure coordination dans l'accompagnement des publics sortant de prison, en collaboration étroite avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (évaluations partagées, orientation des candidats potentiels, etc.).
 - Développer des passerelles entre l'accompagnement sanitaire et l'accompagnement social en vue de faciliter la mise en œuvre de solutions adaptées pour les publics ayant des problèmes de santé mentale et/ou d'addictions. Une fois ces publics stabilisés ou partiellement stabilisés, afin d'éviter de nouveaux échecs, il paraît opportun de mettre en place des actions multidisciplinaires en décloisonnant l'action sociale et l'action médicale.

→ Une des pistes de travail consiste en l'aménagement de petits logements à loyer modéré, adaptés à ces publics fragiles (matériaux résistants et facilement nettoyables, etc.), couplé à des accompagnements spécifiques sur le moyen et long terme, c'est-à-dire des accompagnements médico-sociaux.

8 – ANNEXES.



PRÉFET DE L'ARIÈGE

Direction Départementale des Territoires

Service aménagement-urbanisme-habitat

Cellule habitat

affaire suivie par : Karine Scotti
tél. : 05 61 02 47 42- fax : 05 61 02 47 47
mél : karine.scotti@ariefge.gouv.fr

Foix, le 30/03/15

Diagnostic territorial partage du sans abrisisme au mal logement

Groupe 1 : analyse des tendances, des besoins et des offres

Réunion du 13/03/15 : relevé de conclusions

Objectif de l'atelier : analyser l'adéquation (ou les besoins d'adaptation) de l'offre d'hébergement et de logement sur le territoire afin de répondre aux besoins existants et à venir.

Pour le parc de logement, l'analyse porte sur les publics spécifiques occupant un logement et pouvant rencontrer des difficultés à s'y maintenir. Elle a pour enjeux de :

- disposer d'une vision objectivée de l'offre du logement social et de son occupation,
- partager la connaissance du parc privé et de son potentiel,
- identifier les publics pour lesquels aucune solution adaptée n'a pu être proposée (coût localisation taille qualité) ou aucune solution n'a pu être proposée,
- identifier des leviers parmi les outils existants pour améliorer l'accès au logement et prévenir les tensions.

Pour le parc d'hébergement et de logement accompagné, l'analyse porte sur les personnes sans solution de logement, ou occupant un logement du tiers secteur, ou ne parvenant pas à se maintenir dans son logement. Elle a pour enjeux de :

- partager l'offre proposée (hébergement d'urgence/hébergement d'insertion/ logement adapté et accompagné),
- identifier l'évolution des publics et des besoins,
- identifier les écarts et les goulots d'étranglement dans les parcours.

Parc de logement

Les données recueillies sont indiquées dans le document joint.

Dans les tableaux détaillant les situations de vie relatives à une problématique résidentielle (mode de logement non satisfaisant), il serait intéressant que chacun ait pu réfléchir pour la prochaine réunion aux réponses possibles des 2 dernières colonnes (spécificités des besoins / manques constatés dans l'offre existante, conséquence de la non réponse à ces besoins / solutions).

Parc d'hébergement et de logement accompagné

Le bilan du SIAO 2014 est présenté. Il fait ressortir les éléments suivants.

Siège :
10 rue des Salenques
BP10102
09007 FOIX CEDEX
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :
Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,
Connaissance et animation territoriales
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques, Sécurité routière
1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariefge.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 /11 h 30 - 14 h 00 /16 h 00

[Site internet : www.ariefge.equipement.gouv.fr](http://www.ariefge.equipement.gouv.fr)

Volet urgence :

- la capacité d'accueil a augmenté ces 10 dernières années, mais une organisation hivernale spécifique est encore nécessaire pour palier à la demande,
- 80 % des demandeurs sont des personnes isolées avec une augmentation du nombre de femmes victimes de violence,
- seulement 11 % des demandes ont pu être satisfaites,
- le dispositif est engorgé, principalement par des familles pour lesquelles la recherche de solution est difficile (public aux droits incomplets sans ou avec titre de séjour mais sans solvabilisation pour l'accès à un logement autonome),
- le dispositif n'est de ce fait pas en capacité d'accueillir les jeunes en attente de stabilisation (avant prise d'un logement ordinaire).

Volet insertion :

- la majorité des ménages demandeurs sont déjà sur l'Ariège. Ils privilégient plus le territoire avec une offre que celui correspondant plus à leur besoin. Ils sont principalement jeunes ou retraités.
- ¼ des demandes ont été pourvues. On note une baisse du turn-over par allongement des séjours (l'engorgement du volet urgence se répercute sur le volet insertion),
- ALT jeunes : augmentation du temps d'accueil, moins de fluidité car plus de difficultés à obtenir des revenus pérennes et l'ALT est le seul dispositif pour les jeunes en Ariège,
- handicap : majoritairement des personnes seules.
- l'offre de places d'insertion est souvent mal adaptée à un public avec des problématiques lourdes (addictions, problèmes psychiques...).

Liste des personnes présentes :

Le Dantec Marie-Françoise, Conseil Général

Deceuninck David, CHRS Hérisson Bellor

Combarel Muriel, DDCSPP

Vignaux Corinne, CAF

Neveu Evelyne, Scotti Karine, DDT

Perin Françoise, Gailly Agnès, Chenebeau Anne, Maison de l'habitat

Rodriguez Annie, CCAS St Girons

Du Reau Typhaine, CCAS Foix

Clerc Bernard, CCAS Lavelanet

Doussat Vital Maryline, CCAS Pamiers

Sabathier Françoise, ADSEA 09

Sire Simon, Institut protestant auberge sociales

Excusées :

Monfort Sylvie, Mission locale

Alba Jean-Paul, OPH

Baillaud Marianne, Alogea



PRÉFET DE L'ARIÈGE

Direction Départementale des Territoires

Service aménagement-urbanisme-habitat

Cellule habitat

affaire suivie par : Karine Scotti
tél. : 05 61 02 47 42- fax : 05 61 02 47 47
mél : karine.scotti@ariede.gouv.fr

Foix, le 08/04/15

Diagnostic territorial partage du sans abrisisme au mal logement

Groupe 1 : analyse des tendances, des besoins et des offres

Réunion du 03/04/15 : relevé de conclusions

Objectif de l'atelier : analyser l'adéquation (ou les besoins d'adaptation) de l'offre d'hébergement et de logement sur le territoire afin de répondre aux besoins existants et à venir.

Parc de logement

Cf. le document joint en annexe

Le diagnostic fait ressortir les points suivants :

- pas de pénurie de logement en Ariège,
- des besoins en petits logements et petites surfaces avec des loyers et des charges maîtrisés,
- un besoin de réhabilitation des logements (lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne),
- des besoins en petits logements avec accompagnement.

Parc d'hébergement et de logement accompagné

Cf. le pré-bilan 2014 du SIAO ci joint

Volet urgence :

- le dispositif est très engorgé par des ménages dont la situation administrative précaire ne permet pas ou peu de sortie du dispositif,
- l'hébergement d'urgence est cependant basé sur « une continuité de prise en charge et un accueil inconditionnel »,
- pistes envisageables pour améliorer le taux de réponses favorables aux demandes d'hébergement :
 - réserver quelques places tournantes (durée d'hébergement limitée à 3 jours),
 - flécher quelques places pour un public spécifique (jeunes ayant besoin d'un accompagnement de stabilisation, sortants d'institutions carcérales en accompagnement avec le SPIP)...
- il serait nécessaire de stabiliser le nombre de places en CADA et HUDA pour ne pas augmenter les demandes d'hébergement d'urgence à la sortie,

Siège :
10 rue des Salenques
BP10102
09007 FOIX CEDEX
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :
Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,
Connaissance et animation territoriales
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques, Sécurité routière
1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariede.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 /11 h 30 - 14 h 00 /16 h 00

Site internet : www.ariede.equipement.gouv.fr

- besoin non satisfait sur le Couserans (Saint Girons) du fait de l'absence d'offre en hébergement d'urgence et d'insertion. La création de quelques places d'HU serait nécessaire sur ce secteur.

Volet insertion :

- les principaux publics en demande sont des étrangers en situation précaire, des personnes en souffrance psychique, des personnes victimes de violence conjugale,
- l'absence de ressource constitue un frein important à l'accès au logement. Ceci est souvent le cas pour les jeunes, les étrangers, les sortants de prison,
- si les personnes ont des droits ouverts et des ressources, les sorties de CHRS sont assez faciles, même les personnes ayant des problèmes psychiques, après une prise en charge plus longue arrivent à trouver une solution de logement.

Liste des personnes présentes :

Le Dantec Marie-Françoise, Conseil Général

Deceuninck David, CHRS Hérisson Bellor

Combarel Muriel, Destrem Patrick, DDCSPP

Neveu Evelyne, Scotti Karine, DDT

Perin Françoise, Gailly Agnès, Chenebeau Anne, Lesage Jean-François, Maison de l'habitat

Rodriguez Annie, CCAS St Girons

Du Reau Typhaine, CCAS Foix

Pesqueira Anne, CCAS Pamiers

Sire Simon, Institut protestant auberge sociales

Excusés :

Monfort Sylvie, Mission locale

Alba Jean-Paul, OPH

Baillaud Marianne, Alogea

Sabathier Françoise, ADSEA 09

Vignaux Corinne, CAF

Mme Eychenne, CIAS du Pays d'Olmes

Foix, le 08 avril 2015

Maison de l'Habitat de l'Ariège

7 Boulevard Alsace Lorraine – 09000 Foix

Tél : 05.34.09.24.82

Diagnostic territorial partagé à 360° du sans-abris me au mal-logement
Axe 2 – Analyse des parcours individuels.

Relevé de conclusions de la réunion du 24 mars 2015

Sous le co-pilotage de la MHA (Anne CHÈNEBEAU) et de la DDCSPP (Patrick DESTREM)

Objectifs : identifier les publics les plus sujets à des ruptures de parcours ou à des parcours d'accès au logement complexes et, d'autre part, les facteurs récurrents de rupture de parcours.

Les parcours individuels à identifier et à analyser sont ceux des publics qui connaissent des situations de vie parmi les plus difficiles à traiter, soit parce que ces situations font parties des plus complexes, soit parce qu'elles font l'objet d'une moins bonne prise en charge, voire d'aucune (publics invisibles).

Patrick DESTREM rappelle les rôles de coordinateur et de pilote de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ariège et de la Maison de l'Habitat de l'Ariège pour les travaux relatifs à l'axe 2. Par ailleurs, la M.H.A s'est vue confier une mission d'assistance technique pour l'élaboration du diagnostic 360°. Elle consiste, principalement, à participer aux trois groupes de travail, collecter les informations desdits groupes et rédiger le diagnostic final.

Cette première réunion du groupe de travail de l'axe 2 vise à présenter les données statistiques collectées auprès des différents participants et à inciter à une réflexion collective afin de les consolider et de les compléter au fil des débats.

Il est prévu une seconde réunion de travail à venir et qui consistera en l'analyse de ces données statistiques et, plus largement, des informations relatives aux problématiques relevant de l'axe 2.

I – Présentation des publics les plus sujets à des ruptures de parcours ou à des parcours d'accès au logement complexes.

- **Les jeunes.** Il s'agit des jeunes ayant entre 18 et 25 ans. Il est dénombré environ 3 300 jeunes sans ressources sur le département de l'Ariège. Il est également remarqué une augmentation de la part des diplômés, parmi la population des jeunes en difficultés d'insertion. Autre constat, la part des jeunes parmi les publics s'adressant à la Croix-Rouge est de plus en plus importante. Le même constat est aussi fait parmi la population sans-domicile fixe. Enfin, les jeunes en apprentissage sont parfois obligés d'assumer financièrement deux logements (le logement d'avant le début de l'apprentissage qui faut conserver et un nouveau logement sur le lieu où se déroule l'apprentissage et qui n'est occupé que le temps de la formation). De plus, ces jeunes en apprentissage ne possèdent généralement pas de moyen de transport propre. Ce manque de mobilité constitue un handicap pour leur recherche d'emploi.
- **Les personnes en situation d'expulsion locative.** Généralement, les personnes en situation d'expulsion locative se trouvent également en difficultés financières, la première situation étant bien souvent le corollaire de la seconde.
- **Les personnes âgées.** Il est noté une augmentation du public des personnes âgées parmi la population fréquentant l'accueil de jour. En effet, de plus en plus de retraités sont touchés par la précarité financière et cette situation les oblige à se tourner vers l'accueil de jour. Les personnes âgées sont également de plus en plus touchées par des difficultés financières.
- **Les personnes sans-domicile fixe.** Le public sans-domicile fixe est vieillissant. Ces personnes, qui connaissent la vie dans la rue depuis de nombreuses années, sont, avec l'âge, exposées à de nouvelles problématiques en matière de santé. Ces besoins sont à rapprocher de ceux analysés dans l'axe 3 du diagnostic.
- **Les publics étrangers.** Le nombre des publics étrangers en demande de droits s'accroît. Or, les structures d'accueil sont insuffisantes tout comme les places dans celles existantes. Il y a un besoin en matière de Centre Provisoire d'Hébergement. Il convient également de relever que la part des jeunes parmi les publics étrangers augmente. Leur insertion par l'activité professionnelle est également difficile. En effet, au-delà des difficultés économiques que connaît le département, la barrière de la langue et le manque de compétences professionnelles sont les causes des difficultés des étrangers en situation régulière pour trouver du travail.

Les personnes sans-papiers sont également très présentes au sein de la communauté Emmaüs. Elles représentent en effet 35 à 40 % de la communauté actuellement. Les services du Samu social (Croix Rouge) sont aussi très sollicités par les personnes déboutées du droit d'asile ou en attente de droits. Enfin, les hébergements d'urgence sont occupés à plus de 90 % par les demandeurs d'asile.

- **Les personnes présentant des troubles psychiques ou psychiatriques.** La principale difficulté unanimement ressentie par les intervenants de terrain est le manque d'intermédiaires entre les personnels sociaux et médicaux. En outre, ce public a généralement besoin d'un suivi à la fois social et médical. Or, l'absence de dispositifs adaptés et les difficultés globales de coordination des acteurs ne permettent pas la simultanéité de ces suivis.
- **Les personnes sortant d'institutions ou de dispositifs.** Les personnes sortant de prison ont, pour la majorité d'entre elles, une solution d'hébergement ou de logement à leurs sorties. En

l'absence de solution d'hébergement ou de logement, le principal risque est que la situation de la personne s'aggrave à sa sortie. De plus, il y a une partie de la population carcérale qui quitte le département une fois sortie car elle est originaire d'un autre département (environ 50 % de la population carcérale ariégeoise). Enfin, le suivi des personnes sortant de prison est très difficile.

Concernant les jeunes bénéficiant des contrats Jeune Majeur, la période d'accompagnement s'accroît pour dépasser bien souvent les six mois de suivi, voire plus. À la sortie de ces dispositifs, les personnes sans possibilité de logement sont généralement hébergées chez un tiers pendant un certain temps avant d'être confrontées à la rue.

- Les femmes victimes de violences conjugales. En moyenne, une femme est accueillie par semaine en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Ce public est en constante augmentation.

II – Présentation des facteurs récurrents de rupture de parcours.

- Les ressources financières insuffisantes. La précarité financière connue par certains jeunes ayant un stage ou une activité professionnelle temporaire à effectuer en Ariège, les entrave dans leurs recherches d'un logement. De plus, cette précarité financière est accentuée par le manque d'autonomie et d'éducation dans la gestion du budget qui est souvent remarquée chez le public des jeunes.
- Les ruptures familiales. Ces situations de vie sont très déstabilisantes, en particulier pour les jeunes car ils se retrouvent le plus souvent livrés à eux-mêmes. Les ruptures familiales sont également problématiques pour les femmes isolées ayant des enfants à charge et dont les ressources personnelles ne permettent pas toujours de faire face à ce changement de situation. À ce sujet, il est remarqué une augmentation du nombre de femmes isolées avec des enfants à charge qui se rapprochent des structures sociales.
- Le surendettement. En 2013, pour la première fois dans le département de l'Ariège, le seuil des 500 dossiers de surendettement a été dépassé (513 dépôts de dossier exactement). De plus, la proportion de second dépôt s'élève à 35,57 %.
- Les violences conjugales. L'accompagnement de ce public s'améliore. Les places en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale avec accompagnement spécifique sont insuffisantes et saturées (sur-occupation). Certaines demandes sont donc réorientées par le 115 vers les places d'urgence généralistes du Dispositif d'Accompagnement et d'Hébergement d'Urgence de Pamiers ou vers l'hébergement en hôtel.

Conclusion.

La seconde réunion de l'axe 2 est fixée au mardi 28 avril 2015 à 14 heures. D'ici-là, les pilotes de l'axe 2 auront retravaillé les tableaux statistiques en consolidant et en affinant les chiffres et les données communiquées lors de la première réunion.

Étaient présents :

Madame Sarah BONNAURE, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ariège,

Monsieur Patrick DESTREM, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ariège,

Madame Muriel COMBAREL, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ariège,

Madame Anne CHÊNEBEAU, Maison de l'Habitat de l'Ariège,

Monsieur Jean-François LESAGE, Maison de l'Habitat de l'Ariège,

Madame Hélène DERENNE, Maison de l'Habitat de l'Ariège,

Madame Aurélie ENTRESANGLE, CADA, Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile,

Madame Isabelle BLASQUEZ, Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile,

Madame Magali MAGNIER, ADES Europe,

Monsieur Thierry REMEUF, Accueil de jour de Foix,

Madame Élise BERGEAUD, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ariège,

Madame Françoise SABATHIER, Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de l'Ariège,

Madame Joanna MARZOUINO, Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de l'Ariège,

Monsieur Fabien PAUL, Emmaüs,

Monsieur David DECEUNINCK, Hérisson Bellor,

Madame Corinne JACQUET, Mission Locale Jeune Ariège,

Monsieur Jean-Paul XIBERAS, Croix-Rouge.

Était excusée :

Madame Corinne VIGNEAUX, Caisse d'Allocations Familiales

Foix, le 04 mai 2015

Maison de l'Habitat de l'Ariège
7 Boulevard Alsace Lorraine – 09000 Foix
Tél : 05.34.09.24.82

Diagnostic territorial partagé à 360° du sans-abris me au mal-logement
Axe 2 – Analyse des parcours individuels.

Relevé de conclusions de la réunion du 28 avril 2015

Sous le co-pilotage de la MHA (Anne CHÊNEBEAU) et de la DDCSPP (Patrick DESTREM)

Objectifs : finaliser l'identification des publics les plus sujets à des ruptures de parcours ou à des parcours d'accès au logement complexes et des facteurs récurrents de rupture de parcours. Analyser les situations de ces publics au regard de ces facteurs et leurs évolutions.

Il est rappelé que les parcours individuels à étudier sont ceux des publics qui connaissent des situations de vie parmi les plus difficiles à traiter, soit parce que ces situations font parties des plus complexes, soit parce qu'elles font l'objet d'une moins bonne prise en charge, voire d'aucune (publics invisibles).

Dans le cadre de sa mission d'assistance technique pour l'élaboration du diagnostic territorial partagé dit à 360°, la Maison de l'Habitat de l'Ariège présente le travail déjà accompli pour l'axe 2.

D'abord, quelques commentaires et modifications sont apportés lors de la lecture du relevé de conclusions de la première réunion de l'axe 2.

Puis, les statistiques précédemment collectées auprès des différents participants leur sont présentées à nouveaux afin qu'elles soient complétées si nécessaire.

Ensuite, l'assistance est informée que deux problématiques qui relevaient initialement de l'axe 1 sont finalement traitées par le groupe de travail de l'axe 2, à savoir la question de la répartition des publics dans l'offre d'hébergement et de logement accompagné et celle des publics dits invisibles.

Ainsi, l'axe 2 est désormais constitué de quatre grandes problématiques présentées sous forme de tableaux aux intervenants.

I – Analyse de la répartition des publics dans l'offre d'hébergement et de logement accompagné.

- Il s'agit de savoir si les structures accueillant les publics proposent une réponse satisfaisante au regard de leur situation de vie. Les réponses sont insatisfaisantes pour :
 - les personnes ayant des problèmes de santé mentale et / ou d'addictions ;
 - les personnes en rupture de soins ;
 - Les publics saisonniers (particulièrement les jeunes).

Analyse :

Pour ces deux publics, les solutions proposées et apportées sont inadaptées. Ces personnes sortent souvent du Centre hospitalier Ariège Couserans et assumer un logement leur demanderait un temps de réadaptation. La difficulté ne porte pas sur l'accès au logement mais sur le suivi médico-social en parallèle et qui est inexistant. En effet, ce public intègre des logements mais ne bénéficie pas d'un accompagnement médico-social pour l'aider dans la gestion des lieux. Par ailleurs, lorsqu'il existe un accompagnement, qu'il soit social et/ou médical, les délais pour sa mise en place sont de plusieurs mois. Or, au cours de cette période de prise en charge, ce public est livré à lui-même du fait du manque de professionnel de santé. Il n'y a pas, hormis cinq places de pension de famille à Saint Girons, de structures offrant à la fois le logement et l'accompagnement médico-social.

- les personnes n'arrivant pas ou ne voulant pas s'adapter à la vie dans un logement (proximité avec le voisinage, contraintes liées à la bonne tenue d'un logement) et, plus largement, aux normes sociales.

Analyse :

Actuellement, il n'y a pas de solution alternative au logement dit conventionnel destinée au public souhaitant vivre en marge de la société et en dehors des règles de vie dans un logement. Seules quelques solutions de mode de vie alternatif, tel que le mobil-home, ont été parfois expérimentées.

- Il s'agit également de savoir si certaines de ces structures ne sont pas saturées par des publics particuliers mobilisant une offre qui ne leur était pas initialement destinées.

Les structures concernées sont les logements temporaires ainsi que celles pour l'hébergement d'urgence. Ces structures sont saturées par les personnes en situation administrative précaire.

Analyse :

A son arrivée le public des primo-arrivants relève de l'hébergement d'urgence généraliste. Après le passage en Préfecture de Région les D.A peuvent être orientés, s'ils en font la demande, vers un CADA ou un HUDA. En fin de procédure, les personnes admises dans ces structures sont obligées de les quitter. S'agissant souvent de déboutés qui restent sur le territoire ; la seule possibilité de logement reste alors les places d'hébergement d'urgence, souvent peu adaptées car non conçues pour accueillir des familles avec enfants.

Concernant les logements temporaires (parc ALT), la prise en charge dans ce type de structure doit théoriquement être limitée de six mois à un an. Or, comme la situation de ce public n'évolue pas la plupart du temps (recherche d'emploi, demande de droits administratifs), la période de prise en charge s'allonge anormalement, jusqu'à quelques années.

II – Présentation des publics dits invisibles.

Sont visées :

- Les personnes qui, bien qu'étant passées par un dispositif ou une structure, ont aujourd'hui été perdues de vue par les services en charge des politiques d'hébergement / de logement. Deux publics ont été identifiés, à savoir :
 - les jeunes sortant des dispositifs et qui deviennent sans-domicile fixe ;
 - les personnes en situation d'urgence (demande de prise en charge immédiate).

Analyse :

Il n'est pas toujours possible de répondre immédiatement ou tout au moins sur le court terme à la demande. Le contact avec la personne va alors se perdre progressivement jusqu'à être totalement rompu. Ce public est constitué principalement d'hommes seuls, vivant une situation de rupture familiale ou sortant d'un établissement carcéral. Les hébergements d'urgence étant saturés, compte-tenu des éléments développés plus haut, le lien avec ce public se rompt généralement au niveau de l'accueil de jour.

Concernant plus spécifiquement le public des jeunes, la majorité d'entre eux se font héberger par des tiers. Ce public est en hausse (selon ce qui est observé lors des maraudes) et est souvent invisible des structures d'urgence. Le nombre de petits logements en bon état est insuffisant alors qu'il s'agit du type de logement le plus recherché et adapté à ce public des jeunes.

- Les personnes n'ayant jamais été prises en charge par les services sociaux ou n'ayant jamais fait appel à eux, mais dont les besoins sont connues. Quatre publics ont été identifiés, à savoir :
 - les personnes habitant dans un parc identifié comme potentiellement indigne ;
 - les personnes vieillissantes peu habituées des services sociaux ;
 - les personnes en procédure d'expulsion locative ;
 - les personnes ayant des problèmes de santé mentale et étant en situation de rupture des soins.

Analyse :

C'est généralement lors d'un début de suivi que les besoins de ces publics sont révélés.

Concernant plus spécifiquement les personnes âgées, il s'agit d'un public qui ne s'adresse que rarement aux structures sociales et aux services sociaux car ces dispositifs n'existaient pas autrefois, et cela ne rentre pas dans leur culture.

En ce qui concerne les personnes en procédure d'expulsion locative, ici sont concernées les personnes pour lesquelles aucune aide n'a pu être mise en place par manque d'adhésion aux propositions d'aide et d'accompagnement ou par répétition d'un manquement de suivi budgétaire.

Globalement, les situations de ces publics se dégradent.

III – Présentation des publics les plus sujets à des ruptures de parcours ou à des parcours d'accès au logement complexes.

Des éléments nouveaux sont apportés et permettent de compléter les informations déjà collectées et d'étayer les analyses s'y rattachant.

- Les jeunes (âgés de 18 et 25 ans). Il serait opportun de cibler le travail sur le nombre de places d'hébergement spécifiquement pour les jeunes tout en organisant une meilleure répartition de celles-ci à travers le département (certains territoires n'ont aucune structure). Il serait également opportun

d'augmenter le nombre de logements temporaires et de petits logements, en associant cette mesure à un accompagnement social spécifique afin d'aider ce public à mieux savoir gérer un logement. Les jeunes sollicitent de moins en moins les structures d'accueil d'urgence car celles-ci sont saturées. Les places tournantes sur les dispositifs d'urgence pourraient être une solution à ce problème.

- les femmes victimes de violences conjugales. Il y a une augmentation des demandes d'hébergement de femmes victimes de violences conjugales (notamment des femmes sans enfant). Trois places leur sont réservées dans le parc de l'H.U. Ce nombre est toutefois insuffisant puisque le recours à l'hôtel est toujours d'actualité. Il est à noter que le nombre connu de femmes victimes de violences conjugales qui sollicitent une aide a augmenté de 80 % depuis 2013.
- Les publics étrangers. Ce public sature les structures existantes, en particulier les structures d'urgence. En effet, l'hébergement d'urgence est la seule solution à proposer à un public qui s'est vu refuser le droit au séjour. Dans l'hypothèse d'une ouverture des droits, l'insertion sociale et professionnelle de ce public est rendue difficile par la barrière de la langue, les problèmes de mobilité, le manque de qualification professionnelle et la situation économique difficile du département

IV – Présentation des facteurs récurrents de rupture de parcours.

- Les ressources financières insuffisantes ou absentes. Il n'existe pas suffisamment de logements adaptés aux besoins et aux contraintes de ce public, c'est-à-dire des petits logements (T1 et T2) à loyer modéré.
- L'interruption ou l'absence d'accompagnement. L'accompagnement, qu'il soit social ou médical, est insuffisant à la sortie des dispositifs. Les passages de relais entre les structures sont difficiles, ce qui cause des ruptures dans le suivi des publics.
- L'expulsion locative. La plupart des personnes en procédure d'expulsion locative n'adhèrent pas aux dispositifs ou y adhèrent trop tardivement (syndrome répétitif).

Conclusion.

Il est rappelé aux participants que cette deuxième réunion était la dernière pour l'axe 2. Les pilotes se réuniront désormais seuls pour la suite de l'élaboration du diagnostic territorial.

Étaient présents :

Madame Sarah BONNAURE, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ariège,

Monsieur Patrick DESTREM, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ariège,

Madame Anne CHÊNEBEAU, Maison de l'Habitat de l'Ariège,

Monsieur Jean-François LESAGE, Maison de l'Habitat de l'Ariège,

Madame Hélène DERENNE, Maison de l'Habitat de l'Ariège,

Madame Aurélie ENTRESANGLE, Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile,

Madame Magali MAGNIER, ADES Europe,

Monsieur Thierry REMEUF, Accueil de jour de Foix,

Madame Sylvie BELLEFONT, SIAO.

Étaient excusés :

Madame Corinne VIGNEAUX, Caisse d'Allocations Familiales,

Madame Christiane MEALET, Mutualité Sociale Agricole,

Monsieur Jean-Paul XIBERAS, Croix-Rouge,

Monsieur Philippe SERRES, Restaurants du cœur de l'Ariège,

Madame Marie-Françoise LE DANTEC, Conseil départemental de l'Ariège,

Madame Élise BERGEAUD, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ariège,

Madame Françoise SABATHIER, Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de l'Ariège,

Monsieur Fabien PAUL, Emmaüs,

Monsieur David DECEUNINCK, Hérisson Bellor,

Madame Isabelle BLASQUEZ, Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile,

Madame Corinne JACQUET, Mission Locale Jeune Ariège.

GROUPE DE TRAVAIL AXE 3 – Vendredi 27 mars 2015
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Groupe animé par :

M. Pierre-Alexandre DEBONO (Conseil général)
Mme Marie-Françoise LE DANTEC (Conseil général)
M. Michel NIGOU (Centre hospitalier Ariège Couserans)

Autres participants :

Mme Sarah BONNAURE (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations – DDCSPP)
Mme Muriel COMBAREL (DDCSPP)
Mme Anne CHÊNEBEAU (Maison de l'habitat – MHA)
Mme Caroline DEDIEU (MHA)
M. Jean-François LESAGE (MHA)
Mme Corinne VIGNAUX (Caisse d'allocations familiales)
Mme Magalie MAGNIER (Accueil de jour Saint-Girons – ADES EUROPE)
M. Thierry REMEUF (Chéridoine – Croix rouge)
Mme Sandrine MATTE-HUBERT (Centre hospitalier du Val d'Ariège)
M. Frédy BERET (Centre hospitalier du Val d'Ariège)
M. Jean-Jacques AURIAULT (Association départementale des amis et parents d'enfants et adultes inadaptés – ADAPEI)
M. Jean-Jacques REVERDY (Institut protestant)

Excusé :

M. Henri POUCHES (ADES EUROPE)

Introduction :

En préambule, Pierre-Alexandre DEBONO rappelle la démarche liée au diagnostic 360° tout en insistant sur la nécessité de l'adapter à la réalité du territoire.

Sarah BONNAURE ajoute qu'il s'agit d'un préalable à l'élaboration du futur Plan départemental d'accès au logement et d'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD tout en précisant que les deux premiers groupes ont déjà organisé leur réunion de lancement, agrégeant un certain nombre de données.

Ce diagnostic territorial doit être livré avant le 30 juin. Dans le cadre de sa préparation, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Midi Pyrénées a proposé d'allouer une aide pour une mission d'aide et de soutien aux départements. La MHA de l'Ariège s'est vu confier cette mission. À ce titre, Jean-François LESAGE est chargé du suivi de ce dossier. Son travail consistera à collecter l'ensemble des indicateurs tel que prévu par les instructions gouvernementales, à participer aux travaux des trois ateliers et à contribuer à la rédaction du document final en lien avec les groupes de travail et la DDCSPP.

L'objectif de ce groupe de travail est de partir des besoins des publics en termes d'accompagnement social, sanitaire et médico-social nécessaires à l'accès et au maintien dans le logement, afin d'identifier les dispositifs existants et de suggérer des pistes d'amélioration du fonctionnement actuel.

Le support présenté par Marie-Françoise LEDANTEC lors de ce groupe de travail a été alimenté grâce aux résultats collectés en amont par le conseil général auprès des structures associées à l'axe 3. Il en ressort que la difficulté de cet exercice est accentué par le défaut de données chiffrées exhaustives sur les publics concernés par des problèmes d'accès et de maintien dans le logement. L'année 2013 semble fournir la base de données la plus consolidée. Il est à noter que certains indicateurs doivent faire l'objet d'une définition commune validée par les membres du groupe 3.

1. Présentation des premiers résultats du tableau relatif aux accompagnements médico-sociaux et sanitaires

Il manque les informations de l'ANPAA et du CAMPS de FOIX. Selon les structures, toutes les années ne sont pas renseignées et notamment 2014, données nécessaires à obtenir pour partir sur une base identique quel que soit le groupe de travail.

Il manque aussi les données relatives aux listes d'attente au 31/12 de chaque année afin de pouvoir mesurer l'écart entre l'offre d'accompagnement et le besoin.

Les données sur plusieurs années permettront d'évaluer l'évolution.

La 1^{ère} colonne propose une donnée quantitative sur le nombre d'actes. La deuxième colonne propose une donnée sur le nombre de mesures. La 3^{ème} colonne sur le nombre de ménages accompagnés. Cette donnée peut être différente à celle de la 2^{ème} colonne, certaines structures proposant un accompagnement par personne suivie alors que pour d'autres, un accompagnement est compté par cellule familiale quel que soit le nombre de personnes suivies dans cette cellule.

Il semble important de comptabiliser tous les accompagnements dont la thématique logement ou hébergement est traitée.

Il est donc prévu de renvoyer les tableaux à chaque structure afin qu'elles puissent compléter les données manquantes notamment sur l'année 2014.

2. Présentation des premiers résultats du tableau relatif aux accompagnements sociaux

Plusieurs structures et associations n'ont pas rempli ce tableau exprimant ne pas réaliser les types d'accompagnements prévus. Or, ces structures réalisent des accompagnements sociaux en lien avec une problématique hébergement ou logement.

Il est vrai que le tableau transmis est celui prévu sur le plan national et ne liste que les accompagnements sociaux dont la compétence est attribuée au Conseil Départemental ou aux CCAS.

Afin d'avoir une cartographie la plus juste possible de l'offre d'accompagnements sociaux du Département, le groupe 3 a validé la proposition de Marie-Françoise LEDANTEC de rajouter une ligne au tableau qui sera intitulé « accompagnements sociaux spécifiques – autres structures ». Cela permettra aux différents services sociaux spécialisés et aux associations de pouvoir renseigner l'activité de leur structure et d'éviter une évaluation erronée des prestations d'accompagnement décrites dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. Les données 2014 sont importantes à renseigner ainsi que celles des années précédentes et tout du moins 2013.

Les tableaux ci-joints en annexe ont été ainsi complétés tout au long des échanges et à posteriori avec des éléments complémentaires transmis suite à la réunion du 27 mars.

Identifications des publics rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement :

- Personnes ayant des problèmes de santé mentale (comportement-problème, comportement-défi, addictions...)

L'ensemble des participants témoignent que la priorité de ce type de public n'est pas l'accès aux soins. Ces personnes ont tout d'abord besoin de trouver des conditions acceptables de vie. Ensuite, la mise en place d'un accompagnement pluridisciplinaire de proximité et structuré permettra d'envisager un parcours des soins. Ce travail qui se fait sur la durée aidera la personne à accepter éventuellement sa maladie. Néanmoins il s'avère compliqué de mesurer le besoin. Sarah BONNAURE propose de transmettre quelques données chiffrées issues du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). Marie-Françoise LEDANTEC indique qu'il reste les publics dits invisibles et qui sont difficilement quantifiables. Sur ce point Anne CHÊNEBEAU rebondit en insistant auprès des partenaires sociaux pour qu'il fasse remonter les demandes auprès du SIAO. Même si ces demandes ne seront pas suivies d'orientations et malgré la lourdeur administrative des dossiers, cette remontée d'information est très intéressante car elle cible au plus près les besoins.

Michel NIGOU évoque l'intérêt de travailler à la création d'une HAD psychiatrique et l'hospitalisation à domicile (HAD) au travers d'ECHOSANTÉ, le réseau ville-hôpital (20 places) du Couserans qui coordonne les professionnels sanitaires et sociaux autour de la personne. Une question se pose toutefois sur l'articulation de ces dispositifs afin d'optimiser l'accompagnement de ce public quand on connaît la pénurie de médecins spécialisés, le manque de place en HAD. Frédy BERET fait remarquer qu'il existe également une véritable problématique autour de la prise en charge de ces personnes pour lesquelles une thérapie de longue durée doit être délivrée et l'obligation de la justifier réduisant de fait la durée des soins qui implique une difficulté supplémentaire dans le parcours menant à la réinsertion.

Concernant l'offre de logement, chacun s'accorde à dire qu'il faudrait convaincre les propriétaires possédant de petites surfaces de les mettre en location à loyer raisonnable. La problématique liée à la dégradation probable du logement par ce public sensible est un frein pour les bailleurs. La question de la prise en charge des dégâts est prégnante.

Pour conclure sur cette typologie de public, Thierry REMEUF précise que 90 % de la population logeant sur les deux pensions de famille sont connus des services du CHAC et suivi par le CMP. Or, les structures de type pension de famille ne peuvent prendre que maximum deux cas lourds mais ne sont pas assez pourvues en personnel pour prendre en charge des personnes relevant du champ de la santé mentale. Magalie MAGNIER conclut par la nécessité d'étayer sur ces prises en charge notamment par du personnel médical ou médico-social. Michel NIGOU évoque la présence d'accueil familiaux thérapeutiques sur le département et Jean-Jacques AURIAULT précise que ces situations sont à la limite de la prise en charge entre SAMSAH et SAVS.

- Autres publics repérés

Ceux dont les ressources deviennent insuffisantes pour accéder ou se maintenir dans un logement (les retraités, les ménages en situation administrative précaire, les jeunes) – problématique économique ;

Jeunes connaissant des ruptures familiales et ayant un manque d'expérience en matière de gestion des ressources donc de maintien dans un logement ;

Sans domicile fixe vieillissants (long parcours de rue, pas d'expérience de logement) ;

Ceux occupant des squats ou dormant sous la tente et qui recherchent des « modes d'habitat alternatifs »;

Femmes victimes de violence conjugale et familiale ;

Particularité des personnes sous mandat de justice à prendre en compte. Aucune saisine du SIAO (10) n'a vu une réponse positive en 2014. À noter que 50 % des personnes incarcérées en Ariège ne sont pas originaires du département.

Conclusion

Marie-Françoise LEDANTEC transmettra les tableaux de bords pré-remplis avec les données collectées à la date du 27 mars afin de les faire compléter par les partenaires compte tenu des précisions données lors de la réunion.

La date de la prochaine réunion est arrêtée au mercredi 29/04/2015 à 14h au Conseil Général pour continuer l'analyse.

Sarah BONNAURE précise qu'une rencontre réunissant les pilotes des trois axes sera organisée début mai.

Conseil départemental de l'Ariège

5, rue du Cap de la Ville

09000 FOIX

Tél : 05.61.02.09.09

Diagnostic territorial partagé à 360° du sans-abrisme au mal-logement

Axe 3 – Besoins d'accompagnement social, médico-social et sanitaire.

Relevé de conclusions de la réunion du 29 avril 2015

Sous le co-pilotage du Conseil départemental (Mme Marie-Françoise LE DANTEC et M. Pierre-Alexandre DEBONO) et du centre hospitalier Ariège-Couserans (M. Michel NIGOU)

Objectifs : Finaliser l'identification des publics pour lesquels un accompagnement social, médico-social ou sanitaire est nécessaire pour l'accès ou le maintien dans un logement stable. Répertorier l'offre actuelle en matière d'accompagnement social et sanitaire et l'analyser au regard des besoins identifiés précédemment. Suggérer des pistes d'amélioration pour les dispositifs existants.

En préambule, Madame LE DANTEC présente le compte-rendu de la première réunion de l'axe 3. Les statistiques collectées sont présentées aux intervenants ainsi que les analyses déjà réalisées concernant les publics identifiés, l'accompagnement social et sanitaire et la situation en matière de coordination des participants.

Madame LE DANTEC fait un point d'étape du calendrier et rappelle les dates-clés à venir jusqu'à la finalisation du document.

I – Identification des publics et de leurs besoins en matière d'accompagnement social, médico-social et sanitaire.

Le recensement des données se poursuit. En effet, il manque :

Les données 2014 du centre hospitalier Ariège-Couserans concernant leur liste d'attente ;

Les données 2014 concernant la liste d'attente pour les lits halte soins santé. Il est d'ailleurs précisé que les délais de prise en charge se sont allongés en 2013 et 2014 ;

Les chiffres des Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA): Concernant l'association information prévention addictions de l'Ariège (AIPD), des données concernant le nombre de consultations vont être communiquées. Cette structure ainsi que l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) n'ont pas de liste d'attente. Les premiers rendez-vous sont donnés entre huit et dix jours pour les premiers accueils. Il est noté une hausse du nombre de consultations ainsi qu'une hausse du nombre de ménages sollicitant une consultation. S'agissant de la file active, l'AIPD a distingué les personnes accompagnées dans la permanence CAARUD qu'elle dispense, des personnes

rencontrées par le travailleur de rue sur Foix, de celles rencontrées chez les partenaires (la Croix-Rouge, l'accueil de jour et le secours populaire depuis 2015). En 2014 au global, 180 personnes ont ainsi été rencontrées. Ce chiffre contraste fortement avec celui de 2013 (46 personnes) mais trouve son explication dans le fait que de nouveaux points de contact ont été développés depuis et ont permis d'élargir le public. Les chiffres du SAMSAH service accompagnement médico-social adultes handicapés pour l'année 2014. Il convient également de revoir le nombre de ménages concernés (grande différence entre les chiffres de 2013 et de 2014) ;

Le nombre d'ETP de la Caisse d'allocations familiales.

Il est précisé qu'il y a des propositions de mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) de niveau 2 auprès de personnes en difficultés notamment dans le cadre d'un maintien dans les lieux mais peu sont acceptées. Les MAESF ne font pas partie du panel de mesures existantes en Ariège car l'accompagnement se réalise dans le cadre de l'accompagnement global offert dans le cadre de la polyvalence de secteur. L'AIPD comme l'ANPAA, dans l'accompagnement psycho social global qu'elles dispensent, aident les personnes à se maintenir dans leur logement mais ne sont pas financées dans le cadre d'un accompagnement spécifique de maintien dans le logement.

Pour pouvoir mesurer ou expliquer les écarts entre les deux années dans les deux tableaux, il a été décidé d'inscrire le détail des informations/structure, dans chaque cellule et d'apporter des commentaires. La version finale des tableaux sera transmise à la DDCSPP lors de la réunion des pilotes.

II – Identification des structures existantes en matière d'accompagnement social et sanitaire et analyse au regard des besoins des publics.

Sylvie MONFORT (Mission Locale) précise les éléments suivants :

- Pour le public des saisonniers, l'accès à un logement est difficile. En effet, les contrats de travail sont d'une durée inférieure à six mois, généralement de trois à quatre mois. De plus, leur présence du fait de la saison n'est que temporaire et certains assument deux locations, c'est-à-dire leur logement initial, qu'ils conservent, et leur hébergement temporaire, le temps de leur emploi saisonnier.
- Le service logement de la mission locale s'occupe des jeunes de 16 à 30 ans, sans critères d'éligibilité.

En termes de solution de logement à destination des jeunes, les chambres chez l'habitant offrent un bon compromis entre un minimum de confort et la possibilité de se libérer de l'hébergement dans des délais brefs. Cependant, ce dispositif porté par la mission locale, rencontre peu de succès chez les jeunes. La mission locale se heurte à des demandes de la part de propriétaires de mettre à disposition des chambres contre services apparentés à de l'aide à la personne.

La colocation est également envisagée. Mais cette forme de location ne constitue pas la majorité de la demande qui porte plutôt sur du logement ou de l'hébergement individuel, c'est pourquoi le logement ALT et SIAO est plutôt à privilégier.

Anne Chênebeau (MHA) constate que sur Saint-Girons, où la demande de la part de jeunes en insertion est existante, il est difficile de trouver des petits logements en bon état.

Concernant le public des apprentis, le Service Logement Jeunes de la Mission Locale oriente vers des logements dans le parc privé. Ils peuvent bénéficier, en complément des prestations au logement de la CAF, de l'aide "mobili jeune".

Le logement meublé reste difficile à trouver.

Au sujet du public des jeunes (âgés de moins de 26 ans) fréquentant les accueils de jour ou l'AIPD, beaucoup d'entre eux se font héberger par des tiers. Certains préfèrent rester en groupe, ce qui peut les mettre dans une situation de danger, plutôt que d'être seul dans un logement et se retrouver ainsi isolé. Le Directeur d'Espoir Ariège ajoute que les appartements communautaires, appuyés par le Service

d'accompagnement à la vie sociale et le Service accompagnement médico-social adultes handicapés, représentent une solution de logement permettant à la fois de respecter l'intimité et la vie privée tout en évitant une solitude trop importante. Cela étant, ce type de dispositif existant en Haute-Garonne concerne les situations stabilisées jusqu'à échéance de deux ans, un glissement de bail est prévu.

Pascal SINOIR (MHA) rappelle que le manque de ressources n'est pas le seul frein à l'accession au logement, il existe aussi des représentations particulières de la part de certains publics qui sont déconnectés de la réalité.

Malgré une relance, plusieurs structures n'ont pas souhaité renseigner les tableaux alors qu'elles assurent de l'accompagnement de publics dont la thématique du logement ou de l'hébergement est abordée dans l'accompagnement réalisé. La circulaire précisait que les CHRS, les pensions de familles, les résidences sociales... pouvaient être incluses.

III – Suggestion de pistes d'amélioration.

Il y a une demande grandissante en matière de logement alternatif. Les pistes de réflexions portent sur le logement en yourte et en mobil-home.

Ainsi, sur Saint-Gaudens, l'Office public de l'habitat louerait des mobil-homes.

Il y a également la piste des résidences-accueils et des appartements communautaires.

Le financement de sous-locations constitue également une piste de réflexion en tant qu'outil de stabilisation, en particulier pour le public des jeunes (âgés de moins de 25 ans). La sous-location permet, en effet, le glissement du bail lorsque la situation économique et sociale est stabilisée. Ainsi, le public des jeunes peut bénéficier, dans un premier temps, d'un accompagnement social, en particulier pour la gestion du budget, et, dans un second temps, devenir autonome.

Conclusion.

Il est rappelé aux participants que cette deuxième réunion était la dernière pour l'axe 3. Les pilotes se réuniront désormais seuls pour la suite de l'élaboration du diagnostic territorial.

Étaient présents :

Madame Marie-Françoise LE DANTEC, Conseil départemental,

Madame Sarah BONNAURE, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ariège,

Madame Anne CHÈNEBEAU, Maison de l'Habitat de l'Ariège

Monsieur Pascal SINOIR, Maison de l'Habitat de l'Ariège,

Monsieur Jean-François LESAGE, Maison de l'Habitat de l'Ariège,

Mme Sylvie RUFFIE, directrice de l'AIP

M. AIGOUY, directeur général d'Espoir Ariège

Mme Sylvie MONFORT, mission locale

Étaient excusés

Corinne VIGNAUX, Caf

Magalie MAGNIER, Ades Europe

Offre d'accompagnement social qui peut être mobilisée dans le département au bénéfice de l'accès et du maintien au logement.

Offre d'accompagnement social	Chiffres clés associés pour 2013	Chiffres clés associés pour 2014
<p>ASLL – Accompagnement Social Lié au Logement (classique, spécifique ou temporaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 156 Maison de l'Habitat → 118 Fonds Unique Habitat → 38 • Nombre de ménages accompagnés : 715 Maison de l'Habitat → 348 Fonds Unique Habitat → 38 Mission Locale → 329 • Nombre d'ETP : 4,9 Maison de l'Habitat → 4,9 • Liste d'attente : 292 Maison de l'Habitat → 292 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 163 Maison de l'Habitat → 118 Fonds Unique Habitat → 45 • Nombre de ménages accompagnés : 788 Maison de l'Habitat → 352 Fonds Unique Habitat → 45 Mission Locale → 391 • Nombre d'ETP : 4,9 Maison de l'Habitat → 4,9 • Liste d'attente : 318 Maison de l'Habitat → 318
<p>FNAVDL – Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement + Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 53 Maison de l'Habitat → 47 Hérisson Bellor → 6 • Nombre de ménages accompagnés : 193 Maison de l'Habitat → 76 Hérisson Bellor → 21 Mission Locale → 52 Espace Accueil → 44 • Nombre d'ETP : 1,22 Maison de l'Habitat → 0,92 Hérisson Bellor → 0,3 • Liste d'attente : 0 Maison de l'Habitat → 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 62 Maison de l'Habitat → 55 Hérisson Bellor → 6 Espace Accueil → 1 IML • Nombre de ménages accompagnés : 185 Maison de l'Habitat → 74 Hérisson Bellor → 18 Mission Locale → 46 Espace Accueil → 47 • Nombre d'ETP : 1,22 Maison de l'Habitat → 0,92 Hérisson Bellor → 0,3 • Liste d'attente : 0 Maison de l'Habitat → 0
<p>AEB – Aide Educative et budgétaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 148 ADS¹ → 135 CAF² → 13 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 156 ADS → 136 CAF → 20

¹ Actions pour le Développement Social et la Santé.

² Caisse d'Allocation Familiale.

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages accompagnés : 182 ADS → 135 CAF → 13 Mission Locale → 34 • Nombre d'ETP : 0,2 CAF → 0,2 • Liste d'attente : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages accompagnés : 224 ADS → 136 CAF → 20 Mission Locale → 68 • Nombre d'ETP : 0,3 CAF → 0,3 • Liste d'attente : 0
MASP - Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP1 et MASP2)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 1 ADS → 1 • Nombre de ménages accompagnés : 67 ADS → 1 Mission Locale → 66 • Liste d'attente : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 3 ADS → 3 • Nombre de ménages accompagnés : 64 ADS → 3 Mission Locale → 61 • Liste d'attente : 0
MAESF - Mesure administrative d'accompagnement en économie sociale et familiale	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 0 • Nombre de ménages accompagnés : 0 • Liste d'attente : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 0 • Nombre de ménages accompagnés : 0 • Liste d'attente : 0
Autres accompagnements sociaux spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 609 SPIP³ → 591 Espoir Ariège → 3 logements en ALT Maison de l'Habitat → 15 (ASR LHI) • Nombre de ménages accompagnés : 731 Maison de l'Habitat → 15 Espoir Ariège → 3 Mission Locale → 481 Espace Accueil → 232 • Nombre d'ETP : 0,18 Maison de l'Habitat → 0,18 • Liste d'attente : 0 Maison de l'Habitat → 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 651 SPIP → 636 Maison de l'Habitat → 15 (ASR LHI) • Nombre de ménages accompagnés : 850 Maison de l'Habitat → 15 Mission Locale → 566 Espace Accueil → 269 suivis • Nombre d'ETP : 0,18 Maison de l'Habitat → 0,18 • Liste d'attente : 0 Maison de l'Habitat → 0

³ Service pénitentiaire d'insertion et de probation.

Offre d'accompagnement sanitaire mobilisable au bénéfice de l'accès et du maintien au logement.

Offre d'accompagnement sanitaire et médico-social	Chiffres clés associés en 2013	Chiffres clés associés en 2014
<p>Places en CMP - Centres médico-psychologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 58 159 dont 12 989 pour des enfants et 45 170 pour des adultes CHAC⁴ → 58 159 dont 12 989 pour des enfants et 45 170 pour des adultes • Nombre d'ETP médical : 5,4 CHAC → 5,4 • Nombre d'ETP autres : 48,36 CHAC → 48,36 • Nombre de mesures en liste d'attente : 557 CHAC → 557 enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 47 038 dont 14 989 pour des enfants et 32 049 pour des adultes CHAC → 47 038 dont 14 989 pour des enfants et 32 049 pour des adultes • Nombre d'ETP médical : 5,4 CHAC → 5,4 • Nombre d'ETP autres : 48,36 CHAC → 48,36 • Nombre de mesures en liste d'attente : 576 CHAC → 576 enfants
<p>LHSS - Lits halte soins santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de places : 4 Hérisson Bellor → 4 • Nombre de ménages accompagnés : 25 Hérisson Bellor → 25 • Nombre d'ETP médical : 0,5 Hérisson Bellor → 0,5 • Nombre d'ETP social : 2 Hérisson Bellor → 2 • Nombre d'ETP autres : 0,58 Hérisson Bellor → 0,58 • Nombre de mesures en liste d'attente : 43 CHAC → 43 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de places : 4 Hérisson Bellor → 4 • Nombre de ménages accompagnés : 16 Hérisson Bellor → 16 • Nombre d'ETP médical : 0,5 Hérisson Bellor → 0,5 • Nombre d'ETP social : 2 Hérisson Bellor → 2 • Nombre d'ETP autres : 0,58 Hérisson Bellor → 0,58

⁴ Centre Hospitalier Ariège Couserans.

<p align="center">CSAPA - Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 662 AIPD⁵ → 367 ANPAA → 295 • Nombre d'ETP médical : 1,66 AIPD → 1,66 • Nombre d'ETP social : 2,4 AIPD → 2,4 • Nombre d'ETP autres : 1,53 AIPD → 1,53 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 842 AIPD → 453 ANPAA⁶ → 389 • Nombre de ménages accompagnés : 389 ANPAA → 389 • Nombre d'ETP médical : 3,41 AIPD → 2,73 ANPAA → 0,68 • Nombre d'ETP social : 2,98 AIPD → 1,6 ANPAA → 1,38 • Nombre d'ETP autres : 3,28 AIPD → 1,71 ANPAA → 1,57
<p align="center">CAARUD - Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 36 AIPD → 36 • Nombre d'ETP social : 1,3 AIPD → 1,3 • Nombre d'ETP autres : 0,36 AIPD → 0,36 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 41 AIPD → 41 • Nombre d'ETP social : 1,3 AIPD → 1,3 • Nombre d'ETP autres : 0,36 AIPD → 0,36
<p align="center">PASS - Permanences d'accès aux soins de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 0 CHIVA⁷ → 0 • Nombre de mesures : 356 CHAC → 176 (y compris EMPP) CHPO → 180 • Nombre d'ETP médical : 0,1 CHIVA → 0,1 • Nombre d'ETP social : 1,5 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 0 CHIVA → 0 • Nombre de mesures : 703 pour les trois PASS • Nombre d'ETP médical : 0,2 CHIVA → 0,1 CHAC → 0,1 • Nombre d'ETP social : 2,5

⁵ Association information prévention addictions de l'Ariège.

⁶ Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie.

⁷ Centre Hospitalier du Val d'Ariège.

	<p>CHIVA → 1 CHAC → 0,5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ETP autres : 1 <p>CHIVA → 0,5 CHAC → 0,5</p>	<p>CHIVA → 1 CHPO → 1 CHAC → 0,5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ETP autres : 0,5 <p>CHIVA → 0,5</p>
<p>SAMSAH – Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 30 APAJH⁸ → 25 Espoir Ariège → 5 • Nombre de mesures : 34 APAJH → 26 Espoir Ariège → 8 • Nombre de ménages accompagnés : 1 APAJH → 1 • Nombre d'ETP médical : 5,84 APAJH → 5,55 Espoir Ariège → 0,29 • Nombre d'ETP social : 4 APAJH → 3 Espoir Ariège → 1 • Nombre d'ETP autres : 2,47 APAJH → 0,7 Espoir Ariège → 1,77 répartis entre SAVS et SAMSAH • Nombre de mesures en liste d'attente : 91 Espoir Ariège → 7 MDPSH → 84 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 30 APAJH → 25 Espoir Ariège → 5 • Nombre de mesures : 34 APAJH → 27 Espoir Ariège → 7 • Nombre de ménages accompagnés : 1 APAJH → 1 • Nombre d'ETP médical : 7,83 APAJH → 7,54 Espoir Ariège → 0,29 • Nombre d'ETP social : 4 APAJH → 3 Espoir Ariège → 1 • Nombre d'ETP autres : 2,63 APAJH → 0,86 Espoir Ariège → 1,77 répartis entre SAVS et SAMSAH • Nombre de mesures en liste d'attente : 153 APAJH → 20 Espoir Ariège → 13 MDPSH → 120
<p>EMPP – Equipe mobile de psychiatrie précarité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures : 176 CHAC → 176 (y compris PASS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 4 687 personnes rencontrées CHAC → 4 687 personnes rencontrées • Nombre de mesures : 711 (file

⁸ Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de l'Ariège

		<p>active 2014 dont 284 nouveaux patients) CHAC → 711 (file active 2014 dont 284 nouveaux patients)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ETP médical : 0,2 CHAC → 0,2 • Nombre d'ETP autres : 3 CHAC → 3
<p>SAVS – Service d'Accompagnement à la Vie Sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 94 APAJH → 34 Espoir Ariège → 20 ADAPEI → 40 • Nombre de mesures : 128 APAJH → 36 Espoir Ariège → 22 ADAPEI → 70 • Nombre de ménages accompagnés : 82 APAJH → 16 ADAPEI → 66 • Nombre d'ETP social : 8,85 APAJH → 2,75 Espoir Ariège → 1,5 ADAPEI → 4,6 • Nombre d'ETP autres : 3,95 APAJH → 1,58 Espoir Ariège → 1,77 (répartis entre SAVS et SAMSAH) ADAPEI → 0,6 • Nombre de mesures en liste d'attente : 55 Espoir Ariège → 10 ADAPEI → 7 MDPSH → 38 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actes CMP : 85 APAJH → 25 Espoir Ariège → 20 ADAPEI → 40 • Nombre de mesures : 121 APAJH → 27 Espoir Ariège → 22 ADAPEI → 72 • Nombre de ménages accompagnés : 82 APAJH → 16 ADAPEI → 66 • Nombre d'ETP social : 8,85 APAJH → 2,75 Espoir Ariège → 1,5 ADAPEI → 4,6 • Nombre d'ETP autres : 3,95 APAJH → 1,58 Espoir Ariège → 1,77 (répartis entre SAVS et SAMSAH) ADAPEI → 0,6 • Nombre de mesures en liste d'attente : 81 APAJH → 18 Espoir Ariège → 13 ADAPEI → 8 MDPSH → 42